

OUVERTURE SOLENNELLE DE LA SESSION ORDINAIRE D'OCTOBRE 2016



Le Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale s'adressant aux invités.

Lundi 03 octobre 2016, le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA a procédé à l'ouverture de la session ordinaire d'octobre en présence des Honorables Députés, des hauts gradés de la police et de l'armée, des membres des commissions et des conseils spécialisés ainsi que les représentants du corps diplomatiques et consulaires.



Vue partielle des Honorables Députés

S'adressant à l'auguste assemblée, le Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale a d'abord souhaité la bienvenue avant de dresser les réalisations diverses lors du mois de septembre au cours duquel les Honorables Députés étaient en vacances parlementaires.

Hormis le travail des Honorables Députés qui sont restés auprès des populations dans leur circonscription respective, les activités de l'Assemblée Nationale se sont poursuivies sous ses divers aspects. Lisez l'intégralité de ce discours.

Gabby BUGAGA

DISCOURS PRONONCE PAR LE TRES HONORABLE PASCAL NYABENDA, PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE, A L'OCCASION DE L'OUVERTURE SOLENNELLE DE LA SESSION PARLEMENTAIRE ORDINAIRE D'OCTOBRE 2016

Bujumbura, le 03 octobre 2016

- **Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Monsieur le Président de la Cour Suprême ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;**
- **Monsieur le Président de la Cour des Comptes ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres du Corps Diplomatique et Consulaire ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Commissions et Conseils Nationaux spécialisés ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres de la Force de Défense Nationale ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres de la Police Nationale;**
- **Monsieur le Maire de la Ville de Bujumbura ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des formations politiques agréées ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des confessions religieuses ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations de la société civile ;**
- **Distingués invités, Tout Protocole Observé**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Conformément à l'article 174 de la Constitution de la République du Burundi, nous voici rassemblés dans ce Palais des Congrès de Kigobe pour procéder à l'ouverture solennelle de la troisième et dernière session parlementaire ordinaire de l'année 2016, qui débute ce premier lundi du mois d'octobre.

Au nom de l'Assemblée Nationale et en notre nom propre, permettez-nous d'abord de souhaiter la bienvenue à nos invités de marque qui ont bien accepté de se joindre à notre Institution dans cette cérémonie, malgré leur emploi du temps très chargé.

Nous les remercions de tout notre cœur pour leur soutien aux activités de l'Assemblée Nationale. Qu'il nous soit également permis de souhaiter la bienvenue aux Honorables Députés qui sont de retour des vacances parlementaires de septembre 2016.

Nous leur disons sincèrement merci pour avoir profité de leur temps libre en effectuant des descentes dans leurs circonscriptions électorales afin de se rendre compte des conditions réelles dans lesquelles vivent les concitoyens.

Au cours de cette période normalement réservée au repos, les Honorables Députés ont saisi l'opportunité pour motiver la population à s'atteler aux travaux communautaires de développement. Ces travaux ont déjà abouti à des résultats satisfaisants à travers la construction d'infrastructures dans des domaines clés du développement tels que l'éducation, la santé et le transport.

Lors des rencontres avec la population et les administratifs, les Honorables Députés ont échangé avec eux sur des questions de grande importance pour la Nation telles que la sécurité, la cohésion sociale, le dialogue interburundais, le processus de réconciliation nationale, la sécurité alimentaire, l'éducation à travers l'école fondamentale ainsi que les écoles techniques et des métiers.

- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Nous venons de le dire, ces vacances parlementaires n'ont pas été réservées uniquement au repos. En effet, durant tout le mois de septembre, l'Assemblée Nationale a réalisé plusieurs activités relatives à la représentation du peuple, au renforcement des capacités et à la diplomatie parlementaire.

Dans le cadre des descentes sur terrain, en notre qualité de Président de l'Assemblée Nationale, nous avons procédé, en date du 3 septembre 2016, à la clôture des camps de travail dans la province de Bubanza. Nous avons profité de l'occasion pour distribuer des cahiers aux élèves qui avaient travaillé beaucoup plus que les autres.

Du 9 au 10 septembre 2016, nous avons effectué une descente en province de Muyinga. Le vendredi 9 septembre 2016, nous avons organisé une rencontre d'échanges d'expériences avec les commerçants de cette province sur le déve-

loppement du commerce en général, surtout la construction des marchés modernes à travers les travaux communautaires.

En date du 10 septembre 2016, nous nous sommes joint aux chrétiens catholiques de la Paroisse Christ Lumière du Monde de Giteranyi, en province de Muyinga, dans la célébration du jubilé d'or de cette paroisse. Nous avons saisi l'occasion pour saluer les bonnes relations qui existent entre l'Eglise Catholique et l'Etat, tout en exprimant le souhait du Peuple burundais de les voir davantage renforcées.

En date du 12 septembre 2016, en compagnie des parlementaires élus dans la circonscription de Bujumbura et du Gouverneur de Province, nous nous sommes rendus auprès de la Communauté Musulmane lors de la célébration de la fête du sacrifice qui a été organisée, au niveau national, dans la Commune de Mutimbuzi, en zone de Gatumba.

Le 13 septembre 2016, nous nous sommes joint aux habitants, aux natifs et aux administratifs de la province de Bubanza pour accueillir le flambeau de la paix qui provenait de la province de Kayanza.

Le passage du flambeau entre les deux provinces de Kayanza et de Bubanza a été également marqué par la présence des Honorables Députés élus dans ces deux circonscriptions, parmi lesquels se trouvait le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Edouard NDUWIMANA.

En outre, au cours de cette même journée, nous nous sommes associés à la population de la commune de Rugazi, en province de Bubanza, dans les travaux de construction des salles de classe du Lycée Communal de Rugazi.

A la suite de ces travaux, nous avons procédé à la distribution d'une aide de matériels élémentaires à une centaine de citoyens nécessiteux. En date du 22 septembre 2016, nous avons tenu une réunion avec les commerçants de Bubanza pour les inciter à développer le secteur du commerce.

En date du 24 septembre 2016, nous avons effectué une descente en commune de Mubimbi, province de Bujumbura, lors des travaux communautaires à Magarure. Cette activité a été suivie par une marche manifestation de protestation contre le rapport de l'Enquête Indépendante des Nations

Unies sur le Burundi, EINUB en sigle, publié récemment sur le Burundi, mais plein de mensonges.

Pour sa part, le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Agathon RWASA, a effectué plusieurs descentes sur terrain dans la province de Ngozi pour écouter les doléances de la population et des administratifs locaux : ils ont échangé sur les grandes questions d'actualité nationale.

Le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale a saisi cette occasion pour soutenir certaines causes sociales et a encouragé les citoyens dans leurs activités quotidiennes qui leur permettent de vivre et de développer le pays.

En plus de la participation dans les activités de lancement et de clôture de la circulation du flambeau de la paix sur tout le territoire national, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale s'est joint, en date du 18 septembre 2016, aux chrétiens de l'Eglise du Rocher de Kayanza dans la célébration d'un culte dominical.

Enfin, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale a accompagné le Président du Sénat, Très Honorable Révérien NDIKURIYO, lors de sa tournée effectuée dans toutes les communes de la province de Kayanza, du 19 au 23 septembre 2016.

- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Sur le plan de la diplomatie parlementaire, plusieurs activités ont également été réalisées par l'Assemblée Nationale durant ce mois de septembre 2016.

En date du 06 septembre 2016, en notre qualité de Président de l'Assemblée Nationale, nous avons reçu en audience le Représentant Résident de la Banque Mondiale au Burundi, Monsieur Nestor COFFI, en poste à Bujumbura depuis le mois de février 2016.

Lors de cette audience, les échanges ont porté sur les défis économiques auxquels le Burundi fait face actuellement et les stratégies possibles pour les relever.

Au cours de cette journée, nous avons également reçu en audience l'Ambassadeur de la République française, Son Excellence Gerrit VAN RUS-

SUM qui était venu nous présenter ses adieux, au terme de son accréditation à Bujumbura.

En outre, dans le cadre du renforcement des capacités, le Chef de Cabinet du Président de l'Assemblée Nationale et un fonctionnaire ont participé à la XIIIème Assemblée Générale du Réseau Africain des Personnels des Parlements, RAPP en sigle, tenue à Cotonou, au Bénin, du 05 au 09 septembre 2016, sur le thème central: « Le Parlement et la Consolidation de l'Etat de Droit ».

Une formation sur les politiques publiques a été également organisée au Palais des Congrès de Kigobe en faveur des fonctionnaires du Parlement, du 08 au 16 septembre 2016, par le Secrétariat Général de l'Assemblée Nationale.

Des cadres du Parlement du Burundi ont participé aussi à un atelier de formation en légistique à Ngozi. Cet atelier a été financé par le Programme du Développement du Secteur de la Sécurité, DSS en sigle, de la coopération hollandaise. Cette formation s'est poursuivie pour le même groupe à Bujumbura du 26 au 30 septembre 2016.

- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

En ce qui concerne le vote des lois, l'Assemblée Nationale se penchera sur l'ordre du jour qui lui a été envoyé par le Gouvernement, conformément à l'article 188 de la Constitution de la République du Burundi. Il s'agit de l'analyse des projets de lois suivants :

1. Le Projet de loi relatif à l'insolvabilité du Commerçant du Burundi ;
2. Le Projet de loi portant Système National de Paiement;
3. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord modifiant pour la deuxième fois l'Accord de Partenariat entre les membres du groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique d'une part et la Communauté Européenne et ses Etats membres d'autre part signé à Cotonou le 23 juin 2000 et modifié la première fois à Luxembourg le 25 juin 2005 ;
4. Le Projet de loi portant Ratification par la Ré-

publique du Burundi de l'Accord sur l'Etablissement d'une Force en attente d'Afrique Orientale ;

5. Le Projet de Règlement et Compte Rendu Budgétaire Exercice 2014 ;
6. Le Projet de loi régissant les activités bancaires ;
7. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi du Protocole sur les mesures sanitaires et phytosanitaires de la Communauté Est-Africaine ;
8. Le Projet de loi portant Cadre Organique des Associations Sans But Lucratif ;
9. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi du Protocole de la Communauté Est-Africaine sur la paix et la sécurité ;
10. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de coopération commerciale et économique entre le Gouvernement du Burundi et le Gouvernement de la République de Turquie signé à Ankara, en Turquie ;
11. Le Projet de loi portant Adhésion par la République du Burundi à la Convention Internationale du Système Harmonisé et la Codification des Marchandises ; et
12. Le Projet de loi organique portant Mission, Organisation, Composition et Fonctionnement de la Police Nationale du Burundi.

- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Permettez-nous de rappeler que la plupart des projets de lois que nous venons de citer sont déjà en cours d'analyse au sein des Commissions Permanentes de l'Assemblée Nationale. Les Commissions Permanentes concernées par les quatre derniers projets de loi seront saisies incessamment.

Nous voudrions également rappeler que cet ordre du jour n'est pas exhaustif, puisque le Gouvernement pourra, au besoin, le modifier en y ajoutant ou éventuellement en y retirant des projets de lois. Par ailleurs, aux termes de l'article 176 de la

Constitution de la République du Burundi, « l'Assemblée Nationale est saisie du projet de loi des finances au cours de la session d'octobre ».

Cela signifie que la priorité de cette session est accordée particulièrement à l'analyse de la loi des finances pour l'année 2017. Donc c'est une session budgétaire.

Etant donné que le projet de loi des finances ne figure pas sur l'ordre du jour transmis par le Gouvernement, l'Assemblée Nationale exhorte le Gouvernement à tout faire pour que ce projet de loi lui parvienne dans les meilleurs délais, afin qu'elle puisse disposer d'un temps suffisant pour son analyse et son adoption.

L'Assemblée Nationale profite de cette occasion pour demander aux Membres du Gouvernement d'être disponibles, comme ils l'ont toujours été, dans le but de fournir plus d'éclaircissements aux Députés, lors de l'analyse des projets de lois.

En outre, afin que l'année soit clôturée avec succès, nous invitons les Honorables Députés à se mettre au travail avec assiduité tant en Commissions Permanentes qu'en séances plénières de l'Assemblée Nationale.

Nous leur recommandons de continuer à faire preuve de leurs qualités habituelles de représentants du peuple intègres, loyaux et assidus dans l'accomplissement de la mission qui leur a été confiée par le Peuple il y a plus d'une année.

- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Au cours de ce mois des vacances parlementaires, l'Assemblée Nationale a été encore une fois choquée par la perception erronée de la situation réelle qui prévaut au Burundi de la part de certains acteurs de la Communauté Internationale, qui n'arrivent toujours pas à cerner les défis auxquels le Peuple burundais fait face aujourd'hui.

Nous pensons particulièrement au récent rapport de l'Enquête Indépendante des Nations Unies sur le Burundi, établi conformément à la résolution S24/1 du Conseil des Droits de l'Homme.

Ce rapport déforme largement les faits qui se sont déroulés durant le processus électoral de 2015. Il sous-estime la détermination du Peuple burundais à vouloir vivre en paix.

Le rapport se méfie des institutions de l'Etat et doute de leur capacité à assurer pleinement leur responsabilité de sécuriser le pays, de maintenir la cohésion sociale et de consolider l'unité nationale.

Ce qui est étonnant, c'est que ce rapport reprend des rumeurs et de fausses allégations et reconnaît lui-même que « les rumeurs sont courantes dans le pays ».

- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Face à ce rapport, l'Assemblée Nationale saisit cette opportunité pour rappeler que le Peuple burundais est uni et ne compte pas se diviser, encore moins se faire la guerre sur base de sa diversité. Nous sommes sans ignorer qu'il existe trois ethnies au Burundi qui, pour être protégées, sont reconnues par la Constitution de la République du Burundi.

Dans cette optique, des institutions étatiques représentatives et dirigeantes ont été mises en place par le Peuple lui-même, conformément à l'article 6 de la Constitution qui reconnaît que le principe de la République du Burundi est le Gouvernement du Peuple, par le Peuple et pour le Peuple. Ces institutions ont la mission première de protéger ce Peuple et sa volonté.

La crise liée au processus électoral de 2015 a été nourrie par une incompréhension délibérée des faits, une désinformation savamment orchestrée et des rumeurs propagandistes de la part de beaucoup d'acteurs tant nationaux qu'internationaux dans l'objectif de soulever certains Burundais et pousser ces derniers à l'insurrection et ainsi aboutir à une guerre civile.

Heureusement pour le Peuple burundais, cet objectif macabre n'a pas été atteint, mais cette crise a endeuillé le pays, tout comme elle a freiné l'élan du développement du pays. L'heure n'est plus donc à la gestion de la crise, mais plutôt à la gestion de ses conséquences.

C'est pour cela que le pays focalise aujourd'hui ses efforts sur le dialogue interburundais, interne, externe et inclusif qui est en cours, sur le rapatriement des réfugiés et sur la relance économique, surtout en ce moment où certains des partenaires ont choisi de tourner le dos au Peuple burundais

en lui imposant des sanctions économiques et budgétaires injustes.

En conséquence, l'Assemblée Nationale réitère l'invitation adressée à la Communauté Internationale de considérer les réels défis auxquels le Peuple burundais fait face.

Le Peuple burundais ne fait pas face à une menace de massacres ou de génocide, mais plutôt à la pauvreté. C'est dans cette optique que l'Assemblée Nationale exhorte la Communauté Internationale à appuyer le Peuple burundais dans ses efforts pour lutter contre la pauvreté en s'attelant aux travaux de développement.

L'Assemblée Nationale rassure la Communauté Internationale que les institutions de l'Etat œuvrent réellement pour la stabilité du pays et la consolidation de la paix et l'unité du Peuple burundais. L'Assemblée Nationale réitère son soutien au Gouvernement dans ses efforts fournis en vue de redorer l'image du pays qui a été malheureusement ternie ces derniers temps par des acteurs divers et motivés par des objectifs inavoués.

L'Assemblée Nationale réitère également son soutien accordé aux forces de défense et de sécurité et les encourage à continuer leur collaboration avec la population, l'administration et la justice afin de débouter toute tentative de perturbation de la paix.

En effet, sans la paix, aucun effort ne serait productif tant sur le plan du développement que celui de la consolidation de l'unité nationale.

L'Assemblée Nationale saisit cette occasion pour féliciter la Commission Nationale du Dialogue Interburundais, la CNDI, qui vient de produire un excellent rapport semestriel de ses activités.

L'Assemblée Nationale apprécie, avec satisfaction, le travail accompli par cette Commission. Nous l'encourageons à poursuivre son œuvre.

L'Assemblée Nationale encourage également la facilitation régionale du dialogue interburundais extérieur à poursuivre ses activités pour que ce dialogue aboutisse à des résultats concrets.

Enfin, l'Assemblée Nationale invite la population à maintenir son unité, à rester solidaire et à rassembler toutes ses forces pour bâtir le pays. Il est plus qu'urgent que la Nation ait conscience que

personne d'autre que sa population ne la sortira du sous-développement. Certes, l'aide au développement est nécessaire, mais elle vient comme un complément à la volonté nationale.

- **Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Monsieur le Président de la Cour Suprême ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;**
- **Monsieur le Président de la Cour des Comptes ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres du Corps Diplomatique et Consulaire ;**
- **Distingués Invités ; Tout Protocole Observé ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Nous ne saurions terminer notre propos sans exprimer nos remerciements à tous les partenaires de l'Assemblée Nationale et à tous les amis du Burundi pour leur soutien multiforme qui a toujours été très précieux. Nous vous prions d'être toujours aux côtés du Peuple burundais.

Notre vœu le plus cher est que le Burundi soit un modèle de réconciliation et de consolidation de la paix, une terre paisible où règne l'harmonie entre citoyens.

C'est sur ce vœu que nous déclarons ouverts les travaux de la session parlementaire ordinaire d'octobre 2016.

Nous vous remercions.

DESCENTES

Le Président de la Chambre basse du Parlement burundais effectue les travaux communautaires à Bubanza.



Le Président de l'Assemblée Nationale et le Secrétaire Général du parti au pouvoir en train de transporter le moellon.

Samedi 8 octobre 2016, le Président de la Chambre Basse du Parlement, le Très Honorable Pascal NYABENDA, en compagnie du Secrétaire Général du parti au pouvoir, Monsieur Evariste NDAYISHIMIYE, se sont associés à la population de la province de Bubanza dans les travaux de développement communautaires au stade moderne de Bubanza en construction. Ces travaux consistaient au transport du moellon vers le chantier pour la construction du chainage inférieur du dit stade.

Dans son mot d'accueil, le Gouverneur de la province de Bubanza, Monsieur Tharcisse NIYONGABO, a précisé que cette province est calme et que la paix et la sécurité y règnent sauf des cas de banditisme qui s'observent quelquefois dans certaines localités. Sinon, les habitants de Bubanza vaquent quotidiennement à leurs activités, a-t-il ajouté.



Le Président de l'Assemblée Nationale prononçant son discours.

Dans son allocution, le Président de l'Assemblée Nationale a d'abord remercié le Secrétaire Général du parti au pouvoir qui a bien voulu se joindre à la population de Bubanza dans ces travaux. Cela témoigne l'amour et la volonté de se rapprocher

de la population, s'est-il réjoui. C'est un bon modèle pour les leaders des autres partis politiques, a poursuivi le Très Honorable Pascal NYABENDA.

Parlant des projets de développement de sa province natale, le Numéro Deux Burundais a indiqué que la construction de ce stade moderne est parmi les grands projets dont la province a fait priorité à côté de la construction du bureau provincial, la construction des écoles et centres de santé, pour ne citer que cela.

Le Président de l'Assemblée Nationale a également demandé au ministère de tutelle de revoir et d'harmoniser l'organisation des travaux communautaires au niveau de tout le pays pour accéder rapidement au développement durable.



Vue partielle de la population

Le Secrétaire Général du parti au pouvoir, Monsieur Evariste NDAYISHIMIYE a, à son tour, remercié la population de Bubanza pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé. Il a profité de l'occasion pour féliciter les habitants de cette province qui, malgré les insurrections qui s'observaient dans la capitale Bujumbura, sont restés sereins dans leur diversité politique, ethnique et religieuse.

Il a également exhorté les militants du parti au pouvoir et aux membres des autres formations politiques d'améliorer et de nouer de bonnes relations entre eux. Par ailleurs, a-t-il expliqué, avant d'être membre d'un tel ou tel autre parti politique, nous sommes tous Burundais, nous partageons le même bercail qui est notre chère patrie.

Il a également signifié que le parti au pouvoir a pas mal de projets de société qui sont bénéfiques pour la population Burundaise toutes catégories confondues. Ces projets sont notamment la consolidation de la sécurité, la réconciliation du peuple burundais, le développement durable et inclusif pour ne citer que cela.



Le Secrétaire Général du parti au pouvoir s'adressant à la population.

En fin de comptes, Monsieur Evariste NDAYISHIMIYE a prodigué à la population présente des conseils allant dans le sens de s'atteler aux travaux de développement pour parer aux problèmes liés à la pauvreté, de maintenir la paix et la sécurité dans l'esprit de la quadrilogie tout en dénonçant les fauteurs de troubles et de ne pas prêter oreille aux gens qui ne veulent que replonger le pays dans le gouffre.

Providence NIKIZA

Le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale visite quelques infrastructures sanitaires de la province de Ngozi.

En dates du 08 au 09 octobre 2016, le Premier Vice-président de l'Assemblée Nationale a effectué une descente en province de Ngozi.



L'Honorable Agathon RWASA effectue une visite guidée à l'Hôpital de Kiremba.

D'abord, samedi 08 octobre 2016, l'Honorable Agathon RWASA a visité l'Hôpital de KIREMBA de la commune de Kiremba en province de Ngozi. Accompagné par les autorités de cet hôpital, il a effectué une visite guidée de tous les départements à l'issue de laquelle ces autorités lui ont expliqué les défis auxquels ils font face.

Le Premier Vice Président de l'Assemblée Natio-

nale a visité cet hôpital pour s'enquérir de l'état des lieux, a-t-il déclaré. Le constat est que cet hôpital sert une grande partie de la région Nord en général et celle des pays limitrophes comme la Tanzanie, le Rwanda et la République Démocratique du Congo en particulier, et ce, grâce à ses services de qualité.

Cependant, l'Honorable Agathon RWASA a constaté qu'il y a un manque de matériel dans quelques départements. Cet hôpital a par ailleurs besoin de visibilité, a-t-il ajouté.

Le Premier Vice-président de l'Assemblée Nationale a d'abord parlé de la population environnante qui devrait être au courant des services offerts et pourrait facilement se faire soigner. Ensuite, cet hôpital qui fonctionne grâce aux donateurs a encore besoin d'autres bienfaiteurs dont la population bénéficiaire si seulement elle en était au courant.

L'Honorable Agathon RWASA a cité l'exemple du Laboratoire qui manque de quelques machines de transfusion sanguine. Néanmoins, a-t-il nuancé, le bloc opératoire et la kinésithérapie ont des équipements modernes.



Le Premier Vice Président de l'Assemblée Nationale offre un pagne à une femme qui a accouché.

Quant au département de maternité, le visiteur de marque a offert des pagnes aux femmes qui avaient accouché et leur a conseillé de pratiquer le planning familial.

Ensuite, le dimanche 09 octobre 2016, le Premier Vice Président de l'Assemblée Nationale a visité l'Hôpital du District Sanitaire de Ngozi. Là aussi, il a effectué une visite guidée dans tous les services de l'hôpital. L'Honorable Agathon RWASA a fait savoir que cet hôpital dont les infrastructures sont modernes ne manque pas cependant de défis. Le Premier Vice Président de l'Assemblée Nationale a évoqué le manque d'ambulance puisque cet hôpital de district a une seule ambulance. Il a demandé au Gouvernement de faire de son mieux

pour doter l'hôpital de l'énergie solaire pour que cet édifice puisse pallier aux coupures électriques qui risquent de causer des dégâts surtout au niveau du département de néonatalogie.

En ce qui concerne la transfusion sanguine, l'Honorable Agathon RWASA a demandé au Gouvernement d'équiper en matériel ce service.

Le Médecin provincial de Ngozi, le Docteur Philbert SENDEGEYA, a indiqué que l'Hôpital de Ngozi possède la machine Elisa utilisé dans le traitement du sang récolté. Les installations sont en cours, s'est-il réjoui avant d'ajouter que d'ici peu le traitement du sang ne posera aucun problème.

A côté des pagnes qu'il a octroyés aux femmes en couche au service de maternité, l'Honorable Agathon RWASA a payé une facture d'un citoyen insolvable victime d'un accident.



Accolade entre le Premier Vice Président de l'Assemblée Nationale et l'Abbé Anaclét NDAYIZEYE.

Toujours au cours de sa tournée en province de Ngozi, l'Honorable Agathon RWASA s'est joint aux chrétiens de la Paroisse de Gashikanwa dans une messe dominicale.

Dans son homélie, l'Abbé Anaclét NDAYIZEYE qui a célébré la messe, a demandé aux chrétiens de guérir la lèpre qui représente en réalité les vices de la vie courante. Il a également critiqué le cas d'un écolier de la sixième primaire qui a engrossé une écolière de la cinquième primaire. Il a traduit de traîtres les parents du garçon qui ont accepté de vivre sous le même toit avec ces "enfants" mariés.

Enfin, le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale s'est entretenu avec la communauté des Batwa de la commune de Gashikanwa regroupés au sein de l'Association AIDB. Il leur a apporté des semences mais comme les administratifs à la base étaient appelés à d'autres activités, la distribution des semences n'a pas eu lieu ce jour-là.

Florine MUKESHIMANA

Le Deuxième Vice-président de l'Assemblée Nationale effectue les travaux communautaires en province de Ruyigi.



L'Honorable Deuxième Vice Président de l'Assemblée Nationale en pleins travaux.

Accompagné par les Honorables Députés élus dans la circonscription de Ruyigi, le Deuxième Vice Président de l'Assemblée Nationale s'est joint à la population de la commune de Ruyigi dans les travaux communautaires de samedi 08 octobre 2016, qui consistaient au mélange du ciment et du sable pour fabriquer le béton à poser dans les salles vestiaires du stade moderne « Rumuri » en cours de construction.

A l'issue de ces travaux de développement, les différentes autorités ont remercié ceux qui ont répondu présents à ces activités. Après le mot d'accueil prononcé par l'administrateur de la commune de Ruyigi, le Gouverneur de province, Monsieur Abdallah Hassan a vivement remercié cette haute autorité qui s'est joint à eux dans ces travaux. Il a aussi remercié la population de Ruyigi qui a évité les feux de brousse durant la saison sèche qu'on vient de traverser.



Le Deuxième Vice Président de l'Assemblée Nationale prononçant son allocution.

Le Deuxième Vice-président de l'Assemblée Nationale a félicité les Honorables Députés élus dans cette circonscription du fait qu'ils collaborent avec leur électorat. Il les a encouragés de continuer dans ce sens. L'Honorable Edouard NDUWIMANA a aussi félicité les habitants de Ruyigi qui ont préservé la paix et la sécurité lors des manifesta-

tions qui se déroulaient dans certains quartiers de Bujumbura.

Il s'est également réjoui du fait que la population de Ruyigi a éradiqué la pratique des feux de brousse. Il les a en outre exhortés à limiter les naissances parce que la démographie galopante est l'une des causes qui détruisent l'environnement. Il a terminé son allocution en les invitant à combattre tout propos divisionniste.



La population de la commune Ruyigi participe aux travaux communautaires.

Pétronie BUCUMI

Le Président de l'Assemblée Nationale participe à une marche manifestation pour soutenir la décision du Gouvernement.

Samedi 15 octobre 2016, étant en visite de travail dans la province de Bururi, le Président de la Chambre Basse du Parlement, le Très Honorable Pascal NYABENDA s'est joint à la population de Bururi dans une marche manifestation qui a eu lieu dans la commune de Bururi, plus précisément en zone de Gasanda. Cette marche de soutenir le Gouvernement et ses institutions a vu la participation des administratifs, les Députés élus dans cette circonscription, les natifs de la province de Bururi et la population.



Le Président de l'Assemblée Nationale pendant la marche manifestation

Pour rappel, ce samedi-là, une marche manifestation a été organisée à travers tout le pays pour

soutenir et saluer la décision du Gouvernement burundais de se retirer de la Cour Pénale internationale. Cette marche était également l'occasion de féliciter le Gouvernement pour avoir suspendu les relations de coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme au Burundi et de vitupérer contre son récent rapport aussi mensonger que calomnieux sur le Burundi.

Au cours de cette marche manifestation donc, la population scandait des slogans allant dans le sens de soutenir les institutions gouvernementales, de saluer la bravoure du Président de la République, de remercier les pays qui ont soutenu le Burundi lors de la présentation du rapport biaisé sur le Burundi à Genève et de soutenir les forces de l'ordre et de la défense.



Vue partielle de la population

Après la marche, le Gouverneur de la province de Bururi, l'Honorable Christian NKURUNZIZA a lu le message envoyé par le Ministère de l'Intérieur et de la Formation Patriotique à cette occasion. Dans ce message, le Gouvernement du Burundi remercie le peuple Burundais pour sa contribution en ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité.

Le Gouvernement félicite également les forces de défense et de sécurité qui se donnent corps et âme pour défendre la souveraineté et l'indépendance du pays. Ainsi, ce message revient sur le rapport qui ne contient que des rumeurs insensées commanditées par les détracteurs du pouvoir en place. Ce rapport est l'un des causes majeures qui a poussé le Gouvernement burundais à prendre la décision de quitter la CPI. Cette décision a été prise après avoir constaté que la Cour Pénale Internationale est un instrument de domination conçu pour opprimer les pays africains.

Le Président de la Chambre Basse du Parlement, dans son allocution, a d'abord félicité les citoyens de la province de Bururi qui sont restés sereins pendant la période des manifestations. Le Numé-

ro Deux Burundais a demandé à la population de Bururi de s'entraider mutuellement, d'aimer leur pays et de maintenir la paix et la sécurité.



Le Président de l'Assemblée Nationale prononçant son discours.

Le Très Honorable Pascal NYABENDA a insisté sur l'esprit patriotique. Et d'ajouter que le sens du patriotisme est plus que nécessaire pour chaque citoyen car un vrai patriote ne peut jamais trahir son pays pour ses propres intérêts. Il a indiqué que les problèmes auxquels le Burundi fait face aujourd'hui sont dus au manque de patriotisme de certains Burundais déviants qui sont soutenus et financés par certains pays occidentaux pour ternir l'image de notre chère patrie.

C'est le cas d'incessants rapports biaisés des Nations Unies sur le Burundi qui n'ont d'autres objectifs que de renverser le pouvoir en place. Le Très Honorable Pascal NYABENDA a fait savoir que le Gouvernement du Burundi a décidé de se retirer de la CPI après avoir constaté que cette dernière est le moyen de déstabiliser les pays en voie de développement. Etant au service du peuple, l'Assemblée Nationale a adopté à la majorité le Projet de loi portant Retrait de la République du Burundi du Statut de Rome pour faire preuve de la souveraineté et de l'indépendance du pays.

Signalons que, avant cette marche, le Président de la Chambre Basse du Parlement s'était joint à la population de Bururi dans les travaux d'extension du Lycée Communal de Kajabure. Ces travaux consistaient au mélange du gravier et du sable en vue d'obtenir le béton destiné à cimenter les trois salles de classe additionnelles qui abriteront l'Ecole Fondamentale de Kajabure.

Providence NIKIZA

Le Premier Vice-président de l'Assemblée Nationale vole au secours des groupements des Batwa à Gashikanwa.

Samedi 15 octobre 2016, le Premier Vice-président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Agathon RWASA a remis une assistance aux groupements de la communauté des Batwa regroupés au sein de l'Association AIDEB en sigle, de la commune Gashikanwa, c'est en province de Ngozi. C'était en réponse à l'appel lancé par l'un des membres via un message téléphonique envoyé à l'Honorable Premier Vice-président de l'Assemblée Nationale.



Le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale remettant de l'assistance en semences et houes à Gashikanwa.

Ce message était une requête de semences étant donné que la saison culturale se pointe à l'horizon. Ainsi, l'Honorable Agathon RWASA s'est adressé aux services habilités notamment le ministère de la solidarité qui lui a offert une tonne de haricot, deux tonnes de maïs et des houes.



L'Honorable Agathon RWASA répondant aux questions de la presse.

Pour rappel, une semaine plus tôt, il avait distribué des pagnes à l'endroit des femmes en couche à l'hôpital de Kiremba et à l'hôpital de Ngozi.

Le Représentant de l'AIDEB dans la région Nord, Monsieur Joseph BAKUNDUTWABO, a exprimé sa gratitude envers l'Honorable RWASA Agathon qui a répondu favorablement à l'appel de cette communauté. Il est à noter que cette assistance

a été remise à l'administration de Gashikanwa en présence du Représentant de l'AIDEB pour qu'ils travaillent en collaboration en ce qui est de la distribution de cette aide aux destinataires.

Le lendemain, c'est-à-dire dimanche, 16 octobre 2016, le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale s'est rendu dans sa commune natale de Kiremba de la province Ngozi où il devrait prendre part aux travaux de la réunion extraordinaire du Conseil Communal.



Le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale en Conseil Communal.

S'adressant à la presse, l'Honorable Agathon RWASA a révélé que cette réunion qui avait été convoquée par les membres de ce conseil avait pour objectif l'analyse du fond en comble des problèmes qui hantent cette commune. Il s'agit entre autres des quittances non conformes, des octrois illicites des parcelles, de l'immixtion de l'administration dans les affaires qui ressortent de la responsabilité des services de l'urbanisme et de l'incompétence de certains cadres communaux.



L'Honorable Agathon RWASA devant la presse

Le Premier Vice-président de l'Assemblée Nationale a indiqué que la réunion s'est bien déroulée et que le procès-verbal sera affiché pour que la population sache les grandes conclusions de cette réunion.

Gabby BUGAGA

Visite des membres du Bureau de l'Assemblée Nationale à l'Unité de Police de Roulage et de Sécurité Routière.



Le Président de l'Assemblée Nationale s'adresse aux médias après la visite.

Jeudi 20 octobre 2016, le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA et le Premier Vice Président de cette Institution, l'Honorable Agathon RWASA ont visité l'Unité de Police de Roulage et de Sécurité Routière, PSR en sigle.

L'objectif de cette visite, selon le Numéro Deux Burundais, était de solliciter les permis de conduire biométriques comme d'abord tout citoyen, et ensuite comme Représentants du peuple, s'enquérir du fonctionnement de cette unité mais aussi les problèmes auxquels font face les conducteurs. Après l'enregistrement des données biométriques, le Commandant de la PSR, l'OPC2 Alfred Innocent MUSEREMU, a fait un briefing à ces Elus du peuple sur la composition et le déroulement des activités à cette unité.



Exposé sur le déroulement des activités à l'Unité de Police de Roulage et de Sécurité Routière

D'abord, il leur a parlé du motif du changement des permis de conduire en papier en permis de conduire biométrique. Cet ancien permis n'était pas sécurisé, il était imitable et son archivage n'était pas facile, a déclaré le Commandant de la PSR. Des milliers de faux permis sont en circulation surtout à l'intérieur du pays où il n'existe pas d'écoles de conduite automobile.

Ensuite, l'OPC2 Alfred Innocent MUSEREMU a

soulevé des problèmes qui hantent cette unité de police. Il a évoqué entre autres le manque de fourrière, le manque des moyens de mobilité, le manque d'équipements adaptés au contrôle routier ainsi que le manque du guichet de l'Office Burundais des Recettes. Un autre défi non moins grave est la gestion des véhicules saisis par cette unité de police mais qui ne sont pas récupérés par leurs propriétaires, a-t-il déploré.

Sur ce point, le Président de la Chambre Basse du Parlement Burundais a indiqué qu'il y a nécessité d'élaborer une loi qui puisse réguler ces problèmes. L'Assemblée Nationale est également prête à user de sa compétence pour appuyer le Gouvernement dans l'éradication de ce problème, a-t-il promis.



Prise de photos du Président de l'Assemblée Nationale pour acquérir son permis biométrique

Concernant la délivrance des permis biométriques, les deux Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ont pu constater que le travail d'enregistrement des personnes qui sollicitent le permis de conduire se déroule bien. Il existe en effet 10 guichets d'enregistrement.

Néanmoins, le Président de l'Assemblée Nationale a déploré le fait que le processus d'enregistrement soit un peu long. Il faut à peu près 10 minutes pour franchir toutes les étapes, a-t-il démontré. Le Très Honorable Pascal NYABENDA a également déploré le fait que le seul endroit qui délivre ces permis biométriques se trouve à Bujumbura. Des gens sont obligés de parcourir de longues distances alors qu'ils n'ont pas de moyens suffisants, a-t-il expliqué. Le Numéro Deux Burundais a aussi parlé du manque des feux de signalisation.

A propos de cette préoccupation, le Commandant de la PSR, l'OPC2 Alfred Innocent MUSEREMU a répondu que cette activité est une tâche du Ministère ayant en charge le Transport mais qu'ils ont eu un rapport du projet d'installation des ces feux très prochainement. Le Président de l'Assemblée

Nationale a ainsi recommandé la formation en conduite automobile des conducteurs de motocyclettes et véhicules pour réduire le nombre d'accidents de circulation.

Enfin, le Numéro Deux Burundais a suggéré le report de la date du 29 novembre 2016 au cas où ils constateront que tous les détenteurs des anciens permis n'ont pas encore acquis les permis biométriques.

Florine MUKESHIMANA

Le Président de l'Assemblée Nationale a effectué les travaux communautaires à Rugombo.

Le Président de l'Assemblée Nationale s'est rendu le matin du 29 octobre 2016 en commune de Rugombo de la province de Cibitoke pour l'inauguration des infrastructures sociales et effectuer les travaux communautaires. Le périple du Numéro Deux Burundais a commencé par l'Ecole Fondamentale de Cibitoke II où il devrait procéder à l'inauguration de cette école.



Le Président de l'Assemblée Nationale coupe le ruban.

Le Très Honorable Pascal NYABENDA a été accueilli par le Gouverneur de province, l'administrateur de la commune, les Honorables Députés ainsi que les Hauts Cadres de l'Etat œuvrant dans cette province. Le Très Honorable Pascal NYABENDA a d'abord coupé le ruban et a fait le tour des classes avant de signer dans le livre des dignitaires. Par après le Président de l'Assemblée Nationale s'est dirigé vers Rusororo où il a inauguré un centre de santé construit grâce à la coopération du Royaume de Belgique. Le Très Honorable Pascal NYEBENDA est revenu à Rugombo pour effectuer les travaux communautaires qui consistent en l'extension d'un centre de santé notamment la construction d'un bâtiment qui servira d'hébergement aux patients de ce centre.

Dans son mot d'accueil, le Gouverneur de la province, Monsieur Joseph ITERITEKA a fait savoir

que la paix et la sécurité règnent dans toute la province et que les populations s'attèlent quotidiennement à leurs activités. Il a ensuite signalé que lors du mouvement insurrectionnel observé l'an dernier à Bujumbura, la population de Cibitoke est restée unie et que ceux qui avaient du mal à se ressaisir et qui avaient fui sont déjà rentrés. Il a terminé son allocution en remerciant le Très Honorable Pascal NYABENDA d'avoir choisi Cibitoke parmi les 18 autres provinces pour les travaux communautaires et l'inauguration des infrastructures sociales.

Prenant la parole à son tour, le Numéro Deux Burundais a demandé à la population qui avait répondu nombreuse aux travaux de se serrer la main et de se dire : « Nous sommes des vaillants ».



Le Président de l'Assemblée Nationale en travaux communautaires.

Poursuivant son allocution, le Président de l'Assemblée Nationale a par la suite retracé en un peu de mots les missions de l'Assemblée Nationale, entre autres, celle de voter les lois et celle de contrôler l'action gouvernementale. A cet effet, les Honorables Députés n'ont pas été élus pour rester toujours aux côtés du peuple mais analyser des textes et lois pour le bien être de la population. Le Très Honorable Pascal NYABENDA a par ailleurs signalé que les Honorables Députés sont appelés le week-end pour s'enquérir des préoccupations de la population ou lors des descentes parlementaires.

Ainsi, le Président de l'Assemblée Nationale est revenu sur la décision de l'Assemblée Nationale à travers le projet de loi portant Retrait du Burundi du statut de Rome récemment adopté. Sur ce, le Numéro Deux Burundais a dit que c'est un organe mis sur pied par les grandes puissances alors qu'elles n'en sont même pas membres afin de l'instrumentaliser pour arrêter l'une ou l'autre autorité avec des accusations farfelues, raison

pour laquelle le Burundi a pris cette noble décision.

Concernant l'éducation spécifique réservée aux lauréats qui n'ont pas réussi au test donnant accès à l'école post fondamentale, l'Orateur du jour a signifié que ces derniers n'ont pas le droit au redoublement. Par contre, ils pourront s'inscrire pour passer au test de l'année suivante. D'ailleurs une mise à niveau sera organisée à leur endroit quelques semaines avant la passation de ce test. A propos de la situation sécuritaire, le Très Honorable Pascal NYABENDA a interpellé la population de Cibitoke à rester vigilante, comme c'est une province qui est frontalière de la RDC et surtout du Rwanda qui s'est montré à maintes reprises source de ces maux qui nous avons observés ces derniers jours.



Le Président de l'Assemblée Nationale livre son discours de circonstance à la population.

Compte tenu de la conjoncture économique étouffée par le désistement des certains partenaires bilatéraux, le Président de l'Assemblée Nationale a fait un clin d'œil à la population burundaise et à celle de Cibitoke en particulier de réduire les fêtes qui sont souvent budgétivores alors que les moyens ne le permettent pas. Il l'a aussi conseillée à limiter les dépenses. Il en a également profité pour rappeler que la pression démographique est un facteur de conflit entre les membres de famille car, rare sont des parents qui sont à mesure d'envoyer 10 enfants à l'école, raison pour laquelle, certains parents faisant face à ce défi, ont tendance à envoyer les garçons à l'école, au détriment des filles. Le Président de la Chambre basse du Parlement burundais a rappelé que la pluviométrie actuelle n'est plus régulière comme avant. Et d'exhorter la population de Rugombo d'implorer Dieu pour que la pluie tombe à travers tout le pays. Pour appuyer la population de Rugombo, le Président de l'Assemblée Nationale leur a promis 30 sacs de ciments.

Série d'activités effectuée par la Deuxième Vice-présidente de l'Assemblée Nationale dans sa circonscription de Ruyigi.



Les Honorables Députés chez la famille visitée

Les Honorables Députés chez la famille visitée Samedi 17 novembre 2016, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA est allée rendre visite à la famille Marc NTAWUVUKANITUNGA qui a accouché des triplés, mais l'un d'eux est déjà décédé. La Deuxième Vice-présidente de l'Assemblée Nationale a félicité le couple et n'a pas manqué de lui prodiguer des conseils relatifs à la limitation des naissances. Elle a aussi demandé aux voisins de secourir cette famille qui se trouve dans l'extrême nécessité.



Le chef du ménage remerciant les visiteurs.

Le chef de la famille a vivement remercié la délégation mais a exposé le problème de manque de tôles alors qu'il y a longtemps que sa maison est déjà construite.

Au cours de la soirée, la Deuxième Vice-présidente de l'Assemblée Nationale a assisté à un match qui a opposé Magara Star à Flambeau de l'Est comptant pour le tournoi de l'unité. Signalons que les matchs pareils ont été organisés simultanément à Ngozi et Gitega. Le Flambeau de l'Est a remporté la victoire en battant Magara Star par un but à zéro.

Par après, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA, accompagnée toujours par les Honorables Députés élus dans la circonscription de Ruyigi, a

rendu visite à l'Evêque de Ruyigi. Dans son allocution, la Deuxième Vice- Présidente de l'Assemblée Nationale a fait savoir que l'amour, le pardon et le respect mutuel sont des valeurs à privilégier, surtout durant cette période où les ennemis du pays recourent toujours à la violence.



La Deuxième Vice-présidente en pleine messe

En tant que fidèle de cette paroisse, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a sollicité une bénédiction pour qu'elle puisse bien s'acquitter de son devoir. Monseigneur Blaise NZEYIMANA a effectivement promis de prier pour elle. Par ailleurs, Monseigneur Blaise NZEYIMANA a salué le pas franchi dans le domaine de l'éducation et a souhaité aux dirigeants du pays d'aller toujours de l'avant.

Au terme de sa tournée en province de Ruyigi, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a partagé la messe dominicale avec les chrétiens de cette Cathédrale.

Pétronie BUCUMI

Inauguration du pont Kidahwe par le Président de l'Assemblée Nationale

Samedi 26 novembre 2016, le Très Honorable Pascal NYABENDA, Président de l'Assemblée Nationale, s'est joint à la population de la colline de Kidahwe, c'est en zone et commune de Bubanza, dans les travaux de développement communautaires.



Le Président de l'Assemblée Nationale au cours des travaux communautaires.

Ces travaux consistaient à l'entretien de la route

qui mène vers le pont de Kidahwe, reliant les zones de Buvyuko et Bubanza.

Ce pont a par la suite été inauguré par le Numéro Deux Burundais le même jour de Samedi 26 novembre 2016, après une marche manifestation contre l'envoi de trois experts onusiens au Burundi. La population, lors de cette marche, chantait des slogans exhortant l'ONU à annuler toutes les résolutions votées sur le Burundi au cours de ces derniers mois.

Ils condamnaient également la Belgique et surtout le Sénat belge pour avoir organisé et financé un débat sur le Burundi. Ce débat a été organisé aux enceintes du Sénat belge alors que les orateurs du jour sont recherchés par la justice burundaise.



Inauguration du pont par le Président de l'Assemblée Nationale.

A propos du pont inauguré par le Très Honorable Pascal NYABENDA, il a été réhabilité sur le financement du Président de l'Assemblée Nationale et d'autres Elus de la province de Bubanza.

Après la marche, le Gouverneur de la province de Bubanza, Monsieur Tharcisse NIYONGABO a lu le Communiqué du Gouvernement émanant du Ministère de l'Intérieur. Le Gouvernement du Burundi rejette catégoriquement l'envoi des trois experts des Nations Unies sur le sol burundais et demande plutôt aux Nations Unies d'annuler toutes les résolutions antérieures qui ont été votées sur base de fausses informations.

Le Gouvernement du Burundi condamne avec énergie la manipulation autour de la situation sur le Burundi. Cette attitude n'a d'autres visées que la remise en cause de la démocratie. En effet, le Gouvernement du Burundi s'engage à renforcer la paix et la sécurité dans tout le pays, à protéger la population et à respecter les droits de la personne humaine. Enfin, il invite la population à toujours veiller à la paix et à la sécurité, sources de développement durable.

Le Président de la Chambre basse du Parlement s'est, à son tour, exprimé sur les œuvres réalisées par les Elus du peuple de la province de Bubanza. Le Très Honorable Pascal NYABENDA s'est réjoui du fait que le pont de Kidahwe vient d'être inauguré même s'il y a eu un léger retard. Unis, nous pouvons réaliser de grandes œuvres sans recourir aux financements extérieurs, a-t-il déclaré.

Au total, cinq ponts ont été réhabilités dans la province de Bubanza, deux dans les communes de Rugazi et Mpanda et trois autres dans la commune de Bubanza. Les usagers de ce pont passaient dans les eaux de la rivière pour aller dans la ville de Kayanza puisque ce pont a été détruit par les pluies diluviennes. Il a ensuite promis aux administrateurs des communes de Musigati et Rugazi qu'ils vont contribuer aux travaux de réhabilitations des ponts qui ont été détruits dans ces contrées.

Le Numéro Deux Burundais a ensuite prodigué des conseils à la population de Bubanza allant dans le sens de sauvegarder la paix et la sécurité. Il leur a dit que lors des fêtes de fin d'année, l'on observe des gens qui veulent perturber la sécurité. Il a donné l'exemple des équipements militaires de communication qui ont été saisis par la police en commune de Gihanga dans la province de Bubanza le samedi 26 novembre 2016. Il les a invité à travailler dans l'esprit de la quadrilogie et à dénoncer celui qui veut perturber l'ordre public. Le Président de l'Assemblée Nationale a critiqué vigoureusement les allégations de génocide portées contre le Burundi. Il a déclaré que ces allégations n'ont pas de fondements car toutes les ethnies sont représentées dans toutes les institutions burundaises.



Le Très Honorable Pascal NYABENDA au stade de Bubanza en construction.

Après toutes ces activités, le Très Honorable Pascal NYABENDA a visité le stade de Bubanza en construction pour constater de lui-même l'état d'avancement des travaux.

Florine MUKESHIMANA

Le Président de l'Assemblée Nationale vole au secours des anciens combattants.

Un lot composé de haricot, de riz et de savons, telle est l'aide que le Président de l'Assemblée Nationale a apportée, Mardi 29 novembre 2016, à 20 ménages d'anciens combattants handicapés vivant dans le village de Gifurwe, c'est en commune de Mpanda de la province de Bubanza.

Le Très Honorable Pascal leur a avoué qu'il a senti un besoin personnel de venir les visiter après avoir participé aux cérémonies de passage par la Porte Sainte à la Cathédrale Régina Mundi. En effet, a-t-il expliqué, l'Archevêque de Bujumbura, Monseigneur Evariste NGOYAGOYE, a exhorté tous ceux qui ont participé à cette cérémonie d'accomplir un acte de charité, si c'est possible dans les vingt jours qui suivent.

Ces anciens combattants handicapés ont remercié le Président de l'Assemblée Nationale pour avoir pensé à eux et lui ont demandé de revenir. Mais ils n'ont pas manqué de soulever les grands problèmes auxquels ils font face, notamment le manque d'eau et d'électricité.



Le Président de l'Assemblée Nationale en train d'évaluer les dégâts causés par les vents violents à l'école de Kibambwe I.

Dans l'avant-midi de ce même jour, avant de visiter l'hôpital général de Mpanda, le Président de l'Assemblée Nationale s'était d'abord rendu sur la colline Kibambwe I pour voir l'état de l'Ecole Fondamentale de Kibambwe I qui s'était carrément effondrée la veille, c'est-à-dire au courant de la soirée du 28 novembre 2016, suite aux vents violents, blessant au passage des élèves et des enseignants.

Arlette AKIMANA

Le Président de l'Assemblée Nationale effectue les travaux communautaires à l'Ecole Fondamentale de Kibambwe I.



Le Président de l'Assemblée Nationale en train d'effectuer les travaux communautaires.

Samedi 10 décembre 2016, le Président de l'Assemblée Nationale Très Honorable Pascal NYABENDA a effectué les travaux de développement communautaire en zone Musenyi de la commune Mpanda, province Bubanza. Ces travaux ont eu lieu sur un chantier de réhabilitation de deux salles de classe de l'Ecole Fondamentale de Kibambwe I qui se sont effondrées en date du 28 octobre 2016 suite aux vents violents, blessant au passage sept élèves et un enseignant. Ils consistaient au transport de briques cuites pour les rapprocher du chantier, un chantier qui est à ses débuts, c'est-à-dire au niveau de la fondation. La population de cette localité avait répondu à ces travaux, encouragée par le soutien de ses élus.



Le Très Honorable Pascal NYABENDA entrain de visiter le chantier.

Dans son mot d'accueil, l'administrateur de la commune de Mpanda a indiqué qu'avec l'effondrement de ces deux salles de classe, l'administration a dû déplacer les élèves sur d'autres écoles, ils doivent alors se relayer avant et après-midi pour suivre les cours, ce qui est difficile surtout que c'est la période des examens. Monsieur Frédéric CONGERA a demandé un appui pour la reconstruction rapide de ces salles de classe et pour l'achat du matériel scolaire qui a été endommagé.

Quant au Gouverneur de la province de Bubanza, il a indiqué qu'il y a d'autres écoles dont les toi-

tures ont été emportées par les pluies. Monsieur Tharcisse NIYONGABO a aussi ajouté qu'il a été remarqué que les écoles dont les toitures s'effondrent lors des vents violents ou fortes pluies sont des écoles qui ne sont pas bien construites. Il a alors souhaité que ces écoles soient construites en dur pour résister aux intempéries et ainsi, protéger les élèves. Il a aussi fait savoir que dans certaines communes, les enfants sont nombreux dans les salles de classes, histoire de démontrer l'urgence de leur extension. Il n'a pas non plus oublié de soumettre le problème de manque d'enseignants dans les écoles fondamentales.



Le Président de l'Assemblée Nationale en train de prononcer son discours.

Dans son discours, le Président de l'Assemblée Nationale a aussi insisté sur la solidité des infrastructures à caractère public comme les écoles. Le Très Honorable Pascal NYABENDA a demandé que lors de leur construction, il faudra toujours vérifier si elles remplissent les normes. Le Numéro Deux Burundais a exhorté l'administration à fournir d'efforts quitte à ce que la réhabilitation de ces salles de classe soit rapide. Il a promis son soutien pour qu'avec le début du deuxième trimestre de l'année scolaire 2016-2017, la réhabilitation soit achevée. Les élèves qui ont été contraints à se déplacer vont ainsi regagner leur salle de cours au début de ce nouveau trimestre.

Le Président de la Chambre basse du Parlement burundais a aussi parlé du projet de construction des marchés modernes en province de Bubanza, des marchés qui seront construits par les commerçants, comme ils l'ont constaté quand ils sont allés échanger leurs expériences avec leurs confrères de la province de Muyinga. Le Très Honorable Pascal NYABENDA a indiqué que le projet va commencer avec la construction de l'aile Sud du marché de Musenyi, un marché très stratégique et qui accueille beaucoup de monde. Le Numéro Deux Burundais a aussi exhorté le soutien de tout un chacun et a aussi promis son appui, Son Excellence le Président de la République

ayant déjà lui aussi promis de donner toutes les tôles qui couvriront ce marché. D'autres marchés qui seront construits sont le marché de Muramba en commune de Bubanza, le marché de Kivyuka en commune de Musigati, le marché de Ruce en commune de Rugazi et le marché de Kagwema en commune de Gihanga.



Vue de la population

Le Président de l'Assemblée Nationale a aussi fait un clin d'œil aux habitants de Kibambwe de toujours penser à la propreté puisque les caniveaux sont jonchés d'écorces de banane et de maïs. Il a aussi promis son soutien pour l'alimentation en électricité pour les ménages du centre de Kibambwe qui n'ont pas eu les moyens de se raccorder. S'adressant à l'administration de la commune Rugazi, le Très Honorable Pascal NYABENDA l'a exhorté de mettre en pratique le projet de construction d'une salle de réunion communale comme ils l'ont promis. Et de rappeler que lui-même a déjà promis un appui de 100.000 briques cuites.

Le Président de la Chambre basse du Parlement burundais a terminé son discours en rappelant à la population de sauvegarder la paix et la sécurité surtout en cette période de fin d'année, notamment en commune de Gihanga, frontalière de la forêt de la Rukoko.

Arlette AKIMANA

Le Président de l'Assemblée Nationale visite les familles expulsées de la localité de Kagaragara.



Le Président de l'Assemblée Nationale en train de distribuer des biscuits aux enfants.

Vendredi 23 décembre 2016, le Président de l'Assemblée Nationale a fait une descente à Buringa en commune de Gihanga de la province de Bubanza. L'objectif était de visiter et d'assister les familles expulsées depuis dimanche 18 décembre 2016 de la localité de Kagaragara, près de la forêt de la Rukoko en commune de Mpanda. Elles sont actuellement regroupées dans un site à Buringa. Ils sont plus de 300 ménages à être expulsés. Ils vivent dans des conditions précaires car ils dorment à la belle étoile et n'ont même pas pu venir avec tous leurs biens. Par ailleurs, ils sont accusés de détruire la réserve naturelle de la Rukoko.



Le Président de l'Assemblée Nationale en train de s'adresser à ces familles expulsées.

Dans son message, le Président de l'Assemblée Nationale a indiqué à ces expulsés de Kagaragara que dès qu'il a eu connaissance de ce qui leur est arrivé, il a senti le besoin de venir s'enquérir de leurs doléances. Mais comme l'agenda de l'Assemblée Nationale était très chargé cette semaine-là, il a pu s'entretenir de leur situation avec l'Ombudsman du Burundi qui, lui, est venu les visiter dès qu'ils sont arrivés dans ce site.

Le Très Honorable Pascal NYABENDA leur a rassuré que leur cas est connu, qu'ils ont droit à un logement et leur a demandé d'avoir confiance aux dirigeants du pays puisque toutes les autorités

concernées sont à l'œuvre pour trouver une solution à leur problème, surtout en mettant en place des lois basées aux réalités sur terrain. Ainsi, il a promis de suivre de près leur dossier jusqu'à la fin.



Vue partielle de ces familles expulsées de Kagaragara.

Comme c'est la période des fêtes de fin d'année, le Président de l'Assemblée Nationale leur a souhaité un Joyeux Noël en leur octroyant deux vaches à partager ensemble le jour « j ». Il était aussi porteur de 24 cartons de biscuits pour les enfants de ces expulsés de Kagaragara.

Arlette AKIMANA

Le Président de l'Assemblée Nationale effectue les travaux communautaires en zone de Ruce.

Mardi 3 Janvier 2017, le Président de l'Assemblée Nationale a effectué une descente en zone de Ruce de la commune Rugazi en province de Bubanza.



Le Président de l'Assemblée Nationale s'associant à la population dans le transport du moellon.

Les travaux communautaires consistaient au transport du moellon vers le pont de la rivière Kagogo, un pont qui se trouve au chef-lieu de la zone de Ruce et qui est en train de se détruire petit à petit suite aux fortes pluies. Ce moellon va aider à ériger les murs de soutènement de ce pont. Ces travaux ont aussi vu la participation de l'Honorable Léocadie GAFURERO, élue dans cette circonscription de Bubanza, et des natifs de cette province.

Dans son mot d'accueil, l'administrateur de la commune de Rugazi a indiqué que la commune est calme et que la population vaque quotidiennement à ses occupations. Elle a indiqué que dans la zone de Ruce, beaucoup d'arbres sont en train d'être plantés sur les collines. Qui plus est, la culture du café attire actuellement les familles, s'est-elle réjoui. Le grand combat des administratifs est la lutte contre les boissons interdites, la consommation de ces derniers ayant été une habitude à Ruce mais maintenant, avec les efforts fournis par l'administration, l'ampleur a sensiblement diminué.



L'administrateur de la commune de Rugazi prononçant son discours d'accueil.

L'administrateur de la commune de Rugazi a aussi indiqué que les fortes pluies qui sont tombées au début du mois d'octobre ont emporté les cultures des marais, laissant ainsi la population dans la détresse.

Quant au Gouverneur de la province de Bubanza, il a indiqué que la plaine de l'Imbo en commune de Gihanga connaît actuellement une forte sécheresse, aucune goutte de pluie ne tombe et les cultures se sont asséchées, avec comme résultat la faim dans les ménages, ce qui entraîne les maladies liées à la mauvaise alimentation. Le Gouverneur Tharcisse NIYONGABO a salué aussi une bonne organisation au sein de l'administration de Ruce, illustrant cela par l'exemple de l'association des démobilisés dans cette zone qui vient de se construire des bureaux équivalant à plus de 30 millions de FBU. Il a aussi salué la bonne collaboration de l'administration provinciale avec les responsables de l'Eglise catholique.

Dans son discours, le Président de l'Assemblée Nationale a indiqué qu'il a effectué cette descente, en tant qu'élus du peuple, dans le but de rencontrer la population de Ruce parce que cela faisait longtemps qu'il n'a pas visité cette localité. Il a ajouté que cette visite est sa première pendant cette période de vacances parlementaires qui a débuté vendredi le 30 décembre 2016.



Le Président de l'Assemblée Nationale s'adressant à la population.

C'est le début d'une série de descentes que les Députés vont effectuer dans leurs circonscriptions respectives pendant cette période. Il a passé en revue différents projets de loi qui ont été adoptés pendant la session d'octobre dont le projet de loi portant retrait du Burundi de la CPI, le projet de loi portant fixation du budget de l'Etat pour l'exercice 2017 et autres.

Il a indiqué qu'après cette session d'octobre qui était surchargée, c'est une occasion donc de visiter la population pour l'appuyer dans différents projets de développement. Il a demandé à la population de Ruce de rester sereine et de ne pas écouter des messages de division qui passent sur certains médias, les ennemis du Burundi ont tout essayé pour diviser le peuple burundais, mais ils ne sont arrivés à rien, a-t-il ajouté.

Donc il faut rester uni, même en cette période où le Burundi est en train de gérer un budget d'austérité suite au gel des aides des partenaires, a conseillé le Très Honorable Pascal NYABENDA qui a également demandé à la population de faciliter le travail de l'OBR en payant les taxes et impôts.



Vue partielle de la population

En ce qui concerne la consommation des boissons prohibées, le Président de l'Assemblée Nationale a insisté en demandant aux habitants de Ruce d'arrêter ce comportement qui ne fait que détruire leur santé, diminuant ainsi le niveau de production au sein des ménages.

Il leur a appelé à s'adonner aux travaux de dé-

veloppement, citant ainsi le marché de Ruce qui sera bientôt construit d'une façon moderne. Il a encore insisté au sein de l'administration communale de Rugazi pour qu'elle commence avec le projet de construction d'une salle de réunions, la population pouvant ainsi donner sa contribution à travers les travaux communautaires. Quant à la construction du pot de Kago, le Très Honorable Pascal NYABENDA a promis une contribution de 30 sacs de ciment.

Arlette AKIMANA

Le Parlement burundais distribue des aides en vivres à la population de Kirundo touchée par la sécheresse.



L'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA en train de distribuer des aides.

Trois communes ont été ciblées. Il s'agit de Busoni, Bugabira et Kirundo, qui ont été recensées comme les plus touchées par la sécheresse. Au total, 9 tonnes de riz et haricot ainsi que du sel et du savon ont été distribués à 450 ménages de ces 3 communes. Ainsi, chaque ménage a reçu 10 kilos de riz, 10 kilos de haricot, 5 savons et du sel. Dans chaque commune, 150 ménages ont été assistés.

Ces vivres résultent des cotisations des Parlementaires qui ont été touchés par les conditions de vie de cette population frappée par la famine puisqu'aucune goutte de pluie n'est tombée dans ces localités depuis le début de la saison culturale A.



Vue de la délégation de Parlementaires à Kirundo

Une délégation des Parlementaires conduite conjointement par la Deuxième Vice-présidente de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA et le Deuxième Vice Président du Sénat, l'Honorable Anicet NIYONGABO a donc fait le déplacement à Kirundo pour distribuer ces aides.



Vue de la population venue accueillir les Parlementaires.

Dans son mot d'accueil, le Gouverneur de la province de Kirundo, l'Honorable Melchior NANKWA-HOMBA, a indiqué que la population vit dans de mauvaises conditions mais qu'elle a déjà joui de l'assistance de la part d'autres âmes charitables. Il s'agit d'autres provinces qui ont collecté des vivres mais aussi de la famille présidentielle. Le Gouverneur de Kirundo a insisté sur la mesure prise par l'administration de ne plus vendre la production des champs pour ceux qui ont eu la chance d'avoir un peu de récolte. Il a aussi exhorté la population de ne plus vendre du haricot qui n'est pas encore arrivé à maturité chez des commerçants grossistes, comme ils avaient l'habitude de le faire. Des sanctions seront prises à l'encontre de ces commerçants, a-t-il averti.



La Deuxième Vice-présidente de l'Assemblée Nationale en train de s'adresser à la population.

S'adressant à cette population, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a indiqué que l'objectif de la visite est de les assister dans les moments difficiles qu'ils traversent. Le Parlement burundais ne peut pas rester bras croisés face aux souffrances de la population, a ajouté la Deuxième Vice-présidente de l'Assemblée Nationale. Dans les moments pareils, il faut être solidaire, a souhaité l'Ho-

norable Jocky Chantal NKURUNZIZA. Et d'inviter d'autres populations qui ne sont pas touchées par la famine de leur emboîter le pas en volant au secours de leurs compatriotes de Kirundo.

La Deuxième Vice-présidente de l'Assemblée Nationale a aussi prodigué des conseils à cette population. Elle l'a invitée à s'atteler aux cultures qui poussent vite et dont la cueillette arrive le plus tôt possible, mais aussi des cultures qui résistent à la sécheresse comme le manioc et la patate douce. Elle l'a aussi exhortée à s'adonner à l'agriculture à petite échelle, ces petits bouts de champ dans lesquels on cultive des légumes dans les ménages.



Une vieille dame bénéficiaire des aides remerciant les Parlementaires.

Elle a également indiqué que ce qui s'est passé à Kirundo pendant cette saison culturale nous interpelle à changer de comportement en matière de protection de l'environnement. Et de conseiller la population à planter des arbres sur des collines dénudées et au Gouvernement, de s'y impliquer. Et pour terminer, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a aussi exhorté la population de ne plus vendre toute la production chez les grossistes pour ensuite se retrouver dans le besoin. En effet, ces commerçants qui leur achètent leurs productions à des prix dérisoires les leur revendent à des prix élevés, a-t-elle démontré.

Arlette AKIMANA

La Deuxième Vice-présidente de l'Assemblée Nationale pose la première pierre au chantier de construction des bureaux de la province de Ruyigi.



La Deuxième Vice-présidente de l'Assemblée Nationale transportant le béton.

La Deuxième Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale, accompagnée par les Parlementaires élus dans la circonscription de Ruyigi, a lancé officiellement les travaux de construction des bureaux de la province de Ruyigi. C'était au cours des travaux de développement communautaire de vendredi 13 janvier 2017, au chef-lieu de la province qui consistaient au mélange du ciment, du gravier et du sable en vue d'obtenir du béton qui a servi à ériger les piliers de ce bureau. Le Conseiller Principal du Gouverneur, Monsieur Valérie NKUNZIMANA, a fait savoir qu'une somme de 48 millions de Franc Burundais est nécessaire pour pouvoir achever ce bureau.

Monsieur Valérie NKUNZIMANA a félicité les habitants de la province de Ruyigi qui ont déjà cotisé une somme de 10 millions pour la réalisation de ce projet. Il a salué l'œuvre des hommes d'affaires de Ruyigi qui ont donné leurs camions pour collecter le moellon, le sable et le gravier pour cette construction. En terminant son mot d'accueil, il a demandé à la Deuxième Vice-présidente de l'Assemblée Nationale de plaider en leur faveur.

La Deuxième Vice-présidente de l'Assemblée Nationale, dans son allocution, a vivement remercié l'initiateur de ce projet en commençant par Son Excellence le Président de la République qui donne toujours l'exemple à la population en s'attelant aux travaux du développement communautaire. L'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a encouragé tous les administrateurs de cette province et ceux qui ont contribué à continuer dans ce sens pour que, dans les meilleurs délais, cette infrastructure qui sera érigée en étage soit inaugurée.



L'Honorable Deuxième Vice-présidente de l'Assemblée Nationale prononçant son discours.

Pour sa part, la Deuxième Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale leur a octroyé un don de 50 sacs de ciment. Mais elle leur a signalé que ces activités ne pourront s'achever qu'au cas où la paix et la sécurité seront renforcées. S'ils travaillent en commun dans leur diversité, les ennemis n'auront pas de brèche pour venir les déstabiliser.

Après ces travaux communautaires, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA, en compagnie des Parlementaires élus dans la circonscription de Ruyigi, a visité le centre de rééducation des mineurs en conflit avec la loi. Les infractions à leur charge sont entre autres l'assassinat, l'homicide volontaire et le viol.



Vue partielle des mineurs en conflit avec la loi

Le chef de ce centre, Monsieur Jean Bosco HITIMANA a informé la Deuxième Vice-présidente de l'Assemblée Nationale que, dans un proche avenir, un nombre important de ces enfants sera libéré par la grâce présidentielle. La plupart de ces enfants ont pris conscience de leurs actes et ont décidé de changer de mentalité. Le représentant de ces mineurs se plaint du fait que parmi eux, ceux qui ont été acquittés ou qui ont terminé un quart de leur peine, restent toujours derrière les verrous.



L'Honorable Deuxième Vice-présidente de l'AN prodiguant des conseils à ces mineurs.

La Deuxième Vice- Présidente du Président de l'Assemblée Nationale leur a conseillé de garder toujours le respect envers leurs chefs. L'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA leur a donné un don composé de riz, de houes et de couvertures dans le but de leur souhaiter une bonne fête du nouvel an 2017.

Pétronie BUCUMI

Le Président de l'Assemblée Nationale participe aux travaux communautaires en Commune de Musigati

Au cours de leurs vacances, les Parlementaires élus de la Circonscription de Bubanza dont le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal, se sont joints à la population de la commune de Musigati dans les travaux de développement. Les travaux de samedi 14 janvier 2016 consistaient au mélange du ciment et du moellon pour la construction du chaînage inférieur des locaux de la Paroisse de Musigati. Il s'agit d'une salle des réunions, d'un hôtel et d'une salle informatique.



Le Président de l'Assemblée Nationale pendant les travaux communautaires

La Commune de Musigati ne disposait jusqu'à présent d'aucune salle des réunions ni d'hôtel, ce qui constitue un handicap au développement, selon l'Administrateur communal.

Le Gouverneur de province, quant à lui, a présenté brièvement la situation de la province de Bubanza. Monsieur Tharcisse NIYONGABO a en outre fait savoir que la paix et la sécurité règnent dans sa province sauf dans quelques localités où l'on observe une insécurité alimentaire due au manque de pluies. Trois personnes du village de paix de Muyange en commune de Gihanga sont mortes suite à cette famine, a-t-il déploré. Dans d'autres localités, la récolte est relativement bonne, s'est-il réjoui.



Le Président de l'Assemblée Nationale s'adressant à la population.

Dans son allocution, le Président de l'Assemblée Nationale a remercié la population de la commune de Musigati d'avoir répondu massivement à ces travaux communautaires, source de développement. Ces locaux en construction de la Paroisse de Musigati contribueront au développement de la commune et de la province, a ajouté le Très Honorable Pascal NYABENDA qui leur a aussi expliqué le travail d'un parlementaire. En effet, l'absence des Parlementaires dans leurs circonscriptions respectives, ne signifie pas qu'ils ne sont pas au travail, a-t-il démontré. Les Parlementaires ont d'autres tâches comme le vote de nouvelles lois ou la révision des lois ainsi que le contrôle de l'action gouvernementale, a déclaré le Président de la Chambre Basse qui est aussi revenu sur la famine qui sévit dans quelques localités de la province de Bubanza. Il a exhorté la population à s'entraider mutuellement. Ainsi, ceux qui ont eu une bonne récolte devraient collecter des vivres pour venir en aide à ceux qui n'en ont pas, a-t-il souhaité.



Vue partielle de la population

Concernant le dialogue inter burundais, le Président de l'Assemblée Nationale a fait savoir que les résultats sont satisfaisants, ce qui reste, a-t-il confié, est de tenir en considération les doléances exprimées par la population au cours de ce dialogue. Ce dialogue devrait aider les Burundais à se préparer pour les élections de 2020.

Enfin, il a lancé un appel aux réfugiés burundais et aux politiciens en exil de regagner leurs pays natal. Néanmoins, ceux qui sont poursuivis par la justice doivent répondre de leurs actes, a-t-il nuancé.

Après ces travaux d'intérêts communautaires, le Président de l'Assemblée Nationale a pris part aux cérémonies d'échanges de vœux entre les natifs de la province de Bubanza.

Florine MUKESHIMANA

Descente du Président de l'Assemblée Nationale en commune de Mpanda



Le Président de l'Assemblée Nationale pendant les travaux communautaires

Pendant les vacances parlementaires, c'est une occasion pour les élus du peuple de visiter la population. Mardi 17 janvier 2017, le Président de l'Assemblée Nationale Très Honorable Pascal NYABENDA, accompagné par les Parlementaires élus dans la circonscription de Bubanza, s'est joint

à la population de la commune de Mpanda, colline NYAMABERE dans les travaux communautaires, qui consistaient à mélanger le ciment, le sable et le gravier pour paver un bloc qui abritera trois salles de classes de l'Ecole Fondamentale de Nyamabere.

Dans son mot d'accueil, le Gouverneur de la province de Bubanza a indiqué qu'à peu près deux mille ménages de la commune de Mpanda en province de Bubanza sont menacés par la famine, causée par les changements climatiques observés ces derniers jours. Selon toujours Monsieur Tharcisse NIYONGABO, les signes de malnutrition se remarquent déjà dans certaines localités comme à Murengeza et ailleurs. Il a demandé à tout un chacun de faire un acte de charité en assistant ces personnes. Pour la saison culturelle B, il a fait savoir qu'ils n'ont pas encore d'espoir, qu'ils attendent encore pour se prononcer.



Le Président de l'Assemblée Nationale s'adressant à la population.

Dans son allocution, le Président de l'Assemblée Nationale a félicité la population de cette province qui est consciente de l'utilité des travaux communautaires. Le Très Honorable Pascal NYABENDA a aussi réconforté ceux qui sont touchés par la famine. Ce changement climatique est une leçon pour nous, a-t-il reconnu. Nous devons apprendre comment irriguer nos champs en utilisant les eaux douces qui coulent un peu partout dans la province, a-t-il conseillé. Le groupement dans des associations sera un atout pour lutter contre la pauvreté, a ajouté le Très Honorable Pascal NYABENDA.

Le Président de l'Assemblée Nationale a interpellé la jeunesse en général, et celle de BUBANZA en particulier, d'apprendre des métiers diversifiés pour pallier à la pauvreté. Avoir un diplôme, a-t-il démontré, c'est la clé pour aller chercher du travail dans la sous-région et entrer en compétition avec les autres pays. Il leur a aussi demandé de ne pas perdre le temps sur les réseaux sociaux

qui prennent souvent des moyens importants. Ces moyens peuvent servir à autre chose, a-t-il ajouté.



Le Président de l'Assemblée Nationale visitant la salle informatique du Lycée KABAMBA.

Pour clôturer, le Président de l'Assemblée Nationale a promis au directeur du Lycée Technique de Kabamba un don de 5 ordinateurs pour aider les élèves dudit lycée à bien assimiler les cours d'informatique de maintenance.

Pétronie BUCUMI

Le Président de l'Assemblée Nationale assiste les ménages touchés par la faim à Gihanga.



Le Très Honorable Pascal NYABENDA en train d'effectuer les travaux communautaires.

Samedi 21 janvier 2017, le Président de l'Assemblée Nationale a effectué une descente en commune de Gihanga de la province Bubanza. Il était accompagné par les Parlementaires élus dans cette circonscription et les natifs. Aux côtés de la population de la localité de Buringa, il a d'abord effectué les travaux communautaires à l'Ecole Fondamentale de Ninga II au village IV, des travaux qui consistaient à préparer le béton pour le pavement de 3 salles de classes.

Dans son mot d'accueil, l'administrateur de la commune de Gihanga, Monsieur Léopold NDAYI-SABA a indiqué que la paix et la sécurité règnent dans la commune mais que le grand problème, c'est toujours la faim qui ronge la population qui

n'a rien récolté à cause de la sécheresse. L'administrateur de Gihanga a aussi félicité la population qui a compris les mauvaises conséquences de la consommation des boissons prohibées et qui commence à abandonner cette mauvaise habitude.



Le Président de l'Assemblée Nationale s'adressant à la population de Buringa.

S'adressant à cette population de Buringa, le Très Honorable Pascal NYABENDA a indiqué que c'est une bonne occasion pour les Parlementaires de visiter la population en cette période de vacances parlementaires. Revenant sur cette période de famine consécutive à la sécheresse qui a frappé la commune de Gihanga, il leur a rassuré que l'Assemblée Nationale fera tout son possible pour les assister et les aider. Le Président de l'Assemblée Nationale leur a demandé de savoir dorénavant s'adapter aux changements climatiques en irriguant leurs champs avec l'eau des rivières. Il leur a aussi conseillé de penser à planter des légumes. Le Très Honorable Pascal NYABENDA leur a également invité à être solidaires. Que ceux qui ont des moyens aident les moins nantis, comme l'usage l'a toujours exigé pendant les périodes de sécheresse que le Burundi a connues.



Vue de la population de Buringa qui avait répondu à ces travaux.

Le Très Honorable Pascal NYABENDA est aussi revenu sur la résolution qui vient d'être adoptée sur le Burundi par le Parlement européen le 19 janvier 2017. Il a démenti le contenu de cette résolution qui ne vient que salir encore une fois le Burundi et les institutions du pays. Il a indiqué que

ce n'est pas pour la première fois que des pays européens s'en prennent au Burundi. Le minimum était de recueillir les avis des Parlementaires burundais avant de sortir ce communiqué, a-t-il souhaité. Il a fait savoir que, de son côté, le Parlement burundais vient de sortir un communiqué pour dénoncer ce comportement.



Le Président de l'Assemblée Nationale en train de distribuer les aides.

Après les travaux communautaires, le Président de l'Assemblée Nationale s'est dirigé vers le secteur de Rugunga de cette même commune de Gihanga pour donner de l'aide aux ménages les plus touchés par la famine. Il s'agit des habitants des sites de déplacés de Muyange I et II. Au total, 2 tonnes de riz et 2 tonnes de haricot ont été octroyés à cette population. Le Président de l'Assemblée Nationale leur a fait savoir que ce n'est qu'un début, que l'Assemblée Nationale ne cessera de leur venir en aide pendant cette période de famine qu'ils traversent.

Arlette AKIMANA

La Deuxième Vice-présidente de l'Assemblée a effectué une visite à Gitega.

Jeudi 27 janvier 2017, la Deuxième Vice-présidente de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA, a effectué une mission de travail en province de Gitega.



Arrivée de la Deuxième Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale et celui du Sénat au Bureau provincial de Gitega.

Elle voudrait s'imprégner de l'état d'avancement

du processus d'acquisition d'un terrain où sera construit le Parlement burundais. Cet espace qui s'étend sur une superficie de 70 hectares est situé à Nyabututsi dans la commune de Gitega. En compagnie du Deuxième Vice-président du Sénat, elle a d'abord rencontré les responsables administratifs au chef lieu de la province avant de se rendre sur les lieux du site. Les deux personnalités accompagnées de certains Honorables membres du Parlement ont par après pris la direction de Nyabututsi pour voir ce site.

S'exprimant devant la presse, la Deuxième Vice-présidente de l'Assemblée Nationale a circonscrit ce déplacement dans le cadre du suivi d'un dossier relatif à la construction du Parlement burundais en province de Gitega. En Effet l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a rappelé qu'il y a un projet de construction des infrastructures qui abriteront le Parlement et qu'elle est venue en même temps avec son collègue du Sénat pour voir d'eux-mêmes ce site en tant que chargés du suivi.



La Deuxième Vice-Présidente observe le croquis représentatif du terrain.

L'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a en outre signalé que bien avant, le Parlement avait déjà eu un peu plus de 7ares mais que la superficie ne suffisait pas et qu'il fallait à tout prix trouver un autre terrain et qu'aujourd'hui, on en est à 70 ha. Les défis relatifs à opérationnaliser ce projet consistent en ce qu'une partie de ce terrain appartient aux citoyens, qui sont obligés soit d'être délocalisés soit d'être indemnisés, a-t-elle conclu. Par ailleurs, a-t-elle renchéri, il est du devoir du Gouvernement à travers le ministère des finances de procéder à l'indemnisation des citoyens qui verront leurs terres englober dans le site du Parlement et surtout dans la mesure du possible.

Après Gitega, la Deuxième Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale s'est rendue à Butanzwa en province de Ruyigi pour les travaux communautaires auxquels avait aussi pris part le Président du Sénat, le Très Honorable Révérien NDIKURIYO.



Le Président du Sénat et la Deuxième Vice Présidente de l'Assemblée Nationale en travaux communautaires.

Ces travaux communautaires consistaient à la construction du stade de Butaganzwa. Le Président du Sénat a promis un terrain synthétique dont le coût qui avoisine plus d'1 milliard de Franc bu sera supporté par la FIFA et la Fédération de Football du Burundi d'ici quelques mois. Il leur a prodigué des conseils allant dans le sens de ne pas fuir vers la Tanzanie sous prétexte de la famine mais plutôt de cultiver et exploiter les marais. Un autre point qui a été soulevé est lié à la reproduction pour les amener à maîtriser la démographie qui, dans certaines mesures, est source d'insécurité.

Gabby BUGAGA

Visite des infrastructures routières dans certaines localités de Ruyigi

Les activités de réhabilitation des infrastructures routières par la société de construction SOGEA SATOM vont bon train dans la province de Ruyigi, tel est le constat de la Deuxième Vice Présidente de l'Assemblée Nationale l'Honorable Jocky Chantal en visite dans la province de Ruyigi.



La Deuxième Vice Présidente de l'Assemblée Nationale écoute le chef de chantier.

En effet les travaux qui viennent à peine de commencer sont à 10% selon le responsable du chantier et les activités avancent normalement. La Deuxième Vice Présidente de l'Assemblée Nationale a fait le circuit du chantier en cours et a été

saisie par le fait que les citoyens auront désormais des facilités pour le transport des biens et des services à travers toute la Province. Néanmoins les défis qui hantent le dit chantier ne manquent pas. Il s'agit entre autres des cas du vol du carburant dont sont complices les chauffeurs et les autres agents de la dite société. Le chef du chantier a par ailleurs indiqué que des sanctions sévères sont souvent prises contre les contrevenants comme cela est prescrit dans les termes du contrat.

Un autre cas est lié au fait que parfois lors des travaux des puits de rétention d'eau, ceux ci sont souvent bouchés par les cultivateurs qui habitent tout près de la route pendant que c'est le seul moyen de protéger la route contre les cours d'eau des pluies.

Il a ensuite sollicité le concours de l'administration et les autorités locales à plaider pour couper court à ce comportement. Du côté de la Deuxième Vice Présidente de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA, sa préoccupation était de savoir comment la population bénéficie directement de ce chantier en terme d'emplois et surtout la manière dont le processus de recrutement se fait pour voir si la main d'œuvre locale pourrait en profiter amplement.



La Deuxième Vice Présidente de l'Assemblée Nationale s'adressant à la population.

En guise de réponse le chef de chantier a révélé que souvent il y a un travail qui requiert des compétences notamment la technique et qu'il n'y a pas mille chemins de le faire, que prendre ceux qui en sont capables, par ailleurs le recrutement d'une main d'œuvre non qualifiée se fait dans la transparence et l'administration locale est souvent associée.

La Deuxième Vice Présidente de l'Assemblée Nationale l'Honorable Jocky Chantal avait aussi introduit une demande selon laquelle SOGEA SATOM ne pourrait pas aider à réhabiliter le tronçon qui relie Butaganzwa et Butezi. La Deuxième Vice

Présidente de l'Assemblée Nationale en a profité pour planter les arbres qui rongent cette route.



La Deuxième Vice Présidente de l'Assemblée Nationale plante des arbres.

Elle a demandé à la population de s'atteler aux activités de développement et de ne pas céder à la panique de la famine, mais surtout de planter les cultures qui résistent à la sécheresse et d'exploiter le maximum possible les zones maraichères. Une occasion également à l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA de réitérer à la Société SOGEA de faire son possible pour que cette route soit beaucoup plus pratique, une idée que le chef de chantier a accepté de soumettre à ses responsables hiérarchiques.

Gabby BUGAGA

Lesocial, une préoccupation des Elus du peuple.



Le Premier vice Président de l'Assemblée Nationale visite la famille.

Mardi 31 janvier 2017, le Premier Vice-président de l'Assemblée Nationale, Honorable Agathon RWASA a effectué une descente sur la colline de Butaganzwa de la commune de Kiremba en province de Ngozi. L'objet de cette visite était de féliciter une famille qui avait mis au monde des triplés.

Le père de famille, Monsieur Nicodème MBONIMPA et son épouse, Madame Léoncie NIBIGIRA sont, en effet, des agriculteurs. Le Premier Vi-

ce-président de l'Assemblée Nationale leur a apporté des cadeaux en guise de félicitations. Ces cadeaux étaient constitués de pagnes, des habits pour les nouveau-nés, des couvertures et des vivres dont 2 sacs de haricots et 2 sacs de riz pour appuyer cette famille.



L'Honorable Agathon RWASA donne les cadeaux à la famille.

L'Honorable Agathon RWASA a imploré le Bon Dieu pour qu'il bénisse cette famille et leur a souhaité prospérité et bonne santé. La famille de Nicodème MBONIMPA a beaucoup remercié le Premier Vice-président de l'Assemblée Nationale pour ce geste de charité.

Signalons que l'Honorable Agathon RWASA, le Premier Vice-président de l'Assemblée Nationale du Burundi était accompagné par les Honorables Olive NKUNZIMANA et Bernard NDAYISENGA.

Florine MUKESHIMANA

La Deuxième Vice Présidente de l'Assemblée Nationale a participé à la marche contre le rapport de l'Union Européenne sur le Burundi

Samedi 28 janvier 2017, la Deuxième Vice Présidente de l'Assemblée Nationale a effectué les travaux communautaires au chef lieu de la province de Ruyigi. Ces travaux consistaient à débroussailler la rue menant au stade de Ruyigi.



La Deuxième Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale en travaux communautaires.

Le Chef de chantier de la société SOGEA SATOM qui a accepté de réhabiliter cette route au moyen des machines niveleuses était aussi de la partie. L'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA était accompagnée par des Honorables Députés et Sénateurs élus dans la circonscription de Ruyigi, le Gouverneur de la province et les citoyens de la ville urbaine de Ruyigi.



La Deuxième Vice Présidente de l'Assemblée Nationale lors de la marche.

Après les travaux communautaires, la Deuxième Vice Présidente de l'Assemblée Nationale a pris part à la marche manifestation contre le rapport de l'Union Européenne au Burundi. La population s'est montrée farouchement opposée à ces rapports, qui n'ont aucun autre objectif que mener une campagne de médisance contre un peuple uni et serein engagé dans la voie du développement. L'administrateur a par la suite procédé à la lecture du communiqué émanant du ministère de l'Intérieur et de la Formation Patriotique. La Deuxième Vice Présidente de l'Assemblée Nationale a indiqué que ces déclarations et résolutions sont de nature à semer la haine et la méfiance entre les Burundais, chose que ces derniers ont déjà dépassé.



La Deuxième Vice Présidente de l'Assemblée Nationale s'adressant à la population.

L'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA leur a exhorté de s'atteler aux travaux d'intérêt communautaires pour vaincre ces détracteurs. Elle est également revenue sur le mouvement migratoire vers la Tanzanie sous prétexte de la famine, ajoutant que seules l'exploitation des marais et la culture des plantes qui résistent au soleil permettront de faire face à ce fléau.

Les Elus du peuple distribuent une assistance aux démunis.



A son arrivée le Très Honorable Pascal NYABENDA salue les Parlementaires et natifs.

Accompagnés par les Parlementaires et quelques natifs de la province de Bubanza, le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA a procédé, vendredi 03 février 2017, à la distribution d'une aide en vivres composée de haricots et de riz aux populations de Bubanza frappées par la disette.



Une vieille dame reçoit l'aide des mains du Président de l'Assemblée Nationale.

Au total, deux cent ménages des secteurs de Rubira, Murengeza et Nyamabere de la colline de Rubira, en zone de Musenyi de la commune de Mpanda ont bénéficié de cette assistance. Ces familles sont victimes d'une sécheresse qui sévit dans quelques localités de la province de Bubanza en général et celles de la commune de Mpanda en particulier. L'une des bénéficiaires a exprimé sa joie et a remercié les natifs de la commune de Mpanda et les Parlementaires qui ont contribué pour qu'ils puissent avoir cette aide.



L'une des bénéficiaires exprime ses sentiments de remerciement.

Gabby BUGAGA L'Administrateur de la Commune de Mpanda, Mon-

sieur Frédéric CONGERA a beaucoup remercié le Très Honorable Pascal NYABENDA, Président de l'Assemblée Nationale, pour ce geste charitable. Le Gouverneur de la province de Bubanza, Monsieur Tharcisse NIYONGABO a, quant à lui, démenti les rumeurs qui circulent sur les réseaux sociaux. En effet, a-t-il expliqué, depuis un certain temps, des images attribuées à cette province font état des victimes de la famine.

S'adressant à la population de la colline de Rubira, le Président de l'Assemblée Nationale a d'abord remercié le Bon Dieu pour ses bienfaits. Depuis un certain temps, il ne pleuvait pas dans certaines localités de la province de Bubanza. Mais la nuit du jeudi 2 février 2017, toute la province a connu la bénédiction divine. La pluie est un don de Dieu, a déclaré le Très Honorable Pascal NYABENDA. En guise d'illustrations, il a donné l'exemple des Pays Arabes qui sont riches grâce au pétrole contenu dans leur sous-sol mais qui manquent de pluies.



Le Président de l'Assemblée Nationale prononçant son discours.

Le Président de l'Assemblée Nationale a fait savoir qu'une tonne de haricots a été collectée au sein des ménages de la commune de Mpanda qui ont eu une bonne récolte. Et d'encourager les autres communes à imiter ce bon geste des natifs de Mpanda. Il a aussi rappelé que la culture burundaise oblige la population à s'entraider mutuellement.

Revenant sur cette période de famine, l'Honorable Pascal NYABENDA leur a demandé de savoir s'adapter aux changements climatiques en irriguant leurs champs avec l'eau des rivières. Pendant cette période où la pluie commence à tomber, il faut se pencher sur les cultures à courte saison et surtout les légumes, a-t-il ajouté. Actuellement, la culture des légumes constitue une source de revenu aux familles. Il a donné l'exemple des amarantes, plus connu sous le nom de "lengalenga" qui sont exportés vers le pays voisin, la République Démocratique du Congo. Il a en outre conseillé aux jeunes de changer de mentalité en

s'adonnant aux petits travaux générateurs de revenu. Il leur a suggéré de faire l'élevage de petits bétails comme les chèvres et le volaille.

Florine MUKESHIMANA

Le développement, au centre des débats des natifs de la commune de Mpanda.



Le Président de l'Assemblée Nationale et les administratifs au cours de la réunion.

Dans son mot d'accueil, l'Administrateur de la commune de Mpanda a présenté brièvement le pas franchi par cette entité administrative en matière de développement et les projets pour l'année 2017. Il s'agit en général des projets de développement communautaire comme la construction des marchés, les écoles publiques, les infrastructures sanitaires, les infrastructures administratives comme les bureaux des chefs collinaires.

Le Gouverneur Bubanza a présenté au Président de l'Assemblée Nationale des projets de la province. A part la construction des infrastructures communautaires provinciales, la province de Bubanza veut aussi mettre fin à une mauvaise habitude des enseignants qui se présentent en retard à leur poste d'attache respectif.



Vue partielle des participants à la réunion.

En effet, toute autorité compétente et tous les citoyens sont appelés à dénoncer ces enseignants qui habitent la ville de Bujumbura pour venir enseigner dans les communes de Gihanga, Mpanda et Rugazi. Ces enseignants sont la principale cause

du mauvais résultat enregistré dans quelques établissements scolaires, a déclaré Monsieur Tharcisse NIYONGABO.

Le Très Honorable Pascal NYABENDA leur a d'abord souhaité les meilleurs vœux pour l'année 2017 avant de préciser qu'il va s'exprimer en tant que natif de la commune de Mpanda. Il a en outre remercié le Gouverneur de la province de Bubanza qui a encouragé les administrateurs communaux à instaurer un cadre d'échanges entre les natifs des communes pour parler du développement. Notre diversité ethnique, religieuse et politique constitue notre richesse, a-t-il déclaré. En effet, a-t-il expliqué, il faut mettre de côté toutes leurs différences et développer leur commune puisque le développement est pour tout le peuple et non un groupe d'individus. Il a donné l'exemple des hôpitaux, des marchés et des écoles, une fois construits, ils profitent à tout le monde.



Le Président de l'Assemblée Nationale s'exprimant au cours de la réunion.

Le Très Honorable Pascal NYABENDA s'est aussi exprimé sur les principaux projets de sa commune natale. Il s'agit entre autres de la construction du marché moderne de Musenyi, l'instauration d'une école d'excellence privée et la redynamisation des associations. Il leur a parlé du projet de loi sur les coopératives récemment voté par l'Assemblée Nationale et les a encouragé d'investir dans ces coopératives.

Il faut aussi investir dans les usines de transformations locales et aussi songer à moderniser l'agriculture, a-t-il conseillé avant de partager l'expérience acquise lors de sa visite dans les pays arabes et surtout dans l'Etat d'Emirats Arabes Unis où existent des machines d'irrigation peu coûteuses. Il en a profité pour s'en procurer une, s'est-il réjoui. Si la population avait de telles machines, la sécheresse n'aurait pas causé de dégâts dans la plaine de l'Imbo, a-t-il regretté.

Et pour terminer, le Président de l'Assemblée Na-

tionale a déploré le fait que le centre de Musenyi n'est pas inscrit dans les centres urbains, ce qui a des conséquences pour ceux qui veulent contracter des crédits au Fonds de Promotion de l'Habitat Urbain. Un autre fait regrettable, selon le Numéro Deux Burundais, est que la plaine arable tend à disparaître au profit des maisons.

Partant des défis auxquels cette entité administrative fait face, les natifs de la commune de Mpanda ont donné leurs points de vue pour que la commune réalise un développement durable et les natifs sont appelés à contribuer pour la réalisation de ces projets. Les jeunes ont présenté un projet d'une radio communautaire mais jusqu'à présent le manque des financements constitue un frein à son opérationnalisation. Les jeunes ont aussi un projet de construire un centre des jeunes qui contribuera à l'encadrement des jeunes en vacances et des jeunes en état de chômage.

En clôturant la réunion, le Président de la Chambre Basse du Parlement a fait savoir que tous ces projets sont réalisables si les natifs sont unis et solidaires.

Florine MUKESHIMANA

Le Président de L'Assemblée Nationale effectue les travaux communautaires en commune Gihosha.



Le Président de l'Assemblée Nationale entrain d'effectuer les travaux communautaires.

Samedi 04 février 2017, le Président de l'Assemblée Nationale a effectué les travaux communautaires en zone de Gihosha, de la commune Ntangkwa en Mairie de Bujumbura. Ces travaux ont eu lieu au Lycée Municipal de Gihosha et consistaient à préparer le béton pour le pavement des salles de classes en construction. Ces salles de classe vont constituer l'Ecole Technique de Gihosha, une école qui va accueillir les élèves qui n'auront pas réussi au test de la 9ème fondamentale.



Vue du personnel de l'Assemblée Nationale venu effectuer les travaux communautaires.

A côté du Président de l'Assemblée Nationale, ces travaux ont vu la participation des Députés élus en Mairie de Bujumbura, de différents cadres de l'Etat en Mairie de Bujumbura, du Personnel de l'Assemblée Nationale, des conducteurs de taxis tuk-tuk, taxi-motos, taxis-vélos, des extracteurs du sable et du moellon ainsi qu'une forte population de cette zone.



Vue des taxi-vélos et taxi tuk-tuk venus effectuer les travaux communautaires.

Dans son mot d'accueil, le Maire de la ville de Bujumbura, Honorable Freddy MBONIMPA, a remercié le Président de l'Assemblée Nationale qui a pensé à se joindre aux habitants de la Mairie de Bujumbura dans les travaux de développement. Il a indiqué que c'est un signe d'amour du Président de l'Assemblée Nationale pour les citoyens. Maintenant que la paix et la sécurité ont été recouvrées en Mairie de Bujumbura, il sied de s'atteler aux travaux de développement, a martelé le Maire de la ville de Bujumbura avant d'inviter le Très Honorable Pascal NYABENDA de revenir encourager la population aux travaux de développement.



Le Maire de la ville entrain de prononcer le discours d'accueil.

Dans son discours, le Président de l'Assemblée Nationale a d'abord félicité l'administration de la Mairie de Bujumbura qui a suffisamment sensibilisé les citoyens à effectuer les travaux communautaires, maintenant, à voir l'affluence, on peut conclure qu'ils ont compris l'importance de ces travaux ; ça n'a pas toujours été ainsi, a-t-il ajouté. Il a promis qu'il viendra se joindre à eux chaque fois si son emploi de temps le permettra.



Le Président de l'Assemblée Nationale en train de prononcer son discours.

Le Très Honorable Pascal NYABENDA a ensuite salué la paix et la sécurité recouvrées en Mairie de Bujumbura après la période d'insurrections de 2015. Il a félicité ceux qui sont restés sereins pendant cette période et ont donné l'hospitalité à leurs compatriotes menacés par les insurgés. Il leur a demandé de continuer à consolider la paix et la sécurité acquises. La ville de Bujumbura, c'est le cœur du pays, nous recevons beaucoup de visiteurs étrangers qui doivent passer par la capitale Bujumbura, il faut montrer une belle image du pays, a-t-il ajouté.

En ce moment où le Burundi célèbre bientôt la fête de l'Unité Nationale, le Numéro Deux burundais est revenu sur l'unité entre le peuple burundais et a demandé que cette unité soit toujours consolidée, qu'il n'y ait plus jamais de conflits ethniques, le pas franchi doit être sauvegardé, a-t-il souhaité. Il a appelé les citoyens à aimer leur pays et à œuvrer pour son développement.

Le Président de la Chambre basse du Parlement est aussi revenu sur le processus de vote des lois à l'Assemblée Nationale. Il a indiqué qu'en tant qu'institution représentative de la population, l'Assemblée Nationale a besoin des contributions de la population à chaque fois qu'il y a une loi à voter. Il a également encouragé la population à toujours donner des contributions et des idées aux Députés sur des lois en cours d'étude à l'Assemblée Nationale, à travers leurs associations, leurs élus locaux, l'Assemblée Nationale est à vous, les portes sont ouvertes, a-t-il ajouté.

Enfin, le Très Honorable Pascal NYABENDA a terminé son allocution en demandant aux citoyens de se regrouper en associations de développement, et ainsi développer leur pays. Et pour contribuer à la construction de cette école, le Président de l'Assemblée Nationale a donné une contribution de 50 sacs de ciment.

Arlette AKIMANA

Reboisement de la colline Gitebe de la commune Mugina dans la Province Cibitoke.

Les activités de reboisement de Gitebe, une colline de la commune Mugina de la Province cibitoke ont été rehaussées par la Présence de l'Honorable Madame Jocky Chantal NKURUNZIZA Deuxième Vice Président de l'Assemblée Nationale ce samedi le 4 février 2017.



La Deuxième Vice Présidente de l'Assemblée Nationale se dirige vers la colline Gitebe avec des plants.

Arrivée à la colline la deuxième Vice Présidente de l'Assemblée Nationale a été accueillie par le gouverneur de la Province de Cibitoke Iteriteka Joseph et l'administrateur de la Commune Mugina Mme Bayavuge Jovithe, les députés et sénateurs élus dans la circonscription de la Province ainsi que les différents chefs des services de la Province. Ensemble, ils se sont dirigés vers la colline Gitebe avec des plants pour reboiser cette dernière qui était jusqu'alors dénudée. Environ 50 ha c'est la superficie qui a été couverte par les activités d'aujourd'hui.



La Deuxième Vice Présidente de l'Assemblée Nationale plantant les arbres.

Dans son mot de bienvenue l'administrateur de la commune Mugina a indiqué que la sécurité est relativement bonne mais que parfois les cas de sorcellerie suscitent des inquiétudes entre la population car il y a des tracts qui sont souvent largués dans la rue qui incriminent des citoyens, ce qui fragilise la sécurité dans la commune. Elle a par la suite indiqué que le concubinage et la polygamie y sont monnaie courante dans la région et d'ajouter qu'il y a pas assez de moyens pour vulgariser la loi sur les violences basées sur le genre afin de sensibiliser la population de la région. Contrairement aux autres communes victimes de la sécheresse, la commune Mugina a été la plus arrosée et la récolte a été bonne car jusqu'à présent ce que l'on rapporte ailleurs sur les effets de la sécheresse ne s'est pas reproduit à Mugina. Pourtant presque des communes d'ailleurs viennent s'approvisionner dans la commune de Mugina. L'Administrateur Jovithe Bayavuge a signalé que la population se mobilise pour collecter des vivres destinés à la population nécessiteuse des autres communes et provinces. Elle en a profité pour signaler que la colline éprouve des difficultés pour soigner les malades car il n'y a aucune structure de soin dans les environs encore moins une école ou un accès facile car éloignée de l'axe routier principal. Sur ce, elle a demandé au Deuxième Vice Président de l'Assemblée Nationale à plaider pour eux dans la mesure du possible.



La Deuxième Vice Présidente de l'Assemblée Nationale aux côtés de la population sur la colline Gitebe.

Prenant la parole à son tour, le Gouverneur de la Province Cibitoke Mr Joseph Iteriteka a remercié la Deuxième Vice Présidente de l'Assemblée Nationale d'avoir choisi cette localité pour les travaux communautaires de ce jour. Il en a profité pour présenter succinctement la situation de la Province sur différents aspects, sécurité, social, économique etc. Bref, selon le Gouverneur Iteriteka Joseph la sécurité est relativement bonne dans toute la province et la population vaque quotidiennement à ses activités. Pourtant la sécheresse a causé des dégâts énormes sur la production des communes de la province notamment dans la

commune Gihanga. Il est aussi revenu sur l'importance de continuer à préserver l'environnement pour faire face aux défis tributaires des changements climatiques que l'on observe maintenant. Dans son mot de circonstance la Deuxième Vice Présidente de l'Assemblée Nationale a remercié les autorités de Cibitoke et la population en général pour l'accueil qui lui a été réservé, elle a rappelé que leur mission des élus du peuple est d'être toujours aux côtés de la population et effectuer ensemble des activités d'intérêts communautaires. La Deuxième Vice Présidente de l'Assemblée Nationale l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA s'est dit satisfaite d'entendre que la production a été bonne dans cette commune et leur a demandé de ne pas tout verser sur le marché. Elle est revenue également sur le concubinage et la polygamie surtout quant la récolte a été bonne que ce la est un frein au développement.



La Deuxième Vice Présidente de l'Assemblée Nationale délivrant le discours de circonstance.

La Deuxième Vice Présidente de l'Assemblée Nationale en a profité pour rappeler que la maîtrise de la pression démographique requiert l'attention de tout le monde. « on ne peut pas mettre au monde des enfants sans en avoir les moyens de les élever ne fut ce que les éduquer et les nourrir » a-t-elle martelé. L'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a invité la population de Mugina à planter les arbres qui font bon ménage avec les cultures et de veiller à ce que chaque arbre coupé soit remplacé. Elle a rappelé que le rôle de l'arbre dans la vie humaine est très important à bien des égards. Une raison de plus pour s'attacher à préserver l'environnement.

Gabby BUGAGA

MISSIONS A L'ETRANGER

Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale participe à la 135ème Assemblée de l'Union Interparlementaire.

« Réagir rapidement lorsque les violations des droits de l'homme présagent un conflit, le rôle du Parlement », tel est le thème de la 135ème Assemblée de l'Union Interparlementaire et Réunions Connexes qui se tiennent à Genève en Suisse depuis le 23 octobre 2016.



Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, à droite et le Deuxième Vice-Président du Sénat, à gauche, pendant la réunion.

Ainsi, la délégation Burundaise a pris part aux différentes réunions qui concernent le Burundi. Dans l'après-midi du 23 octobre 2016, la délégation Burundaise conduite par le Deuxième Vice-président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Edouard NDUWIMANA a participé à la réunion du groupe géopolitique africain. A l'ordre du jour figuraient entre autres l'examen du point d'urgence à inclure dans l'ordre du jour de la 135ème Assemblée de l'UIP, l'élection du Bureau de la réunion du groupe africain et les postes à pourvoir pendant la 135ème Assemblée.



La Délégation Burundaise participe à la 135ème Assemblée de l'UIP.

Au cours de cette réunion, différents pays comme le Maroc, la République bolivarienne du Venezuela, l'Ouganda, l'Allemagne, le Kenya et la République arabe syrienne ont pu soulever les points d'urgence parmi lesquels un seul point devrait être adopté par voie de vote afin qu'il soit transmis à l'Assemblée de l'UIP pour son analyse avec

les autres points d'urgence soumis par les autres groupes géopolitiques. Après le vote, seul le point d'urgence proposé par le Kenya a été pris en compte. Ce point est lié au rôle des Parlements dans le maintien de la paix et la sécurité face aux conflits qui s'observent actuellement dans le Soudan du Sud. Concernant l'élection du Bureau du groupe géopolitique africain, l'Honorable Edouard NDUWIMANA a été élu comme Vice-président du groupe géopolitique africain dans la région de l'Afrique Centrale.

Avant de participer à la réunion du groupe géopolitique africain, les Femmes Parlementaires, Membres de la délégation burundaise ont participé à la 24ème Session du Forum des Femmes Parlementaires. Au cours de cette session, les Femmes Parlementaires ont échangé sur la préservation des droits et l'avenir des femmes et des filles en période de guerre ou de conflit. Tous les intervenants ont mis un accent particulier sur le fait que les femmes et les filles subissent les conséquences de la guerre ou des conflits alors qu'elles n'en sont mêmes pas des initiatrices. Malgré tout cela, des stratégies et lois doivent être mises en place pour garantir l'accès aux services de santé et d'éducation à ces filles et femmes en détresse.



Honorable Gloriose HATUNGIMANA, à droite, et Honorable Jacqueline BARANYIZIGIYE, à gauche, participant à la 24ème Session du Forum des Femmes Parlementaires.

Il a également demandé à cette délégation Kenyane de continuer à être des ambassadeurs du Burundi en expliquant aux autres pays la vraie situation qui prévaut au Burundi. L'Honorable KABANDO WA KABANDO, le chef de délégation Kenyane a, à son tour, réaffirmé le soutien de son pays envers le Burundi. Le Burundi et le Kenya étant dans une même famille de la Communauté de l'Afrique de l'Est, ces pays doivent consolider les relations bilatérales car, a-t-il expliqué, tous les pays de la sous-région ne sont pas épargnés par des problèmes sociopolitiques qui peuvent survenir. Néanmoins, l'Honorable KABANDO WA KABANDO déplore le fait que certains pays semblent être désintéressés, alors qu'ils ne le devraient pas.

Après les échanges, la délégation Burundaise a offert des cadeaux à la délégation Kenyane en guise de reconnaissance.

Providence NIKIZA

Le Deuxième Vice-président de l'Assemblée Nationale explique la situation du Burundi pendant la 135ème Assemblée de l'Union Interparlementaire.

Au cours de la 135ème Assemblée de l'Union Interparlementaire, chaque Parlement des pays Membres de cette Organisation a présenté la situation de son pays en matière du respect des Droits de l'Homme et ce, conformément au thème « Réagir rapidement lorsque les Violations des Droits de l'Homme présagent un conflit : rôle du Parlement ».

Au troisième jour de la 135 Assemblée de l'UIP, c'est -à-dire mardi 25 octobre 2016, le Deuxième Vice-président de l'Assemblée Nationale et Chef de la Délégation Burundaise a, dans sa présentation, parlé de la situation politico-sécuritaire et sociale du Burundi. L'Honorable Edouard NDUWIMANA a également parlé du rôle du Parlement Burundais en ce qui est du suivi et du contrôle de l'action gouvernementale, y compris le suivi du respect des Droits de l'Homme.



Le Deuxième Vice Président de l'Assemblée Nationale s'exprimant pendant l'Assemblée de l'Union Interparlementaire.

Le Chef de la Délégation Burundaise a bien signifié que le Burundi connaît une avancée significative en matière de sauvegarde de la paix et de la sécurité malgré les actes de violences qui ont secoué le Burundi au cours de l'année 2015. Pour réconcilier le Peuple Burundais et mettre fin aux problèmes qui s'observent chaque fois qu'il y a organisation des élections dans le pays, le Gouvernement a mis en place la Commission Vérité et Réconciliation et la Commission Nationale du Dialogue Inter burundais, a-t-il confié.

S'agissant du rôle du Parlement, l'Honorable Edouard NDUWIMANA a fait savoir que le Parlement du Burundi est beaucoup attaché à la prévention des conflits et à la promotion des droits de l'homme. Il a ajouté que chaque Chambre du Parlement Burundais dispose d'une Commission permanente chargée des questions des Droits de l'Homme. Ainsi, le Parlement Burundais s'implique activement chaque fois que de besoin, en invitant les membres du Gouvernement concernés de part et d'autre par les questions des Droits de l'Homme pour plus d'éclaircissements sur tel ou tel autre cas de violation des Droits de l'Homme.

Avant cette présentation en pleine Assemblée de l'UIP, la Délégation Burundaise s'était d'abord entretenue avec la Présidente de l'Assemblée Nationale Ougandaise, la Très Honorable Dr Rebecca KADAGA. Au cours de cette audience, ils ont échangé sur les relations bilatérales qui existent entre l'Ouganda et le Burundi. L'Honorable Edouard NUWIMANA a d'abord exprimé ses gratitude à l'endroit du Gouvernement Ougandais pour sa contribution à la réconciliation du Peuple Burundais, étant donné que le Président de la République Ougandaise, Monsieur Yoweri KAGUTA MUSEVENI, assure la médiation du dialogue inter-burundais qui se déroule à l'extérieur du pays, plus précisément à Arusha, en Tanzanie.

Cependant, le Gouvernement du Burundi souhaite que ce dialogue soit rapatrié pour se dérouler au pays, a ajouté le Deuxième Vice-président de l'Assemblée Nationale. La Délégation Burundaise a également évoqué la question relative à la suspension de l'organisation des activités de l'Assemblée Législative de l'Afrique de l'Est au Burundi. Et de souhaiter que cette Institution reprenne l'organisation de ses activités au Burundi. Le Chef de la Délégation burundaise a profité de cette occasion pour féliciter la Présidente de l'Assemblée Nationale Ougandaise pour son élection à la tête du Groupe Géopolitique Africain.

La Président de la Chambre Basse du Parlement Ougandais, la Très Honorable Dr Rebecca KADAGA a réaffirmé que l'Ouganda restera aux côtés des Burundais et surtout en ce qui est de la voie du dialogue empruntée par les Burundais eux-mêmes pour trouver une solution durable aux problèmes sociopolitiques actuels. Pour la question d'égalité des pays au sein de l'EALA, elle a promis de s'y investir pour que tous les pays membres de la Communauté Est Africaine aient les mêmes avantages.

La Délégation Burundaise a été également reçue en audience par le Président de l'Assemblée Nationale Angolaise, le Très Honorable Dias dos SANTOS. Leur entretien était principalement centré sur les problèmes auxquels le Burundi fait face. La Délégation Burundaise a vivement remercié l'Angola pour les soutiens multiples que ce pays ne cesse de manifester envers le Burundi. L'Honorable Edouard NDUWIMANA a ainsi expliqué qu'il y a des enjeux derrière les crises politiques qui hantent le Burundi alors qu'ils ne le devraient pas. Le sol burundais étant encore vierge en ce qui est de l'exploitation des minerais, les grandes puissances du monde veulent donc avoir une main mise sur ces minerais par le biais de la déstabilisation de notre pays, a-t-il martelé.

C'est dans ce sens qu'il a demandé à l'Angola d'aider le Burundi à sortir de cette situation. Le Deuxième Vice-président de l'Assemblée Nationale est également revenu sur le rapport biaisé de l'Office du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies sur le Burundi qui, d'après lui, a été la cause majeure du retrait du Burundi du Traité de Rome. Selon toujours le Chef de la Délégation burundaise, ce rapport ne visait autre chose que de traduire tous nos dirigeants auprès de la Cour Pénale Internationale. Cette juridiction a été mise en place pour opprimer les Pays en Voie de Développement, a déploré l'Honorable Edouard NDUWIMANA qui a ainsi fait savoir que se retirer de la CPI ne signifie pas que le Burundi ferme toutes les coopérations internationales ; mais plutôt il reste ouvert à ces dernières mais dans le respect de la souveraineté du pays. Il a par la fin demandé à l'Angola d'être l'ambassadeur des Burundais en expliquant aux autres pays la situation réelle qui prévaut au Burundi.



La délégation Burundaise et la délégation Angolaise après l'audience

Le Président de l'Assemblée Nationale Angolaise a, à son tour, fait savoir que la sous-région est consciente que les problèmes auxquels les Burundais font face résultent principalement de l'influence extérieure. Le Très Honorable Dias Dos

SANTOS a indiqué que beaucoup de pays africains subissent les mêmes problèmes car, a-t-il expliqué, les Grandes Puissances du Monde veulent toujours pratiquer le néocolonialisme envers les pays pauvres. Compte tenu de l'expérience de l'ANGOLA dont le gisement de pétrole a été la cause de plusieurs crises, l'existence des ressources minérales au Burundi constitue aussi un problème sérieux aux Burundais face aux pays occidentaux, a-t-il ajouté. Malgré tout cela, les Africains doivent continuer à défendre la souveraineté de leurs Etats et défendre les ressources internes, a-t-il souhaité. Les pays Africains ne vont se développer que par la stabilité politico- sécuritaire, a ajouté le Très Honorable Dias Dos SANTOS.

La Délégation Burundaise a également rencontré la Délégation de l'Assemblée Législative de la Communauté de l'Afrique de l'Est. Elles ont échangé sur les relations de coopérations entre les pays membres de la Communauté Est Africaine. La Délégation Burundaise a soumis le problème de la suspension de l'organisation des activités de l'EALA au Burundi, et celui du conflit entre le Rwanda et le Burundi. La Délégation Burundaise a réaffirmé que la sécurité est une réalité au Burundi et a exhorté cette Institution à reprendre l'organisation de ses activités au Burundi. Pour le conflit qui oppose le Burundi au Rwanda, la Délégation Burundaise a exhorté l'EALA à s'investir pleinement pour que les bonnes relations entre le Rwanda et le Burundi soient recouvrées. Le Chef de la Délégation de l'EALA a fait savoir qu'ils vont en parler au sein de cette Institution mais il a précisé que la gestion des conflits entre les pays membres de l'EAC revient aux Chefs des Etats en conflit et espère que ce conflit prendra fin.

Providence NIKIZA

Série d'activités effectuées par la délégation burundaise en marge de la 135ème Assemblée de l'Union Interparlementaire

En marge de la 135ème Assemblée de l'Union Interparlementaire et réunions connexes, le Deuxième Vice-président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Edouard NDUWIMANA et Deuxième Vice-président du Sénat, l'Honorable Anicet NIYONGABO ont participé mercredi 26 octobre 2016 à une réunion du Forum des Parlements des pays membres de la Conférence Internationale de

la Région des Grands Lacs, CIRGL en sigle.



Le Deuxième Vice-président de l'Assemblée Nationale participant à la réunion du Forum des pays membres de la CIRGL.

Le Secrétaire Général du Forum des pays membres de la CIRGL a présenté le bilan des réalisations et les perspectives de ce forum pour l'an 2016. Parmi ces réalisations figurent entre autres, le suivi de la situation politico-sécuritaire et humanitaire dans les pays comme la République Centrafricaine, le Sud Soudan, la République Démocratique du Congo et le Burundi. Selon toujours le Secrétaire Général du Forum des Parlements des pays membres de la CIRGL, des missions d'information parlementaires ont été organisées dans ces pays ci-haut cités pour se rendre compte de l'état des lieux de la situation politique, sécuritaire et humanitaire. Cette mission a été organisée au Burundi en janvier 2016. Selon le rapport sorti par cette mission, le Burundi a été recommandé d'encourager un dialogue véritablement inclusif.

Le Deuxième Vice-président de l'Assemblée Nationale s'est exprimé sur la situation actuelle du pays. Il a fait savoir qu'il y a des avancées significatives en matière de paix et de sécurité même si le pays a encore quelques défis à relever. L'Honorable Edouard NDUWIMANA a également évoqué le conflit qui oppose le Burundi au Rwanda qui est la source d'insécurité au Burundi. Pour ce faire, il a demandé à ce forum d'aider à trouver une solution durable à ce conflit, pour que les bonnes relations de coopération entre ces deux pays voisins soient rétablies. Le Président en exercice du Forum des Parlements des pays membres de la CIRGL a fait savoir qu'il a pris bonne note de cette situation. Le Très Honorable Dias dos Santos a demandé aux Parlements de ces deux pays en conflit de faire un pas en avant en ce qui est de la résolution de ces conflits. Le Président de l'Assemblée Nationale de l'Angola a par la suite indiqué que ces conflits prendront fin par voie de dialogue entre ces deux pays. Il a réaffirmé la préoccupation de ce forum face à ces conflits des pays de la sous-région et a promis son soutien en ce qui est du rétablissement de bonnes relations étant donné que ce forum a

une importante obligation de contribuer efficacement pour garantir la stabilité de la région.



La délégation Burundaise et la délégation Chinoise en pleine audience

Dans l'après-midi de mercredi 26 octobre 2016, une série d'audiences ont été accordées à la délégation Burundaise. En premier lieu, la délégation Burundaise a rencontré les Parlementaires de la République Populaire de Chine. Leurs entretiens étaient centrés sur les relations de coopération entre le Burundi et la Chine. Le Deuxième Vice-président du Sénat, l'Honorable Anicet NIYONGABO a d'abord remercié la République populaire de Chine pour son soutien moral et matériel envers le peuple Burundais. Il a fait savoir que le Gouvernement du Burundi reconnaît combien la Chine est restée aux côtés du Burundi dans les moments difficiles qu'il a traversés. Il a pris cette occasion pour exprimer les sentiments de satisfaction du Gouvernement Burundais envers la Chine pour avoir voté contre la résolution HRC33 qui ne vise que remettre en cause la souveraineté du Burundi.

Il était également question de demander qu'il y ait des relations de coopération entre le Parlement Chinois et le Parlement Burundais. Les Parlementaires Chinois, à leur tour, ont salué les relations bilatérales qui existent entre le Burundi et la Chine. La Chine entretient des relations de coopération avec un bon nombre de pays Africains dont le Burundi. Ainsi, la Chine intervient dans différents domaines parmi lesquels l'éducation, la santé et bien d'autres. S'exprimant à propos de la création des relations de coopération entre les deux pays, ils ont promis que cette requête sera soumise au niveau du Parlement. Il a été demandé au Parlement Burundais de contacter à ce sujet l'Ambassade de Chine au Burundi. Ils ont confirmé que la réussite de ces relations entre les deux Parlements pourra contribuer au renforcement des relations de coopération qui existent déjà. Ces entretiens ont été clôturés par l'échange des cadeaux.

La délégation Burundaise a été également reçue

en audience par les Parlementaires Russes présents à cette session. Leurs échanges ont principalement porté sur les relations bilatérales entre la Russie et le Burundi ainsi que la situation politico-sécuritaire et sociale qui prévaut au Burundi. Le Deuxième Vice-Président du Sénat a remercié la Fédération Russe qui a soutenu le Burundi en votant non à la résolution HRC33 commanditée par certains pays de l'Occident via le rapport biaisé de l'EUNUB sur le Burundi qui a été produit sans consulter le Gouvernement Burundais. Partant de ce rapport, l'Honorable Anicet NIYONGABO a indiqué que le rétablissement de la paix et de la sécurité au niveau de tout le pays a été une priorité pour le Gouvernement Burundais et ces derniers sont une réalité à travers tout le territoire Burundais.



La délégation Burundaise en audience avec la délégation Russe

Ce qui est étonnant donc, a-t-il poursuivi, c'est le fait que la Communauté Internationale semble ne pas avoir la volonté de réconcilier le peuple Burundais mais plutôt de le diviser, étant donné que certains pays occidentaux hébergent certains Burundais promoteurs des insurrections qui ont emporté des vies humaines, lesquelles insurrections qui n'avaient d'autre objectif que de renverser le pouvoir. L'Honorable Anicet NIYONGABO a ainsi demandé à la Fédération Russe d'aider le Burundi à sortir de ces problèmes. Il a également demandé qu'il y ait des relations de coopération entre les deux Parlements.

Prenant la parole, le Chef de la Délégation Russe s'est d'abord réjoui du fait que la Fédération Russe et le Burundi sont depuis longtemps des pays amis. Il a fait savoir que la Fédération Russe comprend très bien ce qui se passe au Burundi. La Russie a pour principe de soutenir tous les pays qui veulent défendre leur souveraineté. Les pays de l'Occident ne rêvent que d'opprimer les pays en voie de développement. Ces Grandes Puissances bloquent ces derniers pour qu'ils ne se développent à partir de leurs ressources naturelles. Par conséquent, a-t-il ajouté, ces pays européens pensent toujours au néocolonialisme en prenant pour prétextes des concepts de la Démocratie et

des Droits de l'Homme pour violer la souveraineté et l'indépendance des pays.

Par ailleurs, le Chef de la Délégation Russe a également parlé des relations de coopération entre le Burundi et la Russie. En effet, la Russie intervient dans les différents secteurs de développement du Burundi; notamment dans le secteur de l'éducation en ce qui est de la formation des jeunes. Il a alors promis l'augmentation du quota des bourses d'études accordées au Burundi. En tant que Vice-président de la Commission chargée des Affaires Etrangères, Législation et Tourisme, le Chef de la Délégation Russe a promis le soutien de son pays en ce qui est de la promotion du tourisme au Burundi. Sommes toutes, le Chef de la Délégation Russe a réitéré le soutien de son pays et a promis que la Russie restera toujours aux côtés du peuple Burundais.

Providence NIKIZA

Présentation du rapport de la mission effectuée à Genève en Suisse par une Délégation du Parlement burundais.



Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale en train de présenter le rapport.

Mercredi 16 novembre 2016, le Deuxième Vice-président de l'Assemblée Nationale Honorable Edouard NDUWIMANA a présenté, en séance plénière, le rapport d'une mission de travail effectuée à Genève en Suisse, par une délégation du Parlement burundais qu'il conduisait. Cette mission a eu lieu du 20 au 30 octobre 2016.

L'objectif principal de cette mission était de participer à la 135ème Session de l'Union Interparlementaire, UIP en sigle et réunions connexes. Le débat général était centré autour du thème : Réagir rapidement lorsque les violations des Droits de l'Homme présentent un conflit : Le rôle du Parlement.

A cette occasion, le Chef de la délégation burundaise s'est exprimé devant l'Assemblée de l'UIP et a présenté les avancées significatives du Burundi en matière politique et de respect des Droits de l'Homme. Il a présenté le rôle du Parlement burundais et a indiqué que les règlements intérieurs des deux Chambres du Parlement burundais leur permettent d'agir à temps réel si l'on constate des allégations sérieuses de violations des Droits de l'Homme. Il a aussi indiqué qu'il y a des commissions chargées des droits de l'homme au Parlement et que ce dernier peut également convoquer des Membres du Gouvernement pour donner des recommandations sur telle ou telle autre question. A la fin de cette Assemblée, des recommandations sont sorties dont le rôle du Parlement dans l'édification d'une société non discriminatoire, assurer la liberté des femmes de participer pleinement aux activités de prise de décision et la condamnation des actes de violence en Syrie.



Vue des Membres du Bureau pendant la séance de présentation

La délégation burundaise a également eu l'occasion de participer à d'autres réunions dont celle du groupe géopolitique africain, celle du forum des Parlements de la CIRGL et celle des Femmes Parlementaires.

Au cours de la réunion du groupe géopolitique africain, ils ont parlé de l'ingérence des grandes puissances dans les affaires des pays non développés, surtout des pays africains, et ont trouvé que cette ingérence est toujours une source de conflits et des violations des Droits de l'Homme. En marge de cette mission, la Délégation Burundaise a rencontré en audience des Délégations d'autres pays. Elle en a profité pour présenter la vraie image du Burundi et de consolider les relations de coopération avec ces pays. C'est notamment les délégations de l'Angola, de la Russie, de la Chine, du Kenya, de l'EALA et de l'Ouganda.



Vue des Députés en pleine séance

Au cours de cette séance de présentation du rapport, les Députés se sont exprimés. C'est notamment l'Honorable Pierre Célestin NDIKUMANA qui a suggéré que les Députés fassent un suivi régulier des activités de l'Union Interparlementaire pour qu'ils soient à jour au cours de ce genre de réunions.

Sur ce, la Président de l'Assemblée Nationale a souhaité qu'il y ait, au niveau du Secrétariat Général de l'Assemblée Nationale, un conseiller chargé de suivre de près les activités de l'UIP et d'en informer en permanence les Députés. L'Honorable Lazare MVUYEKURE, quant à lui, a demandé la réaction des grandes puissances présentes dans cette assemblée de l'UIP quand elles ont été dénoncées comme déstabilisatrices des pays non développés. L'Honorable Edouard NDUWIMANA a indiqué qu'elles n'ont pas réagi mais que ce sont les pays africains qui ont beaucoup levé leurs voix pour dénoncer cette ingérence.

Et l'Honorable Léonidas MUKESHIMANA de demander si le Parlement burundais ne peut rien faire suite à l'invitation que le Sénat Belge a adressé aux opposants radicaux du Burundi et aux putschistes du 13 mai 2015 de venir s'exprimer devant les Sénateurs Belges. Le Président de l'Assemblée Nationale a indiqué que les Burundais ne devraient pas être étonnés de ce que fait la Belgique mais que le Président du Sénat burundais va écrire à son homologue de la Belgique pour lui dire que ces Burundais qu'ils ont invités ne représentent personne et que, par conséquent, ils vont parler pour leur propre compte.

Une autre Assemblée de l'UIP va se tenir au Bangladesh en Avril 2017.

Arlette AKIMANA

Réunion Préparatoire de la 7ème Session du Forum des Parlements de la CIRGL.

En date du 5 décembre 2016, le Président de l'Assemblée Nationale a participé à la réunion préparatoire de la 7ème Session ordinaire du Forum des Parlements des pays membres de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs qui s'est tenu à Khartoum, la capitale Soudanaise. Cette réunion a été ouverte par le Président de l'Assemblée Nationale Soudanaise qui, dans son allocution, a invité ses pairs à consolider la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs. Il a fait savoir qu'ils ont le rôle majeur de rapprocher les uns des autres afin d'unir le continent africain. Ce Forum travaille dans le cadre de l'Union Africaine et ce dernier étant la seule voie de fondation de l'unité africaine, a-t-il ajouté.



Le Président de l'Assemblée Nationale participant à la réunion préparatoire du Forum des Parlements de la CIRGL.

Dans son discours, le Président du Forum des Parlements des pays membres de la Conférence Internationale de la Région des Grands Lacs, en même temps Président de l'Assemblée Nationale Angolaise, a rappelé que ce forum se préoccupe des relations entre les peuples et de la coopération entre Etats. Ce fût une bonne occasion pour lui d'accueillir les membres du Parlement nouvellement élus dans leurs pays. C'est notamment celui du Congo, de la Gambie, de la République Centre Africaine et de la Zambie. Sur l'agenda de cette réunion préparatoire figuraient entre autres l'analyse du rapport du plan d'action de ce forum, l'analyse du rapport financier, ainsi que l'agenda de travail de la 7ème Session du Forum des Parlements de la CIRGL. Sur le rapport du plan d'action figuraient également les missions d'information effectuées dans les différents pays membres de la CIRGL dont le Burundi.

Au cours de cette même réunion, il a été signalé qu'il existe encore des violences dans certaines régions de la République Démocratique du Congo, du Sud Soudan et de la République Centre Africaine. Le Président de l'Assemblée Natio-

nale burundaise a, à son tour, éveillé l'esprit de ces Présidents des Assemblées Nationales sur le rôle important des jeunes et de la société civile en ce qui est de la consolidation de la paix et de la sécurité dans les communautés. Ainsi, le Très Honorable Pascal NYABENDA a proposé la mise en place du Forum de chaque groupe au sein de la CIRGL. Au terme de cette réunion, la République Soudanaise a été élue à la tête du Forum des Parlements de la CIRGL après la direction de l'Angola qui vient de terminer son mandat d'une année.



Le Président de l'Assemblée Nationale rencontrant le Président du Forum des Parlements de la CIRGL.

Providence NIKIZA

Le Président de l'Assemblée Nationale participe à la 7ème Session Ordinaire du Forum des Parlements de la CIRGL.

Poursuivant sa mission de travail à Khartoum au Soudan, le Président de la Chambre Basse du Parlement burundais a participé à la 7ème Session ordinaire du Forum des Parlements de la CIRGL, en date du 7 décembre 2016.

Au cours de cette Session, l'Assemblée a mis un accent particulier sur les résolutions envers les pays qui connaissent jusqu'aujourd'hui des conflits politiques. C'est notamment le Burundi, la RDC, le Soudan du Sud et la République Centrafricaine. Ainsi, concernant les recommandations formulées sur le Burundi, 11 points ont été proposés à l'Assemblée pour adoption. C'est notamment le respect de l'Accord d'Arusha et de la Constitution Burundaise, l'organisation d'un dialogue inclusif et l'arrêt du flux des réfugiés vers les pays voisins.



Le Président de l'Assemblée Nationale participant à la 7ème Session plénière du Forum des Parlements de la CIRGL.

Le Président de l'Assemblée Nationale participant à la 7ème Session plénière du Forum des Parlements de la CIRGL.

Le Président de la Chambre Basse du Parlement Burundais a réagi à ces recommandations formulées contre le Burundi, tel que proposées par le Forum des Parlements des pays membres de la CIRGL. Il a dit être déçu par cette proposition de résolution sur le Burundi d'autant plus que cette dernière ne correspond pas à la réalité de la situation sociopolitique qui prévaut au Burundi, vu l'écart de temps entre l'élaboration du rapport par la délégation de la CIRGL qui a visité le Burundi au mois de février 2016 et cette résolution qui en résulte.

Parlant de dialogue, le Numéro Deux Burundais a expliqué que le dialogue inter burundais à l'intérieur du pays a été déjà clôturé et que la commission se prépare à faire des concertations avec le médiateur Burundais. Cependant, le Très Honorable Pascal NYABENDA a rejeté la proposition de ce forum qui exhorte le Gouvernement Burundais à s'asseoir avec les putschistes, ce qui ne se fait nulle part ailleurs au monde. Ces putschistes doivent être plutôt traduits devant la justice, a-t-il poursuivi. Il a profité de cette opportunité pour rassurer l'Assemblée qu'il n'y a aucun mouvement politico-militaire au Burundi et que le pays n'est pas en guerre. C'est ainsi que le Président de l'Assemblée Nationale a recommandé la révision de certains points de la résolution en présence des Parlementaires Burundais, après quoi la résolution a été adoptée moyennant ces amendements.



Vue partielle des participants à la réunion.

Avant l'Assemblée en plénière, le Président de l'Assemblée Nationale avait pris part aux cérémonies d'ouverture de cette Session Ordinaire du Forum des Parlements des pays membres de la Conférence Internationale de la Région des Grands Lacs qui ont eu lieu la même date du 7 décembre 2016.

Au cours de ces cérémonies d'ouverture, le Pré-

sident de l'Assemblée Nationale Angolaise, en même temps Président sortant de ce Forum, a fait savoir que l'objectif de ce Forum est de préconiser la paix dans la région, d'autant plus que cette dernière est le socle du développement durable. Il a demandé à ce forum de s'impliquer davantage en appuyant dans la résolution pacifique des conflits dans les pays affectés de la sous-région.

Le Président de l'Assemblée Nationale Soudanaise, le Très Honorable Ibrahim Mohamed Omer et Président entrant du FP/CIRGL a, dans son discours, souhaité que les États Membres mettent en œuvre le pacte et le protocole de la CIRGL. Quant au Premier Vice-président du Soudan qui a rehaussé de sa présence ces cérémonies, il a demandé aux élus du peuple de chercher les voies et moyens adéquats pour juguler les problèmes de famine et les maladies qui hantent le peuple africain. Selon toujours le Premier Vice-président de la République Soudanaise, cela va permettre aux pays africains d'arriver au développement durable vues les potentialités dont le continent Africain dispose.

Rappelons que le Très Honorable Pascal NYABENDA s'était envolé pour Khartoum l'après-midi du 4 décembre 2016.

Providence NIKIZA

Le Parlement Burundais de retour du rendez-vous aux jeux de l'EALA 90R



Remise de la coupe disciplinaire à la Deuxième Vice Président de l'Assemblée Nationale par l'Honorable Chef de délégation.

2ème place pour les joueurs du football et 3ème place pour les joueuses de netball, tel est le classement des Parlementaires Burundais à l'issue de la VIIème édition des matchs interparlementaires du Parlement de l'Afrique de l'Est (EALA), une compétition qui s'est déroulée à Mombasa au Kenya du 03 au 11 décembre 2016. C'est dimanche, le 12 décembre 2016 que les Honorables Députés

et Sénateurs qui ont représenté le Burundi au rendez-vous des jeux de l'EALA étaient de retour au pays. La joie figurait sur leur visage.

Le Deuxième Vice-président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA, qui a accueilli cette délégation, a salué la façon dont ces Parlementaires se sont comportés dès le début jusqu'à la fin de la compétition. Pour ce fait, les équipes du Parlement Burundais ont pu décrocher une Coupe disciplinaire qu'on donne à une équipe qui s'est bien comportée au cours d'un tournoi. C'est un honneur pour le Burundi, et cela donne une belle image à notre pays, a-t-elle poursuivi.



La Deuxième Vice-président de l'Assemblée Nationale s'exprimant devant la presse à l'Aéroport International de Bujumbura.

Pour rappel, les Joueurs des équipes de Football et Netball du Parlement Burundais avaient pris l'avion le samedi 3 décembre 2016 à destination de Mombassa au Kenya.

Le Premier Vice-président de l'Assemblée Nationale est rentré d'une mission de Travail au Kenya.



Le Premier Vice Président de l'Assemblée Nationale salue les cadres qui venaient l'accueillir.

La réinstallation des migrants dans leur pays d'origine, la croissance démographique : défis et opportunités, l'incidence des flux financiers illicites sur le financement du développement, le rôle du commerce dans la réalisation des ODD, les défis posés à l'agriculture familiale et à l'agriculture à petite échelle dans les pays ACP ; tels sont les points saillants qui figuraient à l'ordre du jour de la

32ème Session de l'Assemblée Paritaire entre les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et l'Union Européenne. C'est le Deuxième Vice-président de l'Assemblée Nationale qui l'a annoncé vendredi 23 décembre 2016 à son arrivée à l'Aéroport International de Bujumbura. L'Honorable Agathon RWASA venait de Nairobi, au Kenya où il a justement pris part à cette Session ACP-UE.



Le Premier Vice Président de l'Assemblée Nationale répondant aux questions de la Presse.

A ce sujet l'Honorable Agathon RWASA qui s'était envolé le 13 décembre 2016, a fait savoir que le Burundi pourrait voir comment rentabiliser l'agriculture sur base des études qui, selon lui serait menées par l'ISABU. Le Premier Vice-président de l'Assemblée Nationale a dit que la réunion s'est bien déroulée et qu'il revient à chaque pays de s'organiser en conséquence pour honorer ses engagements.

Gabby BUGAGA

Départ du Président de l'Assemblée Nationale pour une mission de travail aux Emirats Arabes Unis



Passage en revue des troupes par le Président de l'Assemblée Nationale.

Lundi 23 janvier 2017, le Président de l'Assemblée Nationale a pris l'avion à destination de l'Etat des Emirats Arabes Unis.

Le Très Honorable Pascal NYABENDA répond à l'invitation de son homologue, la Présidente du Parlement de cet Etat et l'objectif de cette mission

s'inscrit autour du renforcement des relations de coopération entre l'Etat des Emirats Arabes Unis et le Burundi, des relations qui existent déjà depuis juillet 1975.

C'est aussi dans le cadre de créer des relations de coopération entre le Parlement burundais et d'autres Parlements, un objectif que s'est fixé le Président de l'Assemblée Nationale.

Arlette AKIMANA

Le Président de l'Assemblée Nationale effectue une mission de travail aux Emirats Arabes Unis.



La délégation burundaise conduite par le Président de l'Assemblée Nationale rencontre la Présidente du Parlement des Emirats Arabes Unis.

Dans cette visite de travail aux Emirats Arabes Unis depuis le 23 janvier 2017, le Président de l'Assemblée Nationale et sa délégation ont rencontré la Présidente du Parlement des Emirats Arabes Unis.

Le Très Honorable Pascal NYABENDA lui a parlé du fonctionnement de l'Assemblée Nationale et la Très Honorable Présidente du Parlement des Emirats Arabes Unis a à son tour présenté le fonctionnement de l'institution qu'elle préside.



Les deux hautes personnalités échangent les textes régissant le mémorandum.

Les deux hautes personnalités ont par la suite signé un mémorandum d'entente et de coopération entre les deux institutions.

Dans une interview accordée à la presse, le Très

Honorable Pascal NYABENDA a fait savoir que l'objectif de cette visite est de multiplier les amis de l'Assemblée Nationale et faire des échanges d'expériences dans différents domaines.

Le Numéro Deux burundais a donné l'exemple des Emirats Arabes Unis qui sont quasi désertiques mais cela n'empêche pas que la population trouve à manger. La population trouve des moyens d'irriguer leurs champs et vit de cette activité. Mais chez nous, a-t-il déploré, quand il ne pleut pas pendant deux ou trois mois, la population est désespérée.

Quand il y aura des échanges d'expérience, la population burundaise pourra tirer des leçons qui l'aideront à faire face à tous ces défis. Le Président de la Chambre basse du Parlement burundais a profité de cette occasion pour lancer un appel aux investisseurs des Emirats Arabes Unis de venir investir au Burundi surtout dans le domaine de l'agriculture.



Le Très Honorable Pascal NYABENDA rencontre son homologue.

Pour concrétiser ce mémorandum d'entente et de coopération, les deux hautes autorités se sont convenues sur la mise en place des commissions techniques composées essentiellement par des Députés. Ces derniers ont la tâche de déterminer les domaines prioritaires de coopération.

Enfin, au cours de cette rencontre de la délégation burundaise conduite par le Président de l'Assemblée Nationale Très Honorable Pascal NYABENDA avec la Présidente du Parlement des Emirats Arabes Unies, ils ont parlé de la solidarité des deux institutions lors de la prise des décisions dans des foras internationaux.

Florine MUKESHIMANA

Le Président de l'Assemblée Nationale rentre d'une mission de travail aux Emirats Arabes Unis.

Dimanche 29 janvier 2017, le Président de l'Assemblée Nationale était de retour d'une mission effectuée aux Emirats Arabes Unis. L'Honorable Pascal NYABENDA avait répondu à l'invitation de son Homologue la Présidente du Parlement de l'État des Émirats Arabes Unis.



Le Président de l'Assemblée Nationale saluant les Membres du Bureau.

Dans une d'une interview qu'il a accordée à la presse, le porte-parole de l'Assemblée Nationale a déclaré que cette visite a été bénéfique d'autant plus que ces deux personnalités ont abouti à un mémorandum d'entente sur la coopération entre les deux pays en général et les deux institutions en particulier.

Certains secteurs comme celui de l'agriculture et celui du commerce seront mis en avant du fait que cet État des Émirats Arabes Unis est plus avancé dans ces domaines, a expliqué Alexis Badian NDAYIHIMBAZE. Ainsi le Burundi va bénéficier de pas mal de choses surtout en matière de l'agriculture, en tenant compte des saisons culturales que connaît le pays.

Signalons que pour mieux atteindre les objectifs fixés dans ce mémorandum, une commission mixte composée des Honorables Députés de deux institutions signataires a été mise sur pied pour faire le suivi de sa mise en œuvre et déterminer les secteurs à prioriser.

Providence NIKIZA

ACTUALITES

Le Président de l'Assemblée Nationale tient une réunion à l'endroit des Responsables Administratifs de la province de Bururi.

En visite dans la province Bururi, le Président de l'Assemblée Nationale en compagnie des Honorables Députés élus dans cette circonscription a rencontré vendredi, le 14 octobre 2016 les administratifs et les responsables des différents services dans cette province, notamment les responsables des secteurs de l'éducation, de l'agriculture, de la santé, les élus locaux, les représentants de la société civile, les représentants des confessions religieuses.



Le Président de l'Assemblée Nationale tenant la réunion.

Le Gouverneur de la province de Bururi, l'Honorable Christian NKURUNZIZA, a exprimé ses sentiments de gratitude à l'endroit du Très Honorable Pascal NYABENDA qui, malgré ses multiples engagements, a bien voulu rencontrer la population de Bururi pour qu'il puisse s'enquérir lui-même de la situation actuelle de cette province et écouter les doléances de la population afin de trouver des solutions éventuelles.

Le Gouverneur de Bururi a également signalé que la sécurité est une réalité dans cette province car, a-t-il expliqué, même une bande armée qui déstabilisait la commune de Mugamba a été démantelé par les forces de l'ordre et des armes à feu ont été saisies. Il a pris cette occasion pour féliciter le Parlement Burundais pour avoir adopté le Projet de loi portant Retrait de la République du Burundi du Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale, ratifiée en date du 30 Août 2003. Il a ainsi exhorté le Gouvernement du Burundi de revoir et de se retirer des autres traités internationaux allant dans le contexte du néocolonialisme, afin de soutenir et protéger la souveraineté et l'indépendance de notre chère patrie.

L'Honorable Christian NKURUNZIZA s'est également exprimé sur le rapport des Nations Unies

sur le Burundi, récemment publié à Genève, affirmant qu'il y aurait un génocide au Burundi. Il a fait savoir qu'il n'y a pas de génocide ni en préparation ni en cours au Burundi. Au contraire, c'est la paix qui règne puisque même les personnes qui avaient fui le pays lors des insurrections sont en train de rentrer au bercail, s'est-il réjoui.



Vue partielle des participants à la réunion

Le manque d'eau potable pour une partie de la population, le manque d'électricité dans certains coins, tels sont les principaux problèmes auxquels la province de Bururi fait face, a relevé le Gouverneur de province qui a également parlé de la nécessité de la réhabilitation par goudronnage des routes nationales qui relient la province de Bururi aux autres provinces. C'est notamment la RN16 et RN17 qui deviennent de plus en plus impraticables.

Prenant la parole, le Président de l'Assemblée Nationale a d'abord remercié les participants pour avoir répondu massivement à cette réunion. Le Très Honorable Pascal NYABENDA a souhaité qu'ils échangent sur trois points essentiels à savoir l'organisation, le fonctionnement et la mission de l'Assemblée Nationale, la situation actuelle du pays en général, ainsi que le développement de la province de Bururi.



Le Président de l'Assemblée Nationale s'adressant aux participants.

Le Numéro Deux Burundais a fait savoir qu'il est plus que nécessaire de connaître, en tant que citoyen, l'organisation, le fonctionnement et la mission de l'Institution qui représente la population, toutes les couches sociales confondues. Il a expliqué que les Députés sont élus par la population et

ont un mandat de cinq ans. En principe, au cours de cette législature, ils devraient être au nombre de 121 mais pour le moment, l'Assemblée Nationale ne totalise pas cet effectif suite à certains Députés qui ne se sont pas encore présentés à l'Hémicycle.

Il a également fait savoir que les Honorables Députés sont répartis dans des commissions permanentes différentes selon l'expérience de chacun dans un tel ou tel autre domaine. Ces commissions sont donc chargées de saisir au fond les projets de loi envoyés par le Gouvernement avant qu'ils ne soient analysés et adoptés par tous les Honorables Députés réunis en séance plénière. Il a ajouté que l'Assemblée Nationale dispose également des fonctionnaires qui sont nommés par instruction intérieure. Ces derniers sont des mandataires politiques. Il y a également d'autres fonctionnaires qui ont signé des contrats. L'Assemblée Nationale a donc pour mission de voter des lois et de contrôler l'action gouvernementale, a-t-il renchéri.

Le Numéro Deux Burundais a également évoqué l'actuelle situation sociopolitique du pays en général. Sur le plan politique, le Très Honorable Pascal NYABENDA a insisté sur le dialogue inter burundais interne et externe. Il a tenu à signifier que le dialogue inter burundais qui est en cours diffère de loin des négociations qui ont donné le jour à l'Accord d'Arusha. Cet Accord a permis aux acteurs politiques d'occuper les places politiques sans toutefois passer par l'épreuve des urnes, chose impossible aujourd'hui, a-t-il renchéri. Ce dialogue inter burundais permettra plutôt aux Burundais de trouver une solution durable aux problèmes politiques qui s'observent chaque fois que le pays organise les élections.

Le Président de l'Assemblée Nationale a également parlé du développement de la province de Bururi où il a signifié que la province ne peut être développée que par les natifs eux-mêmes. Il leur a demandé de se regrouper dans des associations ou coopératives pour qu'ils puissent initier de grands projets de développement comme l'installation des usines de transformation, les industries. Il a ainsi fait savoir que cette province dispose de beaucoup de potentialités à exploiter, et que ces dernières peuvent contribuer énormément au développement de la province.

Il a mis un accent particulier sur le tourisme d'autant plus que ladite province dispose de beaucoup de sites touristiques à savoir la réserve naturelle, la

source du Nil, les eaux thermales pour ne citer que cela.



Le Président de l'Assemblée Nationale en train de visiter l'Ecole de Référence Amie des Enfants

Après cette réunion le président de l'Assemblée Nationale a effectué une visite à l'Ecole de Référence Amie des Enfants à MATANA. Cette école abrite plus de 250 élèves. Cette école dispose des équipements modernes et chaque élève a son propre ordinateur.

Après la visite de cette école de référence, le Numéro Deux Burundais a apposé sa signature dans le livre d'or.

Le Très Honorable Pascal NYABENDA a également visité le site touristique de Rutovu où se trouve la source la plus méridionale du fleuve Nil. Selon l'Honorable Christian NKURUNZIZA, la province a déjà signé un partenariat avec un particulier qui va réhabiliter ce site touristique. La construction d'un hôtel sur endroit est parmi les grandes priorités et cela va faciliter les touristes qui auront besoin d'y passer leurs séjours. Selon toujours le Gouverneur de la province de Bururi, cela constitue un atout pour sa province qui va voir ses recettes augmenter.

Providence NIKIZA

Le Deuxième Vice-président de l'Assemblée Nationale tient une réunion avec les différents fonctionnaires de Ruyigi.



Le Deuxième Vice Président de l'Assemblée Nationale répondant aux questions des participants.

Le Deuxième Vice Président de l'Assemblée Nationale répondant aux questions des participants. Vendredi 7 octobre 2016, le Deuxième Vice Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Edouard NDUWIMANA a effectué une descente en province de Ruyigi. Accompagné par les Honorables Députés élus dans cette circonscription, cette haute autorité a tenu une réunion à l'endroit des différents cadres et partenaires œuvrant dans cette province. Au menu figuraient les échanges sur la situation politico-sécuritaire de la province en général et le pas franchi en matière de développement.

Comme le Conseiller Principal du Gouverneur l'a signalé, les comités de sécurité ont été renforcés, ce qui a amélioré la bonne cohabitation avec le pays frontalier, la République Unie de Tanzanie. Monsieur Valéry NKUNZIMANA a aussi fait savoir qu'il y a un groupe de gens qui avait fui le pays à cause des rumeurs. Mais ce qui fait plaisir, c'est que ces habitants regagnent leur pays natal. En effet, depuis janvier jusqu'en août, plus de 1.650 Burundais se sont rapatriés. Par ailleurs, a-t-il poursuivi, des cas de vol par les bandes armées se remarquent dans certaines localités de la province. Grâce à la quadrilogie, ces voleurs ont été appréhendés. En matière de développement, le stade moderne de Rumuri est en cours de construction ainsi qu'une école technique de Muhwazi en commune de Nyabitsinda. Toutes ces infrastructures sociales sont l'œuvre des habitants eux-mêmes.



Le Conseiller Principal du Gouverneur souhaitant la bienvenue aux participants.

En tant qu'élu du peuple, le Deuxième Vice-président de l'Assemblée Nationale a félicité cette province d'avoir sauvé la paix et la sécurité durant les moments de dures épreuves qu'a vécues le pays. Par ailleurs, l'Honorable Edouard NDUWIMANA a, dans son allocution, vivement remercié les Honorables Députés élus dans cette circonscription qui se sont rapproché de leur électorat et s'est réjoui du fait que cette province a sauvé la paix et la sécurité malgré les rumeurs qui ont été véhiculées par les réseaux sociaux. Le Deuxième Vice-président de l'Assemblée Na-

tionale a invité tous les habitants de Ruyigi de veiller toujours pour que les natifs de Ruyigi qui ont trahi la Nation ne viennent pas perturber la paix et la sécurité. L'Honorable Edouard NDUWIMANA a par la même occasion exhorté les administratifs et la population à bien accueillir les rapatriés, surtout au cours de cette saison culturelle A. Il a invité la population de Ruyigi de garder cette bonne cohabitation malgré leur diversité religieuse, politique et ethnique. Si la population reste sereine, a-t-il conseillé, le génocide qui a été planifié par les ennemis du Burundi ne peut en aucun cas avoir lieu.

En ce qui concerne le rapport final sorti en date du 20 septembre 2016 par les experts des Droits de l'Homme des Nations-Unies, l'Honorable Edouard NDUWIMANA a signalé que ce rapport a un caractère politique et qu'il est rempli de mensonges. Il ne faut donc jamais l'accepter, a-t-il conclu. A ce propos, certains intervenants ont insisté qu'il faut multiplier des marches contre ce rapport divisionniste.



Vue partielle des participants à la réunion.

Ceux qui veulent semer la zizanie dans le pays s'appuient sur l'Accord d'Arusha alors que ce dernier a été strictement respecté lors des élections de 2015, a fait remarquer le Deuxième Vice-président de l'Assemblée Nationale qui n'a pas caché son étonnement : Pendant que le processus du dialogue inter-burundais est en cours, certains pays étrangers ont pensé à l'envoi des policiers au Burundi, la MAPROBU et à la Résolution 2303.

Par ailleurs, l'Honorable Edouard NDUWIMANA a toujours invité la population de Ruyigi à limiter les naissances dans le but de préserver l'environnement. Si elle suit ces conseils, les conflits fonciers seront éradiqués. Il n'a pas oublié de mettre en garde ceux qui pratiquent encore le concubinage, en les avertissant que la loi n° 1/13 du 22 septembre 2016 portant prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre est désormais en vigueur. Le Deuxième Vice-président de l'Assemblée Nationale a terminé son allocution en signalant qu'il contribuera au

projet de construire le bureau provincial en étage. Le manque craint d'enseignants et du manuel scolaire, l'encadrement des élèves de la 10ème année qui ont échoué au concours national, le manque d'électricité qui freine certains travaux de développement, telles sont les quelques préoccupations soulevées par les participants. Et le Deuxième Vice Président de l'Assemblée Nationale de promettre de les soumettre à qui de droit.



Le Deuxième Vice Président de l'Assemblée Nationale prodiguant des conseils aux élèves.

Au terme de cette réunion, l'Honorable Edouard NDUWIMANA a visité le Lycée Saint Joseph de Rusengo, un lycée que cette haute personnalité originaire de Kayanza a fréquenté dans les années 1985-88. Il a invité ces élèves de se réjouir des écoles de proximité, chose qui devrait leur faciliter l'assimilation des cours, contrairement à son époque.

Il a également apporté à cet établissement un don de 30 matelas, 500 Kg de haricots, 250 Kg de farine de manioc ainsi que 3 ballons de football. Il était en compagnie de son ami de classe qui, lui aussi, a octroyé à ce lycée un don de 3 dictionnaires de Français.



Prise de photo avec les élèves bénéficiaires de dons

Pétronie BUCUMI

Le Président de l'Assemblée Nationale s'est associé aux chrétiens de la succursale de Gifurwe.



Le Président de l'Assemblée Nationale et son épouse à l'Eglise de Gifurwe

Dimanche 23 octobre 2016, le Président de l'Assemblée Nationale s'est associé, au cours d'une messe, aux chrétiens de la Succursale de Gifurwe qui relève de la Paroisse de Muzinda, c'est dans le Diocèse de Bubanza.

La parole de Dieu a été tirée de l'Evangile de Saint Luc. C'était la parabole du Pharisien et du Collecteur d'impôts. Jésus Christ, en s'adressant à ceux qui se croyaient justes aux yeux de Dieu et méprisaient les autres, leur a démontré que, quiconque s'élève sera abaissé, mais celui qui s'abaisse sera élevé.



L'Abbé Eloi Sébastien MANIRAKIZA, Curé de la Paroisse de Muzinda, célèbre la messe.

Dans son homélie, l'Abbé Eloi Sébastien MANIRAKIZA, Curé de la Paroisse de Muzinda, a déclaré que depuis sa création, l'homme devient enfant de Dieu. Quand bien même l'homme demeure pécheur, Dieu lui pardonne toujours. Il a recommandé aux chrétiens de ne plus juger les autres puisque Dieu est le seul juge.

Prenant la parole, le Gouverneur de la Province de Bubanza a parlé des grandes réalisations de la province dont l'éradication de la fabrication et de la consommation de boissons prohibées avec une réussite estimée à 95 %. Monsieur Tharcisse NIYONGABO a aussi déclaré que la province de Bubanza est classée première en matière de réussite au Concours National, édition 2016. Néan-

moins, certains éducateurs affichent un mauvais comportement qui peut faire reculer la province. Il a donné l'exemple de deux enseignants, l'un de Bubanza et l'autre de la commune de Rugazi qui se sont mariés avec leurs élèves. Ce comportement est à bannir et ces enseignants doivent être punis selon la loi, a-t-il ajouté.



Le Président de l'Assemblée Nationale s'adresse aux chrétiens de Gifurwe.

Dans son allocution, le Très Honorable Pascal NYABENDA a insisté sur la parole du jour et a fait savoir qu'il a retenu qu'il ne faut pas juger les autres mais plutôt laisser la volonté divine s'accomplir. Il a également recommandé l'humilité aux chrétiens.

Le Numéro Deux Burundais a donné l'exemple de ceux qui se croient forts et intelligents et qui humilient leurs voisins. Lorsqu'ils se font élire sur leurs collines natales, ils ne sont pas élus à cause de leur comportement qui n'est pas digne d'un bon chrétien. Il leur a rappelé que tous sont égaux devant Dieu, le riche et le pauvre, le grand et le petit. Et d'ailleurs, a-t-il insisté, lorsqu'on meurt, on est enterré mains vides, on n'apporte même pas nos richesses, on laisse tout sur terre.

Revenant sur la succursale en chantier, le Président de l'Assemblée Nationale a fait savoir qu'il a donné sa contribution dès le début de la construction de cette église de Gifurwe. A côté de son appui évalué à plus de sept millions de francs burundais et deux cents sacs de ciment, l'Honorable Pascal NYABENDA a aussi promis qu'il apportera une autre contribution pour achever la construction de la Succursale de Gifurwe. Les chrétiens pourront célébrer la fête de Noël dans une belle Eglise, a-t-il conclu.



Vue partielle des chrétiens au cours de la messe

Pour le Numéro Deux Burundais, la Succursale de Gifurwe lui rappelle de bons souvenirs. C'est en effet dans cette succursale qu'il s'est marié en juillet 1994 quand il était alors Administrateur Communal de Mpanda. Même son fils aîné a été baptisé à cette même succursale.

Cette Eglise est source de bénédictions, vu le parcours professionnel du Très Honorable Pascal NYABENDA, qui est passé de l'Administrateur Communal au Président de l'Assemblée Nationale en passant par le Gouverneur de province. C'est la raison pour laquelle cette Eglise lui tient à cœur, a-t-il expliqué.

Florine MUKESHIMANA

L'équipe de football de l'Assemblée Nationale a livré un match amical contre Tamotel de Gitega

Dans le cadre de la préparation des jeux de l'East African Legislative Assembly, EALA en sigle, l'équipe de football de l'Assemblée Nationale a livré un match amical contre l'équipe Tamotel de Gitega le samedi 22 octobre 2016 au Stade de Gitega.

Bel entame pour les joueurs de l'équipe composée essentiellement par des Honorables Députés dès l'entrée dans le jeu. Maîtrisant la balle, avec de courtes passes, les joueurs de l'Assemblée Nationale se sont montrés entreprenants quoique peu rapides pour mener une attaque sur de longues balles.



L'équipe de l'Assemblée Nationale du Burundi

L'équipe Tamotel, très active dans des compétitions notamment le tournoi inter communal, est largement dominée par des anciens professionnels de la première division du championnat national. D'ailleurs, elle a bel et bien gardé le rythme pendant les 15 minutes de la première partie sans pour autant inquiéter l'équipe adverse. Les débordements par les ailes d'à gauche par l'équipe de l'Assemblée Nationale se heurtaient à des milieux offensifs de l'équipe Tamotel de Gitega qui, de temps en temps, ne cessaient de faire des appels des balles en profondeur pour avoir constaté que l'équipe de l'Assemblée n'était pas si rapide. A la mi-temps, toutes les équipes se sont quittées par un score nul et vierge. C'était un match qui a été très tendu avec beaucoup de pressions durant toute la partie.



L'équipe Tamotel de Gitega

A la reprise de la deuxième partie, la fatigue qui se lisait sur les visages de tous les joueurs, sous un soleil de plomb, présageait que la détermination allait prendre une autre ampleur, suite au remplacement de certains joueurs de part et d'autre.

Souleymane, milieu de Tamotel, a amorti une balle aérienne dégagée de la part de la surface par son coéquipier et a remis à son ailier gauche qui a centré devant la surface de réparation et Fuadi a inscrit le but d'ouverture de cette rencontre à la 49ème minute de jeu.

L'équipe de l'Assemblée Nationale a redoublé d'efforts et est passé à l'attaque à maintes reprises. Richard NDAYISENGA est entré dans la danse mais a raté un but alors qu'il était face à face du gardien de Tamotel, une occasion en or qui est passée à côté. Dix minutes plus tard Jean-Marie CIMPAYE de l'Assemblée Nationale est passé au milieu et a réussi un dribble mais il a été vite pris en sandwich par les défenseurs de Tamotel. L'équipe de l'Assemblée Nationale a dominé le jeu tambour battant, mais il a manqué la concrétisation effective et le match s'est terminé par le score d'un but à zéro en faveur de Tamotel.

Autour d'un verre que Tamotel a offert à l'équipe visiteuse, le président du club a remercié le Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale et tous les Honorables Députés pour avoir accepté de répondre positivement à l'invitation émise par l'équipe Tamotel de jouer un match amical, un match qui selon lui, a opposé l'équipe représentative du peuple contre celle de la deuxième ville du pays. Il a par ailleurs fait savoir que malgré la défaite de l'équipe de l'Assemblée Nationale, celle-ci n'a pas démerité. Et d'ajouter que le match retour réserve beaucoup de surprises.

Il a soulevé comme défis notamment le manque de ballons pour les entraînements et a souhaité que le match retour soit joué le plus tôt possible. Du côté de l'Assemblée Nationale, l'Honorable François MPITABAVUMA, vice-capitaine de l'équipe, a remercié les joueurs de Tamotel pour l'accueil et leur victoire.



Honorable François MPITABAVUMA remettant l'enveloppe au président de l'équipe Tamotel pour l'achat d'un ballon.

Pour le match retour, c'est une question à soumettre à qui de droit, a déclaré le Représentant du peuple avant de remettre une enveloppe pour l'achat du ballon. Il a par la suite rappelé que ce match est une occasion de se préparer pour le tournoi des jeux de l'EALA qui vont avoir lieu prochainement à Mombassa.

Sachez que c'est le deuxième match que l'Assemblée Nationale livre après celui qui les a opposés à l'équipe du Sénat, match synonyme de correction avec un score fleuve de six buts à un.

Gabby BUGAGA

Rapport-Synthèse des réalisations de l'Ombudsman depuis six ans (2011-2016)

Pour être Ombudsman du Burundi, il faut opter entre deux choix, soit être serviteur du peuple tout en sachant que 80% de la population mène une vie modeste, soit être fonctionnaire. C'est l'héritage que l'Ombudsman du Burundi lègue à son successeur. L'Honorable Mohamed RUKARA s'exprimait au cours de la séance plénière de vendredi 18 novembre 2016 quand il présentait le bilan de ses activités au terme de son mandat de six ans couvrant la période de 2011 à 2016.



Photo de famille des Membres du Bureau et l'Ombudsman Burundais

D'une manière globale, en plus des médiations directes qui s'élevaient à plus de 60 cas, l'Institution a reçu 1290 plaintes depuis 2011 jusqu'à novembre 2016, a confié le Médiateur Burundais. Outre la médiation, le contrôle, la prévention, la sensibilisation, la coopération, les conférences nationales, régionales et internationales, les autres rubriques dans lesquelles sont déployées les activités de l'Institution sont la contribution de l'Ombudsman dans la résolution des conflits en Afrique des Grands-Lacs, l'adhésion aux différentes Associations ainsi que les décorations.

Première mission de l'Institution de l'Ombudsman, la médiation entre l'Administration et les citoyens concernait des réclamations mais aussi le conflit de leadership entre certaines communautés religieuses. Parmi les dossiers traités, plus de 60% des plaintes portent sur le litige foncier. Les autres concernent les licenciements abusifs (17%), les inexécutions de jugements rendus avec 12% et autres cas divers représentant à peu près 10%.

Dans le cadre de sa deuxième mission qui est celle de jouer le rôle d'observateur et d'assurer le contrôle du fonctionnement de l'Administration publique, l'Institution de l'Ombudsman a effectué des descentes dans les services publics, comme à l'OBR, à la PSR, au Port de Bujumbura, à la

REGIDESO, à la PAFE et à la Mairie de Bujumbura. Elle a aussi visité certaines maisons de détention comme celles de Bubanza, Gitega, Ngozi, Mpimba, Muramvya, Rumonge et Muyinga. Toujours dans l'accomplissement de cette mission, le Médiateur burundais a accordé des audiences aux représentants des services publics et des organisations de la Société Civile.



L'Ombudsman Burundais présentant le rapport.

En matière de prévention de conflits, l'Ombudsman du Burundi a mis un accent particulier sur l'apaisement de la situation préoccupante qui a éclaté depuis le 26 avril 2015, suite aux manifestations dans certaines communes de la Mairie de Bujumbura.

Pour ce qui est de la sensibilisation, au début de son mandat, le Médiateur du Burundi a organisé une série de descentes de sensibilisation sur la loi régissant l'Institution à l'intérieur du pays dans les quatre Régions. L'autre groupe cible fut constitué par des universités et institutions de l'Enseignement Supérieur dont l'ENS, l'ENA, l'I.S.C.A.M, l'INSP et Hope Africa University.

Au cours de six ans d'exercice de son mandat, l'Ombudsman du Burundi a été décoré plusieurs fois, notamment par le Président de la République qui lui a octroyé le Certificat de Mérite de l'Ordre de l'Amitié des Peuples de Classe de Commandeur ; par le Roi des Belges qui lui a conféré la décoration de « Commandeur de l'Ordre de la Couronne » et par l'Université Islamique Internationale de Mbale en Tanzanie qui l'a décoré du titre de Docteur Honoris Causa.

Comme l'Honorable Mohamed RUKARA a été le premier dans l'histoire du Burundi à être Ombudsman, il a reçu des compliments de la part des Honorables Députés. Cependant, ces derniers ont voulu savoir ce qui lui aura le plus marqué, positivement et négativement.

Le Médiateur du Burundi oriente plutôt le mérite du côté du peuple qui a accepté la mise en place

de cette Institution. Sinon son secret, d'après lui, réside dans sa force de caractère qui est une force douce. Par ailleurs, l'indépendance d'esprit et l'humilité lui auront été d'un grand secours. C'est aussi quelqu'un de courageux et qui aime les autres. En outre, selon ses dires, l'Honorable Mohamed RUKARA s'est approché de la population de base et des sages et surtout des religieux pour demander des conseils. Selon l'Ombudsman du Burundi, il a aussi été guidé par le Plan Stratégique. Il a également su s'entourer d'une équipe de collaborateurs équilibrés à tous les niveaux, ethnique, régional et religieux.



Vue partielle des Honorables Députés

Le mauvais souvenir s'est enregistré le jour de son élection quand beaucoup de Députés sont sortis de l'Hémicycle. Pour lui, ils ne l'auraient pas supporté à cause de son appartenance religieuse, ce qui a pris comme une injure. Heureusement qu'il n'est pas rancunier, s'est-il réjoui.

L'Honorable Mohamed RUKARA part, somme toute, avec un sentiment de fierté car, explique-t-il, il est actuellement connu à l'échelle régionale, continentale et même mondiale.

Rappelons qu'il est prévu, au cours de la séance plénière de lundi 21 novembre 2016, l'élection d'un nouvel Ombudsman qui devra prêter serment mardi 22 novembre 2016.

Christine NAHIMANA

Visite du Président de l'Assemblée Nationale à l'Hôpital de Mpanda



Le Président de l'Assemblée Nationale tenant la réunion avec le personnel de l'Hôpital de Mpanda.

Mardi 29 Novembre 2016, le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA, a effectué une descente en commune Mpanda de la province Bubanza. A l'Hôpital Général de Mpanda, le Numéro Deux Burundais a d'abord fait un tour dans les différents services de cet hôpital construit et doté d'un équipement moderne. Après cette visite, le Président de l'Assemblée Nationale a tenu une réunion avec le personnel de cet hôpital.



Vue du personnel de l'Hôpital Général de Mpanda en réunion.

Le Directeur de l'hôpital, le Docteur Aimé Fabrice NIYONKURU, a indiqué que cet établissement sanitaire accueille par an 20.000 malades et que la plupart sont des femmes venues accoucher. Il a aussi confié que c'est le seul hôpital public en province de Bubanza, d'où une nécessité de médecins tant spécialistes que généralistes, étant donné que cet édifice accuse un manque criant de cette catégorie du personnel. L'hôpital dispose d'équipements modernes et de services spécialisés mais qu'il n'y a pas de médecins pour les utiliser, a regretté le Directeur de l'hôpital qui a aussi soulevé le manque de logements pour le personnel soignant. Ce dernier est obligé de rentrer chaque jour dans la ville de Bujumbura, a encore déploré le Docteur Aimé Fabrice NIYONKURU avant de démontrer que ces navettes détériorent la qualité du travail.

Par ailleurs, l'hôpital n'est pas clôturé, d'où il est

difficile de contrôler les va-et-vient, a-t-il ajouté. Aussi, les subsides de l'Etat ne suffisent pas puisqu'il faut même soigner les indigents gratuitement alors que l'hôpital a besoin de fond pour fonctionner, a-t-il renchéri.

Quant au Gouverneur de la province de Bubanza, il a indiqué que la nouvelle direction de l'hôpital collabore avec l'administration, contrairement à la direction précédente. Monsieur Tharcisse NIYONGABO a aussi fait savoir que la malaria fait rage actuellement dans les ménages et qu'il faudra prendre des mesures qui s'imposent.



Le Président de l'Assemblée Nationale en train de faire un don de matelas à la direction de l'Hôpital Général de Mpanda.

La réunion a aussi vu la participation du Directeur Général de la Planification au sein du Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA, qui a salué la visite du Président de l'Assemblée Nationale à l'hôpital de Mpanda. Cet hôpital est parmi ceux qui ont le privilège d'avoir des équipements modernes, le seul problème étant qu'il manque de spécialistes pour les utiliser a reconnu le Docteur Jean-Marie Népomucène GAHUNGU. Celui-ci a aussi précisé que le ministère est au courant de cette situation. C'est pourquoi, a-t-il expliqué, il y a eu récemment deux réunions de médecins spécialistes pour les inciter à aller travailler dans les provinces de l'intérieur du pays. Malgré qu'ils ne soient pas nombreux, ils ont quand même promis qu'ils pourraient se disponibiliser, a-t-il tranquilisé. Il a aussi indiqué que le Gouvernement a promis de revoir à la hausse le budget alloué au Ministère de la Santé Publique pour l'année 2017 et que par conséquent, les subsides vont aussi augmenter.

Prenant la parole, le Président de l'Assemblée Nationale a indiqué qu'il est venu à cet hôpital pour se rendre compte de son fonctionnement, surtout qu'il y a des plaintes selon lesquelles les médecins accueilleraient mal les malades.

Le Président de la Chambre basse du Parlement burundais a aussi signalé que la manière dont les médecins accueillent et s'occupent des malades

leur donne ou leur ôte l'honneur au sein de la société et donne telle ou telle autre image à l'hôpital. Il leur a aussi invité à bien utiliser le matériel et les médicaments qui sont à leur disposition et de travailler dans une bonne harmonie. Quant à lui, le Très Honorable Pascal NYABENDA a promis sa disponibilité pour collaborer avec la direction de l'hôpital chaque fois que de besoin.



Le Très Honorable Pascal NYABENDA en train de donner un pagne à une femme qui a accouché.

L'Hôpital de Mpanda ayant cruellement besoin de matelas, le Numéro Deux Burundais était aussi porteur d'une aide de 30 matelas pour l'hôpital et de 30 pagnes pour les malades et les femmes qui ont accouché. Cette aide ne provenait pas de l'Assemblée Nationale mais des biens personnels du Très Honorable Pascal NYABENDA, qui a senti le besoin d'accomplir un acte de charité en cette période où la fête de Noël approche.



Le Président de l'Assemblée Nationale en train de distribuer des aides aux anciens combattants handicapés.

Arlette AKIMANA

Le Président de l'Assemblée Nationale tient une réunion à l'endroit des responsables de Services en province de Rutana.

Vendredi 16 décembre 2016, le Président de l'Assemblée Nationale a tenu une réunion à l'endroit des responsables des différents services et des élus locaux dans la province de Rutana. Le Très Honorable Pascal NYABENDA a voulu les rencontrer pour échanger sur la situation politico- sécu-

ritaire qui prévaut dans le pays. Il était également question d'expliquer aux participants le rôle et le fonctionnement de l'Assemblée Nationale.



Le Président de l'Assemblée Nationale s'exprimant pendant la réunion.

Le numéro Deux Burundais a fait savoir que l'Assemblée Nationale a, parmi ses missions, le contrôle l'action gouvernementale. Selon la Constitution burundaise, le Bureau de l'Assemblée Nationale est composé de trois Honorables Députés issus de différents partis politiques ; ces Honorables Députés doivent nécessairement être d'ethnies différentes, a expliqué le Très Honorable Pascal NYABENDA. L'Assemblée Nationale dispose également des commissions permanentes qui regroupent les Honorables Députés dans les différents domaines. On citera entre autres la commission chargée des questions politiques, la commission chargée de la bonne gouvernance, la commission des droits de l'homme, la commission chargée des finances, la commission chargée des questions de défense et de sécurité, la commission de l'agriculture et de l'élevage, la commission chargée des questions sociales et la commission ayant en charge l'éducation. En plus des Honorables Députés, a-t-il poursuivi, il y a également les cadres politiques appelés aussi cadres d'appui de l'Assemblée Nationale ainsi que les fonctionnaires permanents.

S'agissant de la situation politico-sécuritaire qui prévaut dans le pays, le Numéro Deux Burundais est revenu sur le dialogue inter burundais qui est en cours. Selon le Très Honorable Pascal NYABENDA, les mots « dialogue » et « négociation » sont carrément différents au niveau de la signification mais malheureusement, a-t-il ajouté, il existe encore des gens qui n'arrivent pas à distinguer la différence entre ces deux mots.



Vue partielle des participants.

Le peuple burundais est en train de dialoguer, ce qui est très différent des négociations, car, a-t-il expliqué, le Burundi n'est pas à feu ni en guerre. Les négociations se font entre deux parties en guerre, ce qui n'est pas le cas pour le Burundi, a-t-il démontré. Le Président de la Chambre basse du Parlement burundais a ainsi exhorté la population de Rutana d'être très vigilante en ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité et surtout en cette période des fêtes de fin d'année. Le travail en synergie est plus que nécessaire pour lutter contre les cas d'insécurité enregistrés dans certains coins de cette province, a-il renchéri.

Au cours de cette réunion, le numéro Deux Burundais a également parlé du patriotisme. Il a expliqué que le patriotisme reflète beaucoup de choses dont le paiement des taxes par un citoyen. Le Très Honorable Pascal NYABENDA a demandé aux participants de sensibiliser toute la population en ce qui concerne le paiement des taxes car, aujourd'hui, le pays ne vit que grâce aux taxes collectés par l'Office Burundais des Recettes. Il leur a rappelé qu'un bon nombre de pays européens ont suspendu leurs engagements et le pays ne compte pas sur les aides extérieures. Par conséquent, l'Etat doit faire de son mieux pour combler le vide.

Le Très Honorable Pascal NYABENDA a également demandé aux responsables administratifs présents à cette réunion de s'impliquer dans la sensibilisation de leurs voisins qui ont fui le pays pour qu'ils puissent retourner au bercail. Au point de vue social, il les a exhortés à cohabiter pacifiquement dans leurs diversités, religieuse, politique ou ethnique. Il leur a également rappelé l'importance et l'avantage de la limitation des naissances dans une famille. Ainsi le Président de la Chambre Basse du Parlement leur a prodigué des conseils allant dans le sens de lutter contre la polygamie, une des causes majeures de la croissance démographique galopante.



L'une des participants donnant son point de vue.

Les participants ont eu l'occasion de soumettre leurs doléances au Président de l'Assemblée Nationale. C'est notamment le problème d'électricité, le manque d'eau potable, les conflits fonciers, et le manque de moyens pour la réhabilitation des ponts détruits par les pluies diluviennes, pour ne citer que cela.



Le Président de l'Assemblée Nationale visitant la chute d'eau de Mwishanga.

Le Président de l'Assemblée Nationale a, à son tour, promis son appui et va donc contacter tous les services concernés afin de trouver une solution à ces problèmes. Il a également promis sa contribution dans la réhabilitation de certains ponts et dans les travaux de finissage de certaines salles de classes.

Après la réunion, le Président de la Chambre Basse du Parlement, accompagné par les élus de la circonscription de Rutana, a visité les chutes d'eau de Mwishanga et un site touristique situé dans cette même province mais en commune de Musongati.

Providence NIKIZA

La Deuxième Vice Président de l'Assemblée Nationale rencontre les fonctionnaires de Ruyigi.



L'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA au milieu, à sa droite le Conseiller Principal du Gouverneur et à sa gauche l'Administrateur Communal.

Construire un bureau provincial en étage dont le devis s'élève à 458 millions de francs burundais, tel est le projet phare de la province de Ruyigi, si on en croit les propos du Conseiller Principal du Gouverneur. Monsieur Valentin NKUNZIMANA s'exprimait vendredi 17 décembre 2016 au cours d'une réunion que la Deuxième Vice-président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a tenue à l'intention des différents fonctionnaires et chefs de services œuvrant en cette province de Ruyigi.

Pour ce faire, il a sollicité une aide à cette autorité qui a d'ailleurs honoré sa circonscription en la visitant durant sa première descente. Il a en outre salué la réhabilitation de la route Makebuko-Ruyigi avant d'inviter l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA à plaider pour que le même projet, une fois arrivé dans la ville de Ruyigi, continue dans les allées de cette ville. Il a terminé son propos en émettant le souhait de voir la route Ruyigi-Cankuzo passant par Kinyinya et Gisuru goudronnée. La Deuxième Vice-président de l'Assemblée Nationale, a, dans son allocution, demandé à la population de Ruyigi d'éviter la fraude pour pouvoir concrétiser les différents projets, notamment la construction des infrastructures publiques. L'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA n'a pas manqué de sensibiliser la population à répondre massivement aux travaux communautaires. La fraude profite aux pays frontaliers au moment où la province enregistre des pertes énormes, a-t-elle ajouté.

Elle a par ailleurs conseillé la population de Ruyigi à limiter les naissances. Même si l'espace cultivable existe encore dans cette région Est du pays, cette étendue peut servir plutôt aux projets de développement, a-t-elle démontré.



Les Parlementaires élus dans la circonscription en pleine réunion.

Au cours de leurs interventions, les Honorables Députés élus dans cette circonscription ont eux aussi invité la population à s'adonner corps et âme aux travaux champêtres en privilégiant les cultures qui poussent vite et qui résistent à la sécheresse parce que les conditions climatiques ont changé. En répondant aux sollicitations des uns et des autres, la Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale en a profité pour inviter les participants à se regrouper dans les associations afin de parvenir à un projet costaud comme la mise en place d'une micro-finance.



Vue partielle des participants à la réunion.

Elle a aussi promis qu'elle fera de son mieux pour que les doléances exposées lors de cette réunion trouvent une issue favorable.

Pétronie BUCUMI

Remise de la coupe remportée par les équipes du Parlement aux jeux de l'EALA au Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale.



Le Président de l'Assemblée Nationale prononçant le discours de circonstance.

Vendredi 23 décembre 2016, les équipes du Parlement, entre autres celle de Football et celle du Netball, ont remis officiellement les coupes remportées aux jeux de l'EALA au Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale Pascal NYABENDA entouré par le Deuxième Vice Président de l'Assemblée Nationale et le Deuxième Vice Président du Sénat.



Le Président de l'Assemblée Nationale remet les médailles aux joueurs du Parlement.

En effet, l'équipe de Football a décroché la médaille d'argent pour avoir disputé la finale qu'elle a perdue face à l'équipe ougandaise sur les tirs au but ; étant donné que pendant le temps réglementaire, les deux équipes s'étaient quittées sur un score de parité.

Pour l'équipe de Netball, les femmes Parlementaires ont occupé la 3ème place au niveau de la Communauté Est Africaine. Qui plus est, pour sa première participation, elle n'a pas démerité.

Selon l'Honorable Denis KARERA, le chef de la délégation burundaise, le Parlement burundais est à remercier pour avoir eu un attachement particulier pour les jeux aussi si importants pour la visibilité du pays dans le concert des Nations. Il a également adressé ses sentiments de gratitude aux partenaires qui ont contribué pour que ces équipes prennent part à cette compétition.



Le Président de l'Assemblée Nationale présente la coupe qui lui a été décernée.

Dans son discours de circonstance, Président de l'Assemblée Nationale a rendu hommage aux joueurs pour avoir représenté le Burundi valablement

et décroché des coupes et des médailles qui font l'honneur de la République. Il a par ailleurs remercié tous ceux qui ont contribué à ce que le Burundi ait participé aux jeux inter parlementaires de l'EALA.



Le Président de l'Assemblée Nationale remet le certificat aux contributeurs.

Pour les contributeurs, ils ont remercié le Très Honorable Pascal NYABENDA de les avoir associés à cette soirée de joie, non seulement pour le Parlement mais aussi pour tout le peuple burundais. Ces jeux ont redoré l'image de la Nation ternie par des détracteurs animés de mauvaise foi.

Le Numéro Deux Burundais a décerné des certificats de mérite aux Institutions et Organisations qui ont contribué pour la participation du Burundi aux jeux de l'EALA. Ils ont également indiqué qu'une fois la demande introduite bien à l'avance, ils pourront revoir à la hausse leur contribution.

Gabby BUGAGA

La famille du Président de l'Assemblée Nationale se joint aux chrétiens de la Paroisse Saint Pierre dans une messe du premier jour de l'an 2017.

Dimanche 1er janvier 2017, le Président de l'Assemblée Nationale et sa famille se sont joints aux Chrétiens de la Paroisse Saint Pierre de Muzinda, c'est en commune de Rugazi de la province de Bubanza, dans une messe dominicale du premier jour de l'an 2017.



Le Président de l'Assemblée Nationale et son épouse priant au cours de la messe.

Dans son homélie, le Curé de la Paroisse Saint Joseph, l'Abbé Eloi-Sébastien MANIRAKIZA s'est focalisé sur le message de sa Sainteté le Pape François à l'occasion de la célébration de la cinquantième journée mondiale de la paix, lequel message appelle généralement à la non-violence.

S'adressant aux chrétiens de ladite paroisse, le Président de la Chambre Basse du Parlement a d'abord condamné avec énergie l'assassinat d'un Membre du Gouvernement, en la personne du Ministre de l'Environnement, de l'Eau, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, l'Honorable Emmanuel NIYONKURU à la veille du nouvel an 2017. Et d'exhorter la police à faire des enquêtes approfondies le plus rapidement possible pour que les auteurs de ce crime soient punis.



Le Président de l'Assemblée Nationale s'adressant aux Chrétiens.

Le Très Honorable Pascal NYABENDA a souhaité ses meilleurs vœux aux chrétiens de cette paroisse avant de signaler qu'il était venu pour remercier le Tout-Puissant pour tout ce qu'il a fait pour lui et pour sa famille au cours de l'année 2016. Il a fait savoir que trois choses l'ont incité à venir rendre grâce à Dieu. D'abord, il doit remercier le Bon Dieu pour l'avoir gardé, lui et sa famille, durant toute l'année. Ensuite, l'année 2016 a été particulière pour lui, car, c'est au cours de cette même année qu'il a célébré le cinquantième anniversaire de son existence. Enfin, il a parlé de son remplacement à la tête du parti au pouvoir, au cours de l'année de 2016.



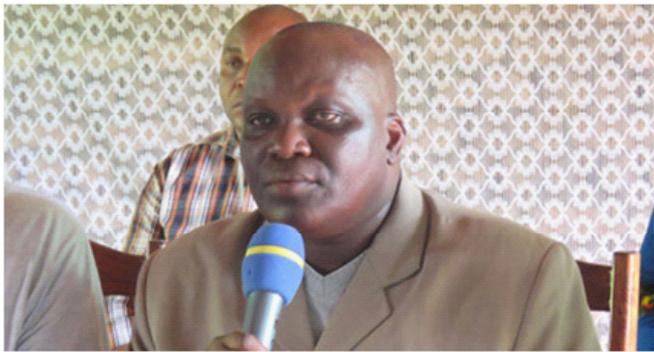
Vue partielle des chrétiens.

Le Président de l'Assemblée Nationale se réjouit de la façon dont se sont déroulées les activités de son remplacement. Ainsi, il a remercié le bon Dieu pour le fait qu'il a remis le tablier comme Président du parti au pouvoir au moment où il exerce une autre fonction, celle du Président de la Chambre Basse du Parlement. Il a clôturé son allocution en souhaitant ses vœux les meilleurs à tous les Burundais et a demandé au Tout-Puissant de protéger le Burundi et le peuple burundais.

Providence NIKIZA

Le Président de l'Assemblée Nationale participe à une réunion de sécurité en province de Bubanza.

Mardi 3 janvier 2017, le Président de l'Assemblée Nationale a participé à une réunion de sécurité en province de Bubanza. Comme c'est devenu une habitude dans cette province, les réunions de sécurité se tiennent chaque mardi, tour à tour dans toutes les communes. Ce mardi-là donc, c'était le tour de la commune de Rugazi. Cette réunion s'est tenue en zone de Ruce, après les travaux communautaires auxquels le Très Honorable Pascal NYABENDA a participé.



Le Président de l'Assemblée Nationale s'adresse aux participants à la réunion.

Le Gouverneur de la province de Bubanza a d'abord présenté la situation de la province en général. Le grand problème qu'il a soulevé concerne l'absence de pluies, ce qui assèche les plantes et présage déjà une famine dans la plaine de l'Imbo. Un autre fait évoqué par le Gouverneur Tharcisse NIYONGABO est la polygamie qui se fait toujours parler d'elle dans la province, mais il s'est dit confiant qu'avec le projet de loi portant Protection et Prévention des victimes et Répression des Violences basées sur le Genre qui a été adopté, la justice va faire son travail et ce comportement va prendre fin en province de Bubanza. Le Gouverneur

Tharcisse NIYONGABO a aussi parlé du projet de construction de marchés modernes dans toutes les communes de la province et a demandé aux administrateurs de commencer à organiser des réunions avec les natifs pour en discuter. Après l'allocution du Gouverneur, c'était le tour de tous les administrateurs communaux et de certains responsables et leaders d'opinion en province de Bubanza de s'exprimer.

En général, le grand problème soulevé concerne la polygamie qui est source d'insécurité dans les ménages, avec les conflits fonciers qui en découlent. Abondant dans le même sens que le Gouverneur, les participants ont demandé la mise en application du projet de loi portant Protection et Prévention des victimes et répression des Violences basées sur le genre. Ils ont aussi dénoncé beaucoup de cas de concubinage.



Le Gouverneur de la province de Bubanza présentant la situation générale de sa province.

Les participants ont aussi soulevé les problèmes de conflits liés à la sorcellerie, aux accidents sur les grands axes, à la malaria qui sévit dans certaines localités, à certains cas de violence conjugale et à la consommation de boissons prohibées.

D'autres ont demandé des sensibilisations à l'endroit de la population sur la façon de cultiver d'une façon moderne puisqu'il y a des gens qui n'ont pas assez de production alors qu'ils ont des terres fertiles.

Dans son intervention, le Président de l'Assemblée Nationale a mis un accent particulier sur le changement de comportement. Le Très Honorable Pascal NYABENDA a indiqué que maintenant, la population s'accroît alors que les terres restent les mêmes, d'où il faut savoir comment cultiver d'une façon moderne pour plus de productivité. Le changement de comportement c'est aussi en bannissant la polygamie, un comportement qui est source de conflits dans les ménages et qui contribue à la surpopulation. Il a indiqué que l'adoption du projet de loi portant Protection et Prévention

des victimes et répression des Violences basées sur le genre a été un processus difficile et que cette loi va changer les choses.

L'Orateur du jour est aussi revenu sur la situation financière du pays, qui doit maintenant appliquer un budget d'austérité. Il a indiqué que les partenaires qui ont gelé leurs aides nous ont amené à prendre conscience que nous devons vivre par nous-mêmes, sans compter sur personne.



Vue de profil des participants

Il leur a appelé à aimer le pays en s'adonnant aux travaux communautaires et en appuyant les grands projets de développement en cours dans la province. Le Très Honorable Pascal NYABENDA a demandé aux administrateurs de toujours donner un rapport des travaux communautaires effectués chaque mardi pendant la réunion de sécurité.

En ce qui concerne les grands projets de la province à appuyer, le Visiteur de marque a parlé de la construction des marchés modernes, du programme de pavage des rues au chef-lieu de la province de Bubanza et du projet de création d'une micro finance par les natifs de la province. Beaucoup de projets pourraient se réaliser si les Burundais pouvaient mettre ensemble leurs moyens et réaliser un projet grandiose, a conclu le Président de l'Assemblée Nationale.

Arlette AKIMANA

Le Président de l'Assemblée Nationale prend part aux cérémonies de présentation officielle du Curé de la paroisse de Karinzi en province de Bujumbura.

Samedi 7 décembre 2017, le Président de l'Assemblée Nationale s'est associé aux Chrétiens de la paroisse de Karinzi, c'est en commune de Mutambu de la province de Bujumbura, dans une messe célébrée à l'occasion de la présentation officielle du nouveau Curé de ladite paroisse, en la personne de l'Abbé Séverin BUTOYI. Ce der-

nier a été nommé par l'Archevêque de Bujumbura, Monseigneur Evariste NGOYAGOYE, il y a quatre mois. Ces cérémonies ont été rehaussées par la présence de Monseigneur Anatole RUGERINYANGE, l'envoyé spécial de l'Archevêque de Bujumbura.



Vue partielle des chrétiens

Monseigneur Anatole RUGERINYANGE a, avant de célébrer la messe, procédé au rite ecclésial lié à l'investiture d'un Curé de paroisse. Comme ce rite l'exige, devant les chrétiens et l'Evêque, l'Abbé Séverin BUTOYI a encore une fois témoigné sa croyance en chantant le Crédo, la prière qui contient les principes fondamentaux de l'église catholique. Après ce rite, Monseigneur Anatole RUGERINYANGE lui a remis les clés de cette paroisse, la Sainte Bible, le livre contenant les droits canoniques ainsi que le signe symbolisant son investiture comme Curé de la paroisse de Karinzi.

Dans son homélie, Monseigneur Anatole RUGERINYANGE, s'est basé sur l'Evangile de Saint Jean quand Jésus-Christ transforma l'eau en vin sous la demande de sa mère, la Vierge Marie. C'était au cours des noces auxquelles Jésus Christ était invité avec sa mère à Cana en Galilée. Ainsi, tous les vases se remplirent du bon vin, comparativement au vin dont les invités avaient été servi avant. Cela a été ainsi fait car, a expliqué le Prédicateur du jour, les serviteurs ont obéi à la parole, et ont exécuté ce que Jésus Christ leur avait demandé. Dieu a beaucoup de bonne volonté pour l'être humain, a rappelé Monseigneur Anatole RUGERINYANGE avant de préciser que le Seigneur réserve à l'homme de bonnes choses. Seulement, a-t-il averti, c'est à lui de s'en procurer en obéissant à Dieu. C'est l'homme lui-même qui détient la clé de tout ce dont il a besoin, a-t-il conclu.



Vue d'ensemble des chrétiens

Le président du comité paroissial a témoigné de la bonne cohabitation entre les chrétiens et les prêtres de la paroisse de Karinzi. Cependant, les chrétiens de cette paroisse restent toujours préoccupés par le Temple du Seigneur en cours de construction qui, jusqu'à présent, leur a déjà coûté à peu près deux cent millions de Francs Burundais. Et de demander l'appui de tout un chacun suivant ses capacités.

Dans son discours, le Président de l'Assemblée Nationale est revenu sur la parole de Dieu et a partagé sa conviction avec les chrétiens présents. Le Très Honorable Pascal NYABENDA a fait savoir que chaque fois qu'il y a des problèmes quelconques ou des malentendus entre les êtres humains, la Vierge Marie s'en occupe et demande à son fils d'intervenir. Le Numéro Deux Burundais a, d'après ce qu'il a compris de la parole du jour, précisé que le Seigneur Jésus ne donne rien à moitié.



Le Président de l'Assemblée Nationale s'adressant aux chrétiens.

C'est ainsi qu'il a tranquilisé les chrétiens de la paroisse de Karinzi sur leur préoccupation et a bien précisé que les contributions des uns et des autres leur parviendront au fil du temps. S'appuyant sur le principe que toutes les richesses du monde appartiennent au Tout-Puissant, le Président de la Chambre basse du Parlement burundais a démontré que les Chrétiens de la paroisse ne manqueront pas de moyens financiers pour la construction du Temple du Seigneur. Poursui-

vant son allocution, il a demandé aux chrétiens de s'atteler aux travaux d'intérêt communautaire à côté des fonctions qu'ils exercent à l'église. Il a fait savoir que la construction des infrastructures publiques contribuera non seulement au développement de leur commune mais aussi au développement de la province, du pays et pourquoi pas de la sous-région.

Il a également demandé aux chrétiens présents de cohabiter pacifiquement et de s'entraider mutuellement, conformément à la parole de Dieu qui recommande l'amour du prochain. Répondant à l'appel du Président du Comité paroissial, le Très Honorable Pascal NYABENDA a promis une contribution de cinquante sacs de ciment et a réitéré son engagement de les appuyer chaque fois que les moyens le permettront.

Providence NIKIZA

Le Président de l'Assemblée Nationale aux côtés des chrétiens de la Paroisse de Musigati

Au cours de la messe dominicale du 15 janvier 2017, le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA et son épouse, quelques élus du peuple de la circonscription de Bubanza et le Gouverneur de province se sont joints aux chrétiens de la Paroisse de Musigati.



Le Président de l'Assemblée Nationale et son épouse chantant la gloire du Seigneur pendant la messe.

Dans son homélie, le Curé de la Paroisse de Musigati s'est appuyé sur le texte de l'Évangile selon saint Jean : « Voici l'Agneau de Dieu, qui enlève le péché du monde ». Dans ces écritures saintes, Jean Baptiste le baptiseur annonçait aux croyants que Jésus, l'enfant de Dieu est la lumière et le salut pour le monde. Jésus est aussi source de paix et de sécurité pour tout croyant, a-t-il ajouté. Il a en outre rappelé que les chrétiens doivent cohabiter pacifiquement comme des frères et sœurs qui ont en commun le seul chemin du Salut. Il ne faut

pas s'entredéchirer alors que nous sommes des chrétiens, a-t-il martelé.



Le curé de la paroisse prêchant la parole de Dieu.

A la fin de la messe, le Curé de la Paroisse de Musigati a présenté brièvement au Numéro Deux Burundais ses principaux projets et lui a demandé son soutien. Cette paroisse qui compte plus de 50 mille chrétiens a des projets de développement, la consolidation de la paix et de la sécurité. Elle a aussi des projets de sensibiliser les ménages de faire l'hygiène, source de bonne santé.

S'adressant aux chrétiens, le Président de l'Assemblée Nationale a, lui aussi, insisté sur la parole du jour. Le Très Honorable Pascal NYABENDA a rappelé que les chrétiens sont le sel de la terre et la lumière du monde et qu'il faut beaucoup méditer sur ces deux choses. Il a aussi insisté sur le rôle des ménages dans le développement familial et dans le développement du pays en général. Le principal handicap pour le développement est que les producteurs sont minimes par rapport aux consommateurs.



Le Numéro Deux Burundais a profité de cette occasion pour prodiguer des conseils aux jeunes. Il leur a conseillé d'aider leurs parents dans les travaux champêtres. Les travaux champêtres ne détruisent pas vos diplômes et ne font pas reculer vos connaissances, a-t-il déclaré. Au lieu de se procurer des téléphones portables, il vaut mieux faire l'élevage de petits bovins, ce qui contribue à l'augmentation du patrimoine familial, a recommandé le Numéro Deux Burundais.

Enfin, il a promis des uniformes à la chorale et aux membres du comité paroissial de Musigati. Il a aussi promis qu'il continuera d'appuyer dans les différents projets de la paroisse.

Florine MUKESHIMANA

La Deuxième Vice-présidente de l'Assemblée Nationale a tenu une réunion à l'endroit de différents fonctionnaires de la province de Ruyigi.



La Deuxième Vice Présidente de l'Assemblée Nationale s'adressant aux participants.

Le raccordement en courant électrique de toutes les communes de la province de Ruyigi, la construction des différentes routes et ponts ainsi que les écoles de métiers, telles sont les doléances que la population de Ruyigi a soumises à la Deuxième Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale. C'était jeudi 12 janvier 2017, en zone Kayongozi de la commune de Bweru lors d'une réunion que l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a tenue à l'intention des différents fonctionnaires œuvrant dans la province de Ruyigi.



Les participants exposent leurs problèmes.

La commune hôte de Bweru est généralement sécurisée sauf quelques cas de vol dans les champs et ménages, la consommation de boissons prohibées, ainsi que le concubinage et la polygamie qui causent souvent l'insécurité, comme l'a souligné, dans son mot d'accueil, l'administrateur communal. Madame Vénantie NADENDE a aussi plaidé pour sa commune pour qu'elle soit alimentée en électricité. Elle a indiqué que ce serait beaucoup

plus facile puisque cette commune dispose d'un barrage électrique à Kayongozi.

Le Gouverneur de la Province de Ruyigi, quant à lui, a pris cette occasion pour informer la population du projet de construction du bureau provincial, un projet qui sera bientôt réalisé. Monsieur Hassan ABDALLAH a demandé à tout un chacun de contribuer à la réalisation de ce projet parce que ce sera un bien public nécessaire.

La Deuxième Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale a, dans son allocution, interpellé tous les participants à consolider la paix et la sécurité, pour pouvoir réaliser leurs projets afin d'atteindre le développement durable. La culture des plants vivriers dont la cueillette arrive le plus tôt possible ainsi que les légumes sont prioritaires pour palier au désastre de la faim, a démontré l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA qui leur a aussi exhorté à protéger le parc de la kibira et à planter des arbres sur les collines dénudées. Elle a également recommandé à la population de cette province d'accueillir leurs voisins qui ont fui le pays vers la République Unie de Tanzanie s'ils regagnent leur pays. Elle a aussi exhorté cette population à limiter les naissances, pour le bien-être de la famille.



L'un des parlementaires prodiguant des conseils aux participants.

Les Honorables Députés, à leur tour, ont conseillé à la population de Ruyigi de toujours lutter contre la paresse, l'ivrognerie et l'oisiveté, sources de pauvreté. L'Honorable Egide NGERAGEZE leur a suggéré de prendre comme mot d'ordre « que chaque bouche ait à manger », et que pour arriver à cet objectif, il faut travailler au rythme des changements climatiques observés ces jours-ci.

Le domaine de l'éducation a aussi connu beaucoup de problèmes. Le Directeur Provincial de l'Enseignement a relevé quelques-uns, comme le manque d'enseignants et le redéploiement des enseignants qui a été mal effectué. Il est aussi revenu sur le communiqué du Ministère de l'Éducation qui interpelle les parents à faire inscrire les enfants qui n'ont pas réussi au concours national

afin de repasser encore cet examen au cours de cette année scolaire. Dans le domaine de l'agriculture, la population se lamente du fait que les moniteurs agricoles ne visitent pas assez les agriculteurs pour leur montrer les techniques agricoles modernes et pour leur servir d'exemple.



La Deuxième Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale serre la main de l'une des plus âgés.

Après cette réunion, la Deuxième Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale a visité le Centre Caritatif Saint François d'Assise de la paroisse de Kayongozi. C'est un centre qui loge plus de 240 personnes dont des vieux, des jeunes handicapés ainsi que des lépreux.

Dans son allocution, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a vivement remercié l'initiateur de cet acte de charité. Elle leur a promis qu'elle les soutiendra toujours en cas de besoin, parce qu'ils font partie de la population qu'elle représente.



La Deuxième Vice-présidente de l'AN leur donnant l'aide.

Pour leur souhaiter une bonne fête de Noël et les meilleurs vœux, elle leur a donné un don composé de riz, d'habits pour les enfants, de pagnes, de savons pour la lessive, des houes et des couvertures.

Pétronie BUCUMI

Championnat de Netball, belle réalisation de l'équipe de l'Assemblée Nationale

L'équipe de Netball de l'Assemblée Nationale a fait une belle réalisation lors du match comptant pour le championnat national, ce mardi 17 janvier 2017 en étrillant l'équipe du Sénat qui dorénavant était sa bête noire.



Les joueuses lors du match

Les joueuses de l'Assemblée Nationale ont dominé de bout en bout le jeu, tous les quarts temps, le Sénat burundais était mené avec une large différence de points. Les deux formations se connaissent assez très bien pour avoir disputé plusieurs rencontres lors des compétitions locales et régionales au nom du Parlement burundais notamment lors des jeux de l'EALA récemment organisés à Mombassa au Kenya.



Célébration de la victoire

A noter que la journée suivante, les joueuses de Netball de l'Assemblée Nationale auront à s'opposer contre l'équipe de la mutuelle de la fonction publique avant de se rendre à Ruyigi pour une autre rencontre probablement au mois de février 2017.

Gabby BUGAGA

La Deuxième Vice-présidente de l'Assemblée Nationale rencontre les cadres politiques du Cabinet du Président.



La Deuxième Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale en compagnie du Chef de Cabinet rencontre les cadres

Conformément à l'article 1 de l'Instruction Intérieure no130/PAN/012 du 16 mars 2016 portant Organisation et Fonctionnement des Services de l'Assemblée Nationale, le Bureau de l'Assemblée Nationale assure la coordination de tous les services de l'Assemblée Nationale.

C'est dans cette optique que l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA, Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, a rencontré les cadres politiques du Cabinet du Président de l'Assemblée Nationale pour s'imprégner du fonctionnement des services attachés au Cabinet du Président. Cette rencontre est la première depuis qu'elle a été élue à ce poste. Chaque Cellule a eu l'occasion de présenter l'état des lieux des activités réalisées, les défis rencontrés, formuler quelques propositions des solutions pour y répondre.

Selon le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'on ne peut pas prétendre suivre les activités des cellules sans en connaître le déroulement. L'une après l'autre, chaque Cellule a présenté brièvement les activités qui lui sont dévolues conformément à l'Instruction Intérieure.



Vue de profil des cadres en réunion

Les défis pour chaque cellule sont de plusieurs ordres et dépendent largement de la spécificité de chacune d'elles. En effet, le renforcement des

capacités est la pierre angulaire des doléances émises par toutes les cellules ainsi que la dotation des équipements de travail pour l'intérêt du travail au sein du Cabinet.

Pour l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA, toutes les doléances sont fondées. Néanmoins, a-t-elle nuancé, la plupart de ces doléances nécessitent les moyens matériels et financiers alors que le Burundi dispose d'un budget d'austérité. La Deuxième Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale a recommandé une gestion rationnelle pour surmonter au cas échéant les problèmes qui peuvent surgir. Enfin, elle a promis de se concerter avec d'autres autorités pour trouver des réponses aux questions les plus urgentes, tout en recommandant à chaque cellule de transmettre au plus vite possible les doléances formulées.

Florine MUKESHIMANA

Communiqué du Parlement burundais relatif aux accusations du Parlement européen

La situation des Droits de l'Homme au Burundi s'est nettement améliorée. L'administration, la justice, les forces de l'ordre et la population travaillent en quadrilogie, et cela se matérialise par la paix et la sécurité qui règnent sur tout le territoire du pays. Quand le Parlement burundais vote les lois, c'est pour l'intérêt du peuple burundais et en aucun cas le Parlement burundais ne peut voter des lois contraires à la volonté de son électorat.



Le porte-parole de l'Assemblée Nationale lisant le communiqué.

Ce sont les propos contenant dans un communiqué sorti vendredi, le 20 janvier 2017 par les Présidents de deux Chambres du Parlement burundais, le Très Honorable Pascal NYABENDA, Président de l'Assemblée Nationale et le Très Honorable Révérien NDIKURIYO, Président du Sénat.

Ce communiqué qui a été présenté par le porte-

parole de l'Assemblée Nationale, Monsieur Alexis Badian NDAYIHIMBAZE, s'insurge en faux contre le communiqué mensonger et hypothétique sorti par le Parlement européen en date du 19 janvier 2017, lequel communiqué parle de l'inquiétude dudit Parlement sur les violations des Droits de l'Homme au Burundi.

Providence NIKIZA

L'équipe de Netball de l'Assemblée Nationale a désillusionné celle de la Mutuelle de la Fonction Publique.



Les Joueuses entrain dans le jeu.

57 contre 23 points en faveur de l'équipe de l'Assemblée Nationale, tel est le résultat du match qui a opposé l'équipe de l'Assemblée Nationale à celle de la Mutuelle de la fonction publique en maillot bleu. Ce match comptant pour le championnat de l'association de Netball de Bujumbura est le deuxième après celui de qui l'avait opposé à l'équipe du Sénat du Burundi.



La défense en place.

Tous les quart temps ont largement été dominés de bout en bout avec une large différence par l'équipe de l'Assemblée Nationale. La régularité des entraînements et le respect des consignes de l'entraîneur est le secret de cette victoire a laissé entendre des joueuses qui célébraient la victoire. L'équipe de la mutuelle de la fonction publique quant à elle n'a pas démerité et regorge des potentialités énormes. Provisoirement l'équipe de l'Assemblée Nationale est championne consécutivement au calendrier arrêté. Il reste à détermi-

ner le calendrier du championnat National qui doit opposer l'équipe de l'Assemblée à celle de l'intérieure du pays.

Gabby BUGAGA

EVENEMENTS

Commémoration du 55ème Anniversaire de l'Assassinat du Prince Louis RWAGASORE, Héros de l'Indépendance Nationale

Le Président de l'Assemblée Nationale et son épouse, les Membres du Bureau et les Honorables Députés ont pris part aux cérémonies commémoratives du 55ème anniversaire de l'assassinat du Prince Louis RWAGASORE, Héros de l'Indépendance.



Le Président de l'Assemblée Nationale son épouse et le Président du Sénat en pleine messe

Ces activités ont débuté par une messe célébrée en la Cathédrale Régina Mundi par l'Archevêque de Bujumbura, Mgr NGOYAGOYE Evariste. La Parole du jour a été tirée de l'Evangile de Jésus Christ selon Saint Luc. Dans son homélie, le Prédicateur est revenu sur ce que chacun peut faire pour avoir une vie éternelle.

Mgr NGOYAGOYE est également revenu sur le message de Sa Sainteté le Pape qui a déclaré que cette année est une année dédiée au pardon. Le pardon est un outil indispensable afin d'avoir la vie en abondance, a-t-il insisté.

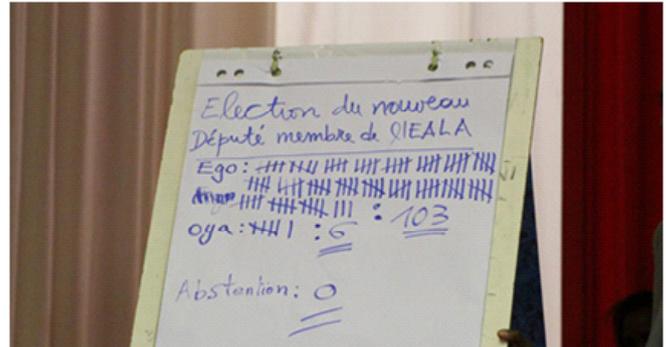


Son Excellence le Président de la République du Burundi se recueille devant la dernière demeure du Héros de l'Indépendance.

Après la messe les cérémonies se sont poursuivies au Mausolée où il y a eu dépôt de gerbes de fleurs par Son Excellence le Président de la République, la famille du Héros, les Représentants des missions diplomatiques et les formations politiques agréées au Burundi.

Gabby BUGAGA

L'Assemblée Nationale approuve le Sénateur Jean-Marie MUHIRWA comme remplaçant de feu Hafsa MOSSI à l'EALA.



Le résultat du vote

Mercredi 19 octobre 2016, l'Assemblée Nationale a approuvé en plénière le Sénateur Jean-Marie MUHIRWA pour remplacer à l'Assemblée Législative de la Communauté Est Africaine (EALA) la Députée Hafsa MOSSI, assassinée le 13 juillet 2016.

En effet, comme l'a fait savoir le Très Honorable Pascal NYABENDA, Président de l'Assemblée Nationale, qui dirigeait la séance, le Président de l'EALA a écrit une lettre à l'Assemblée Nationale en date du 20 juillet 2016 pour demander le remplacement de la défunte endéans 90 jours. Il a indiqué que ce nouveau Député vient remplacer feu Hafsa MOSSI jusqu'à la fin de cette législature de l'EALA, c'est-à-dire en avril 2017.



La séance a été dirigée par le Président de l'Assemblée Nationale.

Conformément à l'article 71 du Règlement d'ordre intérieur de l'Assemblée Nationale, le vote a été secret. Sur les 104 Députés présents en plénière

et les 5 procurations, 103 se sont prononcés POUR cette candidature tandis que 6 ont voté CONTRE.

Pour rappel, l'Honorable Jean-Marie MUHIRWA était Administrateur de la commune de Bwambarangwe, sa commune natale, avant d'être élu Sénateur. Il a fait des études de Gestion des Ressources Humaines à l'Université de Kampala. Conformément au Règlement de l'EALA, l'Honorable Jean-Marie MUHIRWA est Hutu et Membre du parti CNDD-FDD, comme celle qu'il remplace.



Les Députés lors du vote

Dans l'après-midi de ce même 19 octobre 2016, l'Honorable Jean-Marie MUHIRWA partira pour Zanzibar en Tanzanie afin de participer le lendemain 20 octobre 2016 à une séance plénière de l'EALA au cours de laquelle il prêtera serment. Et conformément à la loi, l'Honorable Jean-Marie MUHIRWA a été élu après avoir présenté sa démission en tant que Sénateur.

Arlette AKIMANA

Commémoration du 23ème anniversaire de l'assassinat du Président Melchior NDADAYE.



Les Hautes Autorités du pays pendant la messe

Vendredi 21 octobre 2016, le Burundi commémore le 23ème anniversaire de l'assassinat du premier Président démocratiquement élu, Feu Melchior NDADAYE. Les cérémonies ont débuté par une messe qui a été célébrée par l'Archevêque de Bujumbura, Monseigneur Evariste NGOYAGOYE. Les hautes personnalités du pays avaient

répondu présentes à ce rendez-vous, à commencer par le Président de la République, Son Excellence Pierre NKURUNZIZA. On notera aussi la présence du Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA, le Premier Vice-président de la République, Monsieur Gaston SINDIMWO, le Deuxième Vice-président de la République, l'Honorable Joseph BUTORE.



Vue partielle des chrétiens

Dans son homélie, Monseigneur Evariste NGOYAGOYE a rappelé que la semaine dernière, le Burundi commémorait le 55ème anniversaire de l'assassinat du Héros de l'Indépendance, le Prince Louis RWAGASORE. Aujourd'hui, a-t-il enchaîné, le peuple burundais commémore le 23ème anniversaire de l'assassinat du Président Melchior NDADAYE. Ces deux événements démontrent à suffisance que le peuple burundais est loin d'être tolérant, un comportement qui se solde même par des tueries. Et d'exhorter tout le monde à faire montre de pénitence, seule voie du Salut.

Revenant à la Genèse, l'Archevêque de Bujumbura a déclaré que depuis sa création, l'homme devient enfant de Dieu. Quand bien même l'homme demeure pécheur, Dieu lui pardonne toujours.

*****Photo de Mgr NGOYAGOYE

Jésus-Christ a expliqué que c'est à cause de la dureté du cœur humain que Moïse a exigé au mari une lettre de répudiation de sa femme. Lameck qui avait deux femmes s'est étonné pour Adam qui a commis un meurtre sur son frère alors que lui en

commet soixante-dix fois sept par semaine. C'est curieux que la Bible ait retenu ce même chiffre comme formule de pardon, a révélé Monseigneur Evariste NGOYAGOYE.*

C'est en étant cloué sur la Croix que Jésus-Christ nous a sauvés, a-t-il poursuivi. Même le voleur qui était lui aussi cloué sur la croix à côté de Jésus-Christ s'est vite repenti car il a reconnu Dieu en Jésus-Christ. De même, le soldat qui a rencontré Jésus-Christ portant sa croix a par après témoigné qu'il était enfant de Dieu. Au voleur comme au soldat, Jésus leur a promis qu'il serait avec eux au Paradis. Après sa résurrection, Jésus-Christ est apparu aux apôtres en leur souhaitant la paix en signe de salutation, s'est-il réjoui.



Le bureau de l'Assemblée Nationale à la place du Héros de la démocratie

C'est dans tous ces passages de la Bonne Nouvelle que nous puissions la pénitence, un sentiment qui nous permet de dépasser le sort qui a été réservé au Prince Louis RWAGASORE, Héros de l'Indépendance et au Président Melchior NDADAYE, Héros de la Démocratie. Et d'espérer qu'avec l'opérationnalisation de la CVR, le Burundi va franchir des échelons tendant à cette réconciliation nationale. Pour l'Eglise Catholique, une Croix est en train de circuler dans toutes les paroisses dans le but justement de rassembler les chrétiens afin de bâtir le Burundi.



Dépôt d'une gerbe de fleur par le couple présidentiel

Après la messe, les Hautes Autorités du pays et les chrétiens se sont dirigés vers le Palais du 1er Novembre où repose Feu Président Melchior

NDADAYE et certains de ses collaborateurs. Là, les Autorités de marque, la famille proche et les Représentants des formations politiques agréées ont tour à tour déposé des gerbes de fleurs sur la tombe de Feu Président Melchior NDADAYE, ainsi que celle de ses proches collaborateurs assassinés dans les mêmes circonstances.

Les cérémonies ont été clôturées par le discours que le Président Melchior NDADAYE a prononcé lors de la victoire de son parti, Front pour la Démocratie au Burundi, FRODEBU en sigle, aux élections de juin 1993.

Christine NAHIMANA

L'Assemblée Nationale s'active au remplacement de l'Ombudsman



Mr Alexis Badian NDAYIHIMBAZE porte parole de l'Assemblée Nationale

Le Porte parole de l'Assemblée Nationale a livré un communiqué de presse dans l'après midi du 20/10/2016, au cours duquel il est revenu sur l'état d'avancement du processus de remplacement de l'Ombudsman à terme de son mandat.

Suivez le contenu de ce communiqué.

Gabby BUGAGA

Appel à candidature au poste de l'Ombudsman

L'Assemblée Nationale lance un appel à candidature au poste de l'Ombudsman. Les dossiers seront déposés au Palais des Congrès de Kigobe du 27 octobre au 10 novembre 2016.

Florine MUKESHIMANA

Le Parlement Burundais organise une journée de prière nationale.



Le Président de l'Assemblée Nationale et son épouse pendant le National Prayer Breakfast.

Mardi 8 novembre 2016, le Parlement Burundais a organisé le National Prayer Breakfast, une journée de prière nationale. C'est une prière qui regroupe les plus hautes personnalités du pays, les acteurs politiques, les acteurs de la société civile et les confessions religieuses. Ils se mettent ensemble pour prier et méditer sur la parole de Dieu, sans considération de leurs appartenances diverses ou de leurs opinions.

Cette année, il s'agit de la 11ème édition et elle se tient sous le thème : Créés pour servir. Elle a été rehaussée par la présence de Son Excellence le Président de la République du Burundi et son épouse, le Président de l'Assemblée Nationale et son épouse, le Président du Sénat, le Premier Vice-président de la République et son épouse, le Deuxième Vice-président de la République et son épouse, les Membres du Bureau du Parlement ainsi que d'autres personnalités publiques.



Les Parlementaires en train de chanter du gospel.

L'événement a été marqué par des prières et des chants religieux, dont un numéro de Parlementaires qui a égayé le public. Il a aussi été marqué par des témoignages poignants, dont celui d'un Conseiller du Président Ougandais Yoweri Kaguta MUSEVENI, qui a témoigné au public son parcours dans la vie politique, son orgueil pour les grands postes qu'il occupait dans son pays à

une certaine époque, le changement de régime, la condamnation et des années en prison qui s'en sont suivies, sa repentance et enfin, sa réinsertion dans la société en homme changé.



Le Président de l'Assemblée Nationale prononçant le mot d'accueil.

Dans son mot d'accueil, le Président de l'Assemblée Nationale a indiqué que cette prière est d'abord une occasion de rendre grâce à Dieu pour les bienfaits qu'il a accomplis pour le Burundi durant l'année passée, même dans les situations difficiles que le pays a traversées, Dieu y a mis sa main salvatrice et a sauvé son peuple.

Il a ajouté que c'est aussi une occasion de contemplation, d'écoute de la parole de Dieu et de méditation sur la mission confiée à chacune des hautes personnalités de l'Etat présentes. Le Très Honorable Pascal NYABENDA a ajouté que les Hauts Cadres de l'Etat sont venus implorer Dieu pour qu'il garde le peuple burundais parce que c'est grâce à Dieu que le pays a surmonté tous les pièges.



Le Président de la République en train de s'exprimer.

Dans son discours, le Président de la République a remercié le Parlement pour avoir préparé cette journée de prières. Son Excellence Pierre NKURUNZIZA a indiqué que cette prière permettra d'ouvrir des portes qui s'étaient fermées. Cette prière ne passera pas inaperçue devant Dieu, a-t-il ajouté. Le Président de la République a indiqué que cette année 2016 est une année d'actions de grâce envers Dieu pour tout ce qu'il a accompli en faveur du Burundi. Il a aussi parlé de la puissance de la prière, il a appelé tous les Burundais à se prosterner toujours devant Dieu pour prier.



Les Membres du Bureau du Parlement pendant le National Prayer Breakfast.

Son Excellence Pierre NKURUNZIZA a proclamé cette journée de prières comme un début de détente pour les Burundais. Il a ajouté que tout pouvoir vient de Dieu et que le Seigneur donne à tous les peuples des autorités qu'il juge à leur convenance. Et pour les questions politiques auxquelles le pays fait face, il a indiqué qu'elles trouveront des réponses à travers la prière parce qu'il y a des questions qui ne peuvent pas trouver des réponses par des hommes mais par la main divine.



Les Membres du Bureau du Parlement pendant le National Prayer Breakfast.

Pour rappel, le breakfast prayer a commencé aux Etats-Unis en 1953, quand il y avait des dissensions et des crises politiques. Quelques éminentes personnalités ont donc décidé de se rencontrer autour d'un café en priant pour leur pays sans tenir compte de leurs différences politiques. Cette tradition fût ainsi reprise par d'autres pays ; au Burundi, le premier National Prayer Breakfast a eu lieu en 1990.

Arlette AKIMANA

L'Assemblée Nationale rappelle au public la clôture imminente de dépôt pour le poste de l'Ombudsman



Le Porte Parole de l'Assemblée Nationale lit le communiqué.

L'Assemblée Nationale du Burundi porte à la connaissance du public que le processus de dépôt des dossiers pour le poste de l'Ombudsman avance bien et qu'elle sera clôturée le jeudi 10 novembre 2016. Dans un communiqué sorti le mercredi 09 novembre 2016 par le Porte Parole de l'Assemblée Nationale, Monsieur Alexis Badian NDAYIHIMBAZE a précisé que le délai ne sera pas prolongé.

Florine MUKESHIMANA

L'Honorable Edouard NDUWIMANA remplace l'Honorable Muhamed RUKARA au poste de l'Ombudsman.



Vue partielle des Honorables Députés en plénière.

Lundi 21 Novembre 2016, l'Assemblée Nationale s'est réunie en séance plénière pour l'élection du nouvel Ombudsman de la République du Burundi. Le mandat de l'actuel Ombudsman, Sheikh Mohamed RUKARA, arrivait en effet à son terme.

Conformément à l'article 239 de la Constitution de la République du Burundi, l'Ombudsman est élu par les 3/4 des Députés et approuvé par les 2/3 des Honorables Sénateurs.

Le Président de la Commission mise en place par le Président de l'Assemblée Nationale pour ana-

lyser les dossiers des candidats qui ont postulé pour ce poste a d'abord présenté le rapport de cette Commission qui reposait en fait sur les critères de sélection.

Trois candidats sont arrivés en phase finale. Il s'agit, respectivement et par ordre de mérite, de l'Honorable Edouard NDUWIMANA qui a obtenu 69%, de Monsieur Amissi NTANGIBINGURA qui a eu 37% et de Monsieur Prosper BAZOMBANZA avec 32%.



L'Honorable Edouard NDUWIMANA est élu nouvel Ombudsman de la République du Burundi.

Le vote a été secret. Sur les 113 Députés présents et 3 procurations, l'Honorable Edouard NDUWIMANA a été approuvé par 106 voix, c'est-à-dire qu'il a obtenu 91,3%, tandis que 9 voix qui ont voté CONTRE et une ABSTENTION.

Après l'élection de l'Honorable Edouard NDUWIMANA au poste de l'Ombudsman de la République du Burundi, il a fallu ensuite le remplacer au poste de Deuxième Vice-président de l'Assemblée Nationale qu'il occupait jusqu'alors. Les Députés sont sortis de l'Hémicycle pendant un certain temps pour des tractations afin de trouver un candidat à proposer à ce poste au sein du groupe parlementaire du parti CNDD-FDD, la même formation politique dont faisait partie l'Honorable Edouard NDUWIMANA.



Le Président de l'Assemblée Nationale félicite l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA.

Après les consultations, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a été proposée par le Groupe Parlementaire du Parti CNDD-FDD au poste de Deuxième

me Vice-président de l'Assemblée Nationale.

Pour la candidature de l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA, le vote a également été secret. Après dépouillement, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a été élue au poste de Deuxième Vice-président de l'Assemblée Nationale avec 111 voix POUR, c'est-à-dire avec 98.2%, et deux voix CONTRE. Après constatation de vacance de poste, la Cour Constitutionnelle procédera enfin au remplacement de l'Honorable Edouard NDUWIMANA, a déclaré le Président de l'Assemblée Nationale. Le nouvel Ombudsman de la République, l'Honorable Edouard NDUWIMANA prêtera serment mardi 22 novembre 2016 au Palais des Congrès de Kigobe.

Florine MUKESHIMANA

Le Nouvel ombudsman prête serment.

« Je jure fidélité au Président de la République, obéissance et aux lois du peuple burundais. Je jure et promets de remplir mes fonctions avec honnêteté, impartialité et de ne révéler aucun secret que j'aurai obtenu pendant et après l'exercice de mes fonctions ».



L'Ombudsman prête serment.

C'est en ces termes que l'Ombudsman du Burundi, l'Honorable Edouard NDUWIMANA a prêté serment devant Son Excellence Pierre NKURUNZIZA, Président de la République du Burundi et les Deux Chambres du Parlement réunies en vertu de l'article 5 du Décret loi portant Organisation et Fonctionnement de l'Institution de l'Ombudsman.

Ainsi, l'Honorable Edouard NDUWIMANA était jusque-là le Deuxième Vice-président de l'Assemblée Nationale et a été élu par les Honorables Députés lundi 21 novembre 2016 avant son approbation au Sénat comme le prévoit la Constitution en son article 239 qui stipule que : « L'Ombudsman est nommé par l'Assemblée Nationale à la majorité des trois quarts de ses membres. Sa nomination

est sujette à l'approbation par le Sénat à la majorité de deux-tiers de ses membres ».



Photo de famille

Juriste de formation, l'Honorable Edouard NDUWIMANA est né en 1968 en province de Kayanza. Le nouvel Ombudsman du Burundi a été Procureur de la République tour à tour en provinces de Bururi et Kirundo avant d'être nommé Secrétaire Général du Sénat. Il a également été Gouverneur de la province de Kayanza avant d'occuper le Porte feuille ministériel comme Ministre de l'Intérieur. L'Honorable Edouard NDUWIMANA devient Médiateur du Burundi alors qu'il était le Deuxième Vice-président de l'Assemblée Nationale.

Gabby BUGAGA

Le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale lance officiellement la campagne de mise en place des plants de café produits pendant la campagne 2015-2016 à Ngozi.



Le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale en train de planter un jeune plant de café.

Jeudi 24 novembre 2016, le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Agathon RWASA, a lancé officiellement la campagne de mise en place des plants de café produits pendant la campagne 2015-2016 en province de Ngozi. Il était accompagné par le Président de la Commission ayant en charge l'agriculture à l'Assemblée Nationale, l'Honorable Bernard NDAYISENGA.



Le Premier Vice Président de l'Assemblée Nationale en train de visiter le champ de café.

L'activité a eu lieu sur la colline de Gitanga en commune de Gashikanwa, c'est en province de Ngozi dans la propriété du Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale, un champ qui a été choisi parce qu'il est aménagé d'une façon moderne pour la plantation de plants de café, afin de servir d'exemple aux autres.



L'agronome en train de démontrer comment on plante les jeunes plants de café d'une façon moderne.

Au cours de ces cérémonies, un agronome a d'abord démontré à la population la façon de planter les plants de café de manière moderne. Ainsi, il faut laisser un espace de 2m entre deux plants de caféiers, et creuser un trou de 60cm de largeur et aussi 60cm de profondeur, mais aussi mélanger le fumier et la terre arable dans ce trou pour enfin y introduire le jeune plant de café.

Après cette démonstration, le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale, aux côtés de la population, s'est mis à l'oeuvre. Au total, plus de 3200 plants de caféiers ont été plantés dans ce champ dont la superficie équivaut à 1hectare et 51ares. Il s'agissait aussi de planter des plants de grands arbres protecteurs et qui donneront de l'ombre aux caféiers.



Vue partielle du champ de café

A cette occasion, tous ceux qui ont pris la parole ont sensibilisé la population de s'adonner à la culture du café. Madame Diane MANIRAKIZA, Conseillère en matière économique au Cabinet du Gouverneur de Ngozi, a indiqué que la province de Ngozi a toujours été la première dans la production du café. Mais actuellement, a-t-elle déploré, on observe une certaine réticence à cultiver cette plante. Et d'appeler la population de Ngozi à se remettre à cultiver le café qui a toujours été la culture caractéristique de la province.

Dans son allocution, Monsieur Prosper Mérimée BIGIRINDAVYI, le représentant des responsables des usines de déparchage du café en province de Ngozi, a salué le bon exemple montré par les autorités du pays qui continuent à sensibiliser la population à la plantation du café en montrant l'exemple dans leurs propres champs. Il a indiqué que les usines de déparchage du café sont aussi impliquées dès la production des cerises à la base puisque si les agriculteurs ne produisent pas, les usines de déparchage ne fonctionneraient pas. Il a appelé au remplacement des anciennes plantations qui ne sont plus productives.



Le Président du CNAC Murima w'Isangi au niveau national en train de s'exprimer.

Quant à Monsieur Joseph NTIRABAMPA, Président de la Confédération Nationale des Associations des Caféculteurs du Burundi, CNAC Murima w'Isangi, il a aussi salué l'exemple montré par le Premier Vice-président de l'Assemblée Nationale et son encouragement. Cela nous donne des éléments illustratifs quand nous sommes en train de sensibiliser la population, a-t-il martelé. Et d'indiquer que sur une période de quatre ans, le CNAC a, à son actif, 20 millions de plants de café déjà plantés. Il a aussi appelé au remplacement de vieilles plantations de café.



Le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale en train de prononcer son discours.

Dans son discours, le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale s'est associé aux autres interlocuteurs et a demandé à la population de s'adonner à la plantation du café, une culture industrielle qui a toujours généré des revenus aux familles. L'Honorable Agathon RWASA a indiqué qu'en ce moment où le Gouvernement fournit de jeunes plants de café à seulement 10FBU par pièce, personne ne peut dire qu'il n'a pas 1.000FBU pour acheter 100 plants de café. Ce programme a commencé avec le mois d'octobre 2016 et va durer 6 ans, a-t-il précisé avant d'insister que même si l'on n'a pas assez d'espace pour planter le café, on peut le planter tout autour de sa propriété et ainsi, assurer la satisfaction des besoins des ménages ruraux grâce à la production de la culture du café.

Arlette AKIMANA

Lancement officiel de la campagne de 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes



Les femmes Parlementaires y ont pris part.

« Orangeons le Burundi : investissons plus dans l'éradication des violences faites aux femmes. » Tel est le thème de la campagne de 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes et aux filles, édition 2016.

L'ouverture officielle de cette campagne a eu lieu vendredi 2 décembre 2016 au Stade Royal de

Muramvya. Ces cérémonies ont vu la participation des femmes parlementaires, de l'épouse du Premier Vice-Président de la République, du Ministre des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre, des femmes militaires et policières, des ambassadeurs accrédités au Burundi et bien d'autres.

Les discours prononcés à cette occasion tournaient autour d'un seul sujet : éviter toute violence envers la femme pour que cette dernière puisse accomplir son devoir sans obstacle. D'abord, le Gouverneur de la province de Muramvya, Monsieur Emmanuel NIYUNGEKO a fait savoir qu'aucun projet ne peut être réalisé dans un foyer lorsqu'une femme est maltraitée. Il a aussi signifié que les violences faites aux femmes enregistrées dans sa province sont souvent d'ordre physique. Ensuite, le Représentant du Coordinateur Résident du Système des Nations-Unies au Burundi a signalé que les Nations-Unies ne peuvent pas abandonner 52% de la population qui sont des femmes, qui continuent à être violées. Ce qui est pire encore est que 50% des cas de viol sont des filles de moins de 16 ans, a-t-il regretté.



Le Ministre Martin NIVYABANDI prononçant son discours.

Puis, le Ministre des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre, Monsieur Martin NIVYABANDI, a fait savoir qu'il faut éradiquer ce fléau afin d'arriver au développement durable. Ce sont les femmes qui se préoccupent beaucoup de leurs familles, a-t-il précisé avant de nuancer que les violences touchent non seulement les femmes mais aussi les hommes. De Janvier à septembre 2016, 943 cas de viol ont été enregistrés dont 87,2% sont des femmes et 12,8%, des hommes.

Le Ministre Martin NIVYABANDI a fait savoir qu'une femme est une bénédiction de son mari ainsi que celle de la société. Lorsque la femme est violée, ce n'est pas elle seule qui en souffre ; cela affecte également son foyer, la société et le pays d'où l'impérieuse nécessité d'éradiquer ce fléau,

a-t-il démontré. Il a ainsi signalé que le choix de la province de Muramvya n'a pas été au hasard car, a-t-il expliqué, les cas de viols ont été sensiblement diminués dans cette province. Il a aussi salué la création des centres nommés Humura qui accueillent ceux qui ont été violés. Ce centre est déjà fonctionnel dans la province de Gitega et très prochainement, on envisage la mise en place de ces centres dans les provinces de Cibitoke, Makamba et Muyinga.



L'Honorable Premier Vice-Président du Sénat prodigue des conseils aux participants.

Enfin, le Premier Vice-président du Sénat, l'Honorable Spès-Caritas NJEBARIKANUYE, a beaucoup insisté sur l'éducation de base donnée aux enfants dès le bas âge ici au Burundi. Cette éducation consiste à la répartition des travaux ménagers de façon inégale entre les filles et les garçons, a-t-elle déploré avant de démontrer la conséquence fâcheuse qui en découle : les garçons se sentent toujours supérieurs aux filles alors qu'ils devraient normalement être sur le même pied d'égalité. L'Honorable Spès-Caritas NJEBARIKANUYE a fait un clin d'œil aux femmes de changer de mentalité en ce qui est de l'éducation de leurs enfants.



Les femmes militaires défilant devant le public.

Cette campagne commence le 25 novembre de chaque année, journée internationale dédiée à l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles et prend fin le 10 décembre de chaque année, journée internationale des droits de la personne humaine.

Pétronie BUCUMI

Célébration de la Journée Nationale de l'Arbre en province de Rutana

Samedi 17 décembre 2016, le Président de l'Assemblée Nationale s'est associé à la population de Rutana dans la célébration de la journée nationale de l'arbre, édition 2016. Cette journée a été célébrée sous le thème : « Préservons nos forêts, source d'eau douce ». A cette occasion plus de 5.000 plants d'eucalyptus ont été plantés sur la colline Kayove en commune de Rutana.



Le Président de l'Assemblée Nationale en train de préparer un plant d'arbre avant sa plantation.

Dans son discours d'accueil, le Gouverneur de la province de Rutana a remercié le Président de la Chambre Basse du Parlement qui, malgré ses multiples engagements, a bien voulu se joindre à eux dans ces activités. Il a par après lu le message du Gouvernement à la population. Il a fait savoir que le Gouvernement du Burundi a pour objectif de reboiser plus de 800.000 Ha pendant 15ans soit 20% de la superficie Nationale. Dans ce même message, il a été demandé à la population de protéger l'arbre eu égard à son importance dans la vie courante de l'être humain. Ainsi, l'arbre permet de lutter contre les aléas climatiques, de protéger les collines en pente contre l'érosion. L'arbre attire également la pluie, et c'est grâce à l'arbre que nous obtenons de l'oxygène que nous respirons, pour ne citer que cela.



Vue partielle de la population.

Dans son mot de circonstance, le Très Honorable Pascal NYABENDA a demandé à la population présente de préserver les réserves naturelles

et les forêts qui sont source de vie pour tous les êtres vivants. Il a demandé à cette population de faire le suivi de ces arbres plantés, et de préserver les arbres qui existent déjà. Revenant sur le thème du jour « Préservons nos forêts, source d'eau douce », le Numéro Deux Burundais a signifié que l'eau est la vie, raison pour laquelle il a exhorté la population de planter beaucoup d'arbres sur les collines dénudées et de planter les arbres qui cohabitent avec les cultures dans leurs propriétés.



Le Président de l'Assemblée Nationale s'adressant à la population.

Parlant de la sécurité alimentaire, le Président de l'Assemblée Nationale a invité la population de Rutana à s'adonner aux activités de développement pour le bien-être de leurs familles. Il leur a demandé d'augmenter la production agricole afin de lutter contre la famine. Et d'ajouter que la famine est l'une des principales causes d'insécurité dans les ménages. Pour ce fait, il a demandé à la population présente d'éviter la consommation des boissons prohibées car, a-t-il expliqué, outre que ces boissons sont nuisibles à la santé, les consommateurs de ces boissons ne peuvent plus s'occuper de leurs familles et bonjour les problèmes. Cela cause de l'insécurité au sein de la société, a renchéri le Très Honorable Pascal NYABENDA.



Vue de profil de la population

En clôturant son allocution, le Président de l'Assemblée Nationale a prodigué des conseils aux citoyens de Rutana allant dans le sens de lutter contre la polygamie et de limiter les naissances. Selon les expériences vécues, a-t-il signalé, ces maux sont à la base des conflits fonciers au niveau de tout le pays.

Providence NIKIZA

La Deuxième-Vice Président de l'Assemblée Nationale célèbre la journée de l'arbre dans sa circonscription de Ruyigi.



La Deuxième Vice-Présidente en train de planter un eucalyptus.

Sur une étendue d'un hectare et demi, la population de la colline de Kabuyenge en commune de Gisuru dans la province de Ruyigi a planté 1.500 arbustes samedi 17 décembre 2016, à l'occasion de la célébration de la journée nationale de l'arbre sous le thème : « Préservons nos forêts, source d'eau douce ». L'Honorable Deuxième-Vice Présidente de l'Assemblée Nationale accompagnée des Honorables Députés élus dans la circonscription de Ruyigi a rehaussé de sa présence les activités de ce jour.

Dans son mot d'accueil, l'administrateur communal a invité la population de Gisuru à planter des arbres qui cohabitent avec les cultures vivrières. Monsieur Joseph NGENZIRABONA n'a pas manqué à conseiller ceux qui ont répondu présents, d'éviter l'oisiveté. Le gouverneur de Ruyigi, en présentant le message du Gouvernement, a invité la population à fournir beaucoup d'efforts pour qu'en 2025 une superficie de 800.000 hectares soit couverte de forêts dans le but de sauvegarder nos vies. C'est la vision du Gouvernement. Monsieur Abdallah Hassan a aussi profité de l'occasion de prodiguer à la population des conseils allant dans le sens de limiter les naissances car la surpopulation est un handicap à l'environnement.



La Deuxième Vice-présidente prononçant son discours

Dans son allocution, la Deuxième Vice-présidente de l'Assemblée Nationale a emboité le pas au

Gouverneur en énumérant les bienfaits de l'arbre. L'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a aussi signalé qu'il faut planter beaucoup d'arbres pour faire face aux changements climatiques. L'invitée de marque a également exhorté la population à ne pas gaspiller lors des fêtes de fin d'année. Avant de terminer ses propos, elle a donné le devoir à tout un chacun de sensibiliser ceux qui ont quitté le pays en 2015 à cause des rumeurs de regagner leur patrie afin de participer à son développement. Enfin, la Deuxième Vice-présidente de l'Assemblée Nationale a exhorté la population à sauvegarder la paix et la sécurité et à toujours œuvrer dans l'esprit de la quadrilogie. Et d'inviter la population à puiser l'expérience de la Tanzanie où chacun se sent responsable d'assurer la sécurité.

Pétronie BUCUMI

Les cérémonies d'inhumation du Ministre Emmanuel NIYONKURU



Monseigneur Anatole RUGERINYANGE asperge le défunt.

Le Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, l'Honorable Emmanuel NIYONKURU a été inhumé mardi 10 janvier 2017. A côté d'une foule nombreuse, les Hautes Autorités du pays, en tête desquelles le Président de la République, le Président de l'Assemblée Nationale et les deux Vice-présidents, le Premier et le Deuxième Vice-présidents de la République, l'Ombudsman du Burundi et les Membres du Gouvernement avaient répondu à ce grand rendez-vous. Les cérémonies ont commencé par le recueillement devant la dépouille mortelle chez KIRA Hospital et se sont poursuivies à la Cathédrale Régina Mundi.

La vie est un don du ciel, raison pour laquelle personne n'a le droit de l'enlever à autrui, a rappelé, dans son homélie, Monseigneur Anatole RUGERINYANGE. Sur cette terre, nous sommes tous de passage, a renchéri le Prédicateur du jour qui a ajouté que chacun sera jugé selon ses actes au dernier jour. Et d'inviter tout un chacun à amé-

liorer ses actes. Monseigneur Anatole RUGERINYANGE a aussi conseillé aux chrétiens d'éviter la médisance, une attitude qui bloque la croyance en Dieu. Par ailleurs, il s'inquiète des tueries qui se remarquent ici et là dans le monde entier alors que nous sommes des chrétiens. Il a alors exhorté toute l'assemblée présente à prier pour que cette tuerie disparaisse.



Les Membres du Bureau déposent une gerbe de fleurs au nom de l'Assemblée Nationale.

Après cette messe de requiem, le cortège funéraire s'est dirigé au cimetière de Mpanda. Après les discours qui ont été prononcés à cette occasion, les différentes autorités ont déposé des gerbes de fleur. L'Honorable Agathon RWASA et l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA, respectivement Premier et Deuxième Vice-présidents de l'Assemblée Nationale, ont représenté l'Institution. Signalons que l'Honorable Emmanuel NIYONKURU, qui a été sauvagement assassiné au réveillon du nouvel an, laisse derrière lui une veuve et trois enfants. Que la terre lui soit légère.

Pétronie BUCUMI

Prestation de serment d'un nouveau membre du Gouvernement



Le nouveau ministre prête serment.

Mardi 24 janvier 2017, à l'Hémicycle de Kigobe, l'Honorable Célestin NDAYIZEYE nouvellement nommé par décret no 100/08 du 23 janvier 2016 comme Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme a prêté serment.

Conformément à l'article 133 de la Constitution du Burundi, il a prêté serment en ces termes : Devant le Président de la République, devant le parlement, moi.....(le nom), je jure fidélité à la Charte de l'Unité Nationale, à la Constitution et à la loi. Je m'engage à consacrer toutes mes forces à défendre les intérêts supérieurs de la Nation, à promouvoir l'Unité et la cohésion du peuple burundais, la paix et la justice sociale dans l'accomplissement des fonctions qui me sont confiées. Je m'engage à combattre toute idéologie et pratique de génocide et d'exclusion, et à promouvoir et défendre les droits et libertés de la personne et du citoyen.



Photo de famille du nouveau Gouvernement.

Les hautes personnalités du pays participaient à cette cérémonie à commencer par le Président de la République, les membres du Bureau du Parlement, les Parlementaires, les deux Vice-présidents de la République. Les Hauts Gradés du Corps de Défense et de Sécurité, les Représentants du Corps Diplomatique et Consulaire et des Organisations Internationales œuvrant à Bujumbura et la Société Civile étaient aussi de la partie. Tutsi originaire de la commune de Mbuye dans la province de Muramvya, le nouveau ministre remplace feu Emmanuel NIYONKURU sauvagement assassiné au réveillon du nouvel an 2017. Ce dernier était lui aussi originaire de la même province de Muramvya.

Florine MUKESHIMANA

Le Président de l'Assemblée Nationale préside les cérémonies de célébration du 26ème anniversaire de la Charte de l'Unité Nationale à Bubanza.



Le Président de l'Assemblée Nationale participant à la messe.

Chaque 5 février, le peuple burundais célèbre la Charte de l'Unité Nationale, adoptée en 1991. Cette année, cette date est tombée un dimanche, et le Gouvernement a décidé que la fête de l'Unité Nationale sera célébrée le lendemain lundi 6 février 2017. Le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA, a donc présidé ces cérémonies en province de Bubanza, des cérémonies qui ont eu lieu en commune de Mpanda.

Elles ont débuté par une messe célébrée par l'évêque du diocèse catholique de de Bubanza, Mgr Jean NTAGWARARA à l'Eglise paroissiale de Gifurwe.



Mgr Jean NTAGWARARA pendant son homélie.

Dans son homélie, Mgr Jean NTAGWARARA a insisté sur les piliers de l'unité qui sont, selon lui, la liberté, le respect des Droits de l'Homme, la justice et l'amour. Il a indiqué que nous avons tous été créés à l'image de Dieu et que c'est notre plus grande fierté, mais que nous avons sali cette image de Dieu qui est en nous lors des crises et conflits ethniques que le Burundi a connus pendant des décennies. Nous étions donc malades. Il s'est basé sur l'histoire biblique de la dame qui était malade et qui est parvenue à toucher Jésus dans la foule et a indiqué que nous pouvons aussi guérir si nous touchons Jésus. Comment alors pouvons-nous le toucher ? Il a indiqué que Jésus est le chemin et la vérité et qu'avant de monter au ciel, il nous a dit qu'il est avec nous jusqu'à la fin du monde. Nous devons donc témoigner de lui par nos actes. Il a ajouté que la Charte de l'Unité Nationale n'a pas été facile à adopter, d'où il faut la sauvegarder.



Le Président de l'Assemblée Nationale et son épouse déposant une gerbe de fleurs au monument de l'Unité.

Après la messe, les cérémonies se sont poursuivies à la Place de l'Unité au chef-lieu de la commune de Mpanda où des gerbes de fleurs ont été déposées, d'abord par le Président de l'Assemblée Nationale et son épouse, ensuite par le Gouverneur de la province Bubanza et la ministre ayant les affaires de la Communauté Est Africaine dans ses attributions qui parraine la province de Bubanza, puis par les représentants du parti CNDD-FDD et enfin les représentants de la coalition COPA.

Après la Place de l'Unité, la suite des cérémonies a eu lieu au stade de Mpanda où un long défilé s'est ébranlé. Ce défilé a été ouvert par le personnel des bureaux administratifs de la province de Bubanza, suivi par le personnel de l'Assemblée Nationale qui était venu participer à ces cérémonies en nombre important. Des employés des secteurs publics et privés œuvrant à Bubanza ont aussi participé à ce défilé ainsi que des conducteurs de taxi-vélos et taxi-motos.



Vue de la tribune d'honneur

Dans son mot d'accueil, le Gouverneur de la province de Bubanza, Monsieur Tharcisse NIYONGABO, a indiqué que la population de Bubanza est unie, qu'il n'y a pas de considérations ou conflits ethniques au sein de la société. Le grand problème actuel, a-t-il déploré, c'est la faim causée par la forte sécheresse qui a caractérisé la saison culturelle A. La conséquence de cette situation est que plus de 3.000 ménages ne peuvent plus se trouver à manger et doivent être assistés, a ajouté le Gouverneur NIYONGABO qui a tenu à remercier le Président de l'Assemblée Nationale qui ne cesse d'appuyer ces ménages ainsi que d'autres âmes charitables. Il a aussi indiqué que la population fait preuve d'un esprit de solidarité et que ceux qui ont beaucoup plus de moyens donnent à manger à ceux qui n'ont pas de vivres. Le Gouverneur Tharcisse NIYONGABO a fait savoir que cette situation de famine les interpelle à changer de comportement et a demandé à la population de faire face, la prochaine fois, aux changements climatiques en irriguant leurs champs par l'eau des rivières.



Le Président de l'Assemblée Nationale en train de présenter le mot du Gouvernement.

A son tour, le Président de l'Assemblée Nationale a présenté le message du Gouvernement à l'occasion de cette fête, qui a été lu dans toutes les provinces du pays. Ce message met un accent particulier sur la bonne cohabitation qui a toujours existé entre les Burundais avant la colonisation. Même s'ils appartenaient à différents clans. Ils se partageaient la bière, s'offraient des vaches, se mariaient entre eux, sans distinction ethnique. Mais avec la venue des colonisateurs, cette unité a été entachée par les divisions ethniques. Le Gouvernement du Burundi demande que le peuple burundais tienne compte de l'héritage de nos ancêtres.



Vue du personnel de l'Assemblée Nationale en train de défiler.

Et pour que l'unité soit sauvegardée, il faut des enseignements en rapport avec l'unité nationale, il ne faut jamais considérer l'appartenance ethnique de son compatriote, il faut que nous soyons tous fiers d'être appelés burundais, il faut insérer le thème de l'unité dans le programme de formation patriotique mais aussi sauvegarder les bonnes coutumes et traditions qui ont caractérisé nos ancêtres.

Ces cérémonies ont aussi été agrémentées par les danses folkloriques qui ont égayé le public.

Célébration du 26ème anniversaire de la charte de l'Unité Nationale ; le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale a représenté le Gouvernement dans la province de Bururi.



L'Honorable Agathon RWASA au cours de la messe.

En province de Bururi, les cérémonies de célébration du 26ème anniversaire de la Charte de l'Unité Nationale ont débuté par une messe qui a été célébrée par le Vicaire Général, Mgr Léonidas NICITEGETSE à la paroisse de Bururi. L'envoyé du Gouvernement dans ces cérémonies de lundi 06 février 2017 était le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Agathon RWA-SA. Le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants, Monsieur Emmanuel NTA-HOMVUKIYE a aussi pris part à ces cérémonies.



Le Vicaire Général au cours de la messe

Le Vicaire Général de la Paroisse Bururi s'est basé, dans son homélie, sur l'Evangile de Saint Mathieu. Comme les disciples s'étaient rassemblés autour de Jésus, sur la montagne, il leur disait : « Vous avez appris qu'il a été dit : Oeil pour oeil, dent pour dent. Eh bien moi, je vous dis de ne pas riposter au méchant ; si quelqu'un te gifle sur la joue droite, tends-lui encore l'autre. Et si quelqu'un veut te faire un procès et prendre ta tunique, laisse-lui encore ton manteau.

Et si quelqu'un te réquisitionne pour faire mille pas, fais-en deux mille avec lui. Donne à qui te demande, ne te détourne pas de celui qui veut t'em-

prunter. » Mgr Léonidas NICITEGETSE a aussi fait savoir que la consolidation de l'Unité Nationale doit se baser sur la lutte contre la pauvreté et le respect des biens publics. Ainsi, les chrétiens ont cette unité qu'ils ont acquise à travers le seul Dieu Créateur, qui a sauvé le monde. Les chrétiens ont donc hérité de Jésus cet amour qui se trouve parmi les dix commandements.



Dépôt des gerbes de fleurs au monument de l'unité nationale.

Les cérémonies se sont poursuivies au monument de l'Unité Nationale où il y a eu dépôts de gerbes de fleurs. Le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale l'Honorable Agathon RWASA, accompagné du Gouverneur de la province de Bururi, l'Honorable Christian NKURUNZIZA ont d'abord déposé les gerbes de fleurs et ont été suivis par les représentants des partis politiques.

Dans son mot d'accueil, le Gouverneur de la province de Bururi a précisé que la paix et la sécurité règnent dans toute la province même dans les quelques communes qui étaient la cible des auteurs des troubles. Il a invité la population à saisir l'occasion de cet anniversaire de l'Unité Nationale pour se remémorer les causes des divisions qui ont pris source à l'époque coloniale. La consolidation de cette unité doit se faire à travers les travaux de développement, a encore déclaré l'Honorable Christian NKURUNZIZA. Le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants Emmanuel NTAHOMVUKIYE, parrain de la province, a appelé la population à consolider la paix surtout dans les localités où il y a eu perturbation de la sécurité.



Le Premier Vice Président de l'Assemblée Nationale prononçant le discours du Gouvernement.

Le Premier Vice Président de l'Assemblée Nationale prononçant le discours du Gouvernement.

A son tour, le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Agathon RWASA, a présenté le message du Gouvernement à l'occasion de cette fête, qui a été lu dans toutes les provinces du pays. Ce message met un accent particulier sur la bonne cohabitation qui a toujours existé entre le peuple burundais avant la colonisation, même s'ils appartenaient à différents clans. Ils se partageaient la bière, s'offraient des vaches, se mariaient entre eux, sans distinction ethnique. Mais avec la venue des colonisateurs, cette unité a été entachée par les divisions ethniques. Le Gouvernement du Burundi demande que le peuple burundais tienne compte de l'héritage de nos ancêtres.

Et pour que l'unité soit sauvegardée, il faut des enseignements en rapport avec l'unité nationale, il ne faut jamais considérer l'appartenance ethnique de son compatriote, il faut que nous soyons tous fiers d'être appelés Burundais, il faut insérer le thème de l'unité dans le programme de formation patriotique mais aussi sauvegarder les bonnes coutumes et traditions qui ont caractérisé nos ancêtres. L'Honorable Agathon RWASA est également revenu sur deux éléments. D'abord la nécessité de lutter contre la pauvreté puisque la famine ne favorise pas l'unité. Ensuite, avoir la conscience que les burundais ont de commun leur patrie. Dans ce cas, chacun doit préserver son pays, a-t-il ajouté. Le Premier Vice Président de l'Assemblée Nationale a enfin encouragé la population à respecter et obéir les autorités qui doivent en retour faire en sorte que le bien-être de tout citoyen soit préservé.



Les autorités chantent l'hymne nationale

Pour clôturer les cérémonies, ils ont chanté l'hymne de l'unité nationale.

Florine MUKESHIMANA

La Deuxième Vice Présidente de l'Assemblée Nationale s'est associée à la province de Gitega pour la commémoration de la charte de l'unité

Les festivités marquant la commémoration du 26ème anniversaire de la charte de l'unité nationale en province Gitega ont débuté par une messe célébrée en la paroisse Urukundo par l'Archevêque de Gitega Mgr Simon NTAMWANA.



La Deuxième Vice Présidente de l'Assemblée Nationale dans l'église

Au nom du Gouvernement du Burundi, la Deuxième Vice Président de l'Assemblée Nationale l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA était porteuse du message de circonstance. Dans son homélie l'Archevêque de Gitega a rappelé que ça fait 26 ans que les burundais s'étaient convenus de vivre ensemble dans la paix et la tranquillité. Malgré cela, le peuple a replongé dans la violence fratricide qui a endeuillé les familles burundaises et d'autres ont été obligé de prendre la poudre d'escampette. Il nous fallait revenir à Dieu car les écritures saintes nous appellent à nous réconcilier avec nous-mêmes, et avec nos semblables.



Mgr NTAMWANA lors de la célébration de la messe

Après la messe les cérémonies se sont poursuivies au monument de l'unité après une marche de soutien à la charte de l'unité nationale. Les participants à cette marche dont la Deuxième Vice Président de l'Assemblée Nationale le gouverneur de Province et les responsables des différents services scandaient des slogans allant dans le sens de la consolidation de l'unité des burundais. Dans

son mot de bienvenue le Gouverneur de la Province de Gitega Mr Venant MANIRAMBONA a dit que cette fête arrive au moment où la province de Gitega, dans son ensemble est stable, la paix et la sécurité règnent à travers toutes les communes et toutes les collines.

Il a également signalé que la preuve en est la construction du monument de l'unité au chef lieu de la province avec les efforts des natifs de cette province. Le Gouverneur a indiqué que la date de la commémoration de la charte de l'unité sera désormais la même date que les natifs de Gitega échangeront les vœux. Après le Gouverneur de Province, le parrain de la Province le Ministre de la Fonction Publique Monsieur Felix MPOZERE-NIGA s'est réjoui d'être parrain de cette province pendant la période durant laquelle Gitega a pris l'envol du développement et qui s'apprête à devenir la capitale politique du Burundi. Et a rappelé que grâce à l'unité Gitega continue de montrer sa croissance. Dans son mot de circonstance la Deuxième Vice Présidente de l'Assemblée Nationale l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a livré le message du gouvernement qui retrace l'historique de la charte de l'unité depuis 26 ans. En effet, les burundais s'étaient convenus de lutter contre tout ce qui est susceptible de semer les subversions entre eux, et de bannir toute division basée sur des considérations, soit ethnique, religieuse, régionale, ou autres.... Le Thème retenu pour cette édition est « consolidons l'unité source de développement durable ». La Deuxième Vice Présidente de l'Assemblée Nationale a rappelé dans son discours que c'est le moment d'analyser et de creuser les causes éventuelles qui ont entaché l'unité nationale depuis l'avènement du colonisateur. Ce dernier étant l'origine des maux que nous avons vécus depuis l'indépendance. Ainsi a-t-elle rappelé que nos ancêtres n'avaient pas des textes écrits sur lesquels ils se basaient pour organiser leur société. Ils s'entraidaient mutuellement, et veillaient au respect des mœurs dans leur vie en communauté sur base de l'éducation de base.



La Deuxième Vice Présidente de l'Assemblée Nationale livrant le discours de circonstance.

Les considérations ethniques et régionales ont été l'élément déclencheur des situations douloureuses de violences etc, pourtant le burundais était attaché à son clan. Par ailleurs il y a des clans qui l'on trouve dans les deux ethnies notamment les Bajiji, abacuri etc. La distinction ethnique en soit n'avait rien de mal, le problème qui en est ressorti c'est l'orientation et la signification erronées que les colonisateurs leur ont collé. Le discours revenait aussi sur les démarches à suivre pour consolider l'unité, dont la formation patriotique, la protection des mœurs, et aux médias de produire des émissions orientées vers la consolidation de l'unité nationale.

Gabby BUGAGA

SEMINAIRES ET ATELIERS

Le Premier Vice Président de l'Assemblée Nationale participe à un atelier des responsables politiques



Le Premier Vice Président de l'Assemblée Nationale s'exprime au cours de cet atelier.

« Le rôle des responsables politiques dans l'édification de la paix à travers le dialogue », tel est le thème d'un atelier qui s'est ouvert à Gitega mardi 11 octobre 2016. Organisé par le Ministère de l'Intérieur et de la Formation Patriotique, cet atelier a vu la participation des partis politiques et des acteurs politiques parmi lesquels le Premier Vice-président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Agathon RWASA.

Le premier présentateur, le Commissaire Prosper NTAHORWAMIYE, a parlé de l'impact de quelques modèles de dialogues entre Burundais qui ont inspiré le dialogue inter burundais actuel. Une présentation qui était basée sur les différents cadres de dialogues qui ont mis les Burundais sur une même table de dialogue depuis les années 1988.



Présentation du Commissaire Prosper NTAHORWAMIYE, Chargé de l'Education Civique et de la Communication à la CENI

Le constat est que depuis l'indépendance jusqu'à nos jours, il y a eu deux principaux courants politiques et qui se résument en deux blocs antagonistes. Il y a, d'une part, ceux qui sont pour les élections et d'autre part, contre les élections.

Le deuxième présentateur, Maître Déo NDIKUMANA, a parlé du rôle des partis politiques dans l'édification de la paix au Burundi. Il a aussi survolé les droits et les obligations des partis politiques en général et a précisé qu'en cas de contentieux, il y a des mécanismes légaux et même extra légaux.



Vue partielle des participants

Les participants à cet atelier ont à leur tour donné leurs contributions par rapport à ces exposés. Le Premier Vice-président de l'Assemblée Nationale a parlé des membres des comités de sécurité qui se font passer pour des agents de sécurité en arrêtant des agents. L'Honorable Agathon RWASA a fait savoir que quelquefois on observe une intolérance politique. Il a précisé que ces obligations et devoirs des partis politiques doivent être respectés. Et d'exhorter les autorités compétentes de corriger toutes ces erreurs pour qu'on s'occupe plutôt du développement. L'Honorable Agathon RWASA a également recommandé le respect de la loi.

Les interventions des responsables politiques ont tourné sur le financement des partis politiques, le rapatriement du dialogue extérieur, le respect de la loi, l'obligation du Gouvernement de rapatrier les réfugiés burundais, le respect de la loi régissant les partis politiques et l'espace politique qui doit être garantie à tous les partis politiques.

Lors de la clôture de cet atelier qui s'est déroulé à l'Hôtel Accolade de la ville de Gitega, le Ministre de l'Intérieur et de la Formation Patriotique a déclaré que les leaders politiques devraient s'unir pour consolider la paix et la sécurité.

Signalons que la deuxième partie de cet atelier sera organisée dans un proche avenir pour que ces responsables puissent signer une résolution qui les guidera lors des préparatifs des élections de 2016.

Florine MUKESHIMANA

Renforcement des capacités des Parlementaires en Légistique et Contrôle de la constitutionnalité****



Le Premier Vice Président de l'Assemblée Nationale prononçant le discours d'ouverture.

Lundi 17 octobre 2016, le Premier Vice Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Agathon RWASA, a ouvert un atelier de renforcement des capacités des Honorables Parlementaires ainsi que les hauts cadres du Parlement en Légistique et contrôle de la constitutionnalité.

Dans son mot d'accueil, Professeur Joseph BIGIRUMWAMI, Directeur Adjoint du Programme DSS a fait savoir que ce programme appuie les efforts que le Parlement déploie pour contribuer de manière significative à la Réforme du Secteur de Sécurité.



Photo du panel lors de l'ouverture de l'atelier

En effet, en avril 2009, le Burundi et le Royaume des Pays-Bas ont signé un Mémoire d'entente sur le Développement du Secteur de Sécurité au Burundi pour une durée de 8 ans répartis en 4

phases de 2 ans chacune. La vision de ce mémorandum est la modernisation du secteur burundais de la sécurité principalement la police et l'armée, a-t-il ajouté. Il a aussi précisé que l'objectif est de permettre aux Honorables Parlementaires de développer entre autres leurs capacités d'analyser la constitutionnalité des lois organiques des Corps de Défense et de Sécurité et des autres textes normatifs.

Cependant, il a fait remarquer que les volets d'appui du programme DSS à la police et à l'armée ont été suspendus en mai 2015, une décision prise par le Ministère des Affaires Étrangères du Royaume des Pays-Bas.

Dans son discours d'ouverture, le Premier Vice Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Agathon RWASA a déclaré que cet atelier est pertinent par rapport aux missions du Parlement qui sont essentiellement l'analyse et le vote des lois ainsi que le contrôle de l'action gouvernementale.



Vue de profil des Honorables Parlementaires lors de l'ouverture de l'atelier

En tant que législateurs, les Honorables Parlementaires sont chargés de donner des lois au peuple, ce qui renvoie à la préoccupation permanente et au souci quotidien de mettre à la disposition des pouvoirs publics des normes et lois à même de répondre aux critères de clarté et dépourvus d'ambiguïté au profit des citoyens.

Il a ajouté qu'à la fin de cet atelier les Honorables Parlementaires vont améliorer la qualité des textes juridiques dans le but de les rendre plus accessibles et compréhensibles au citoyen.

De même, a-t-il renchéri, pour les autres bénéficiaires, cette formation est d'une importance capitale dans leur savoir-faire et cela se manifestera dans leurs prestations au sein de leurs institutions. Vous saurez que cette même formation avait été suivie par un premier groupe de Parlementaires en date du 10 octobre 2016.

Procédant à l'ouverture Solennelle de cet atelier, le Deuxième Vice-président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Edouard NDUWIMANA, a rappelé que la légistique, en droit, est l'ensemble des méthodes et conventions de rédaction des textes normatifs. Le contrôle de la constitutionnalité est celui exercé par les juridictions afin de s'assurer que les normes de droit d'un Etat respectent la Constitution, loi fondamentale, placée au sommet de la hiérarchie des normes. ****

Florine MUKESHIMANA

Formation des Femmes Parlementaires en leadership transformatif.



Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale en train de prononcer le discours d'ouverture

Lundi le 05 Décembre s'est ouvert à Bujumbura un atelier de formation des Femmes Parlementaires en leadership transformatif et en élaboration et mise en œuvre des politiques et programmes sensibles au genre.

Cet atelier est organisé par l'Association des Femmes Parlementaires du Burundi, AFEPABU en sigle, en partenariat avec l'ONUFEMMES. Il a été ouvert officiellement par Madame le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA.

Pendant trois jours, les Femmes Parlementaires vont être formées premièrement sur les notions de leadership, de genre et développement. Ensuite, un autre thème qui sera développé est relatif à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes sensibles au genre. Ainsi, par rapport à ce thème, différents points seront développés à savoir :

- La politique publique
- La prise de décision en administration publique
- La planification stratégique selon l'approche cadre logique

- Le Genre dans la démarche méthodologique d'élaboration des politiques sectorielles
- Les outils et instruments pour la prise en compte du genre.



La Présidente de l'AFEPABU en train de s'exprimer

Pendant la cérémonie d'ouverture, différents discours ont été prononcés. La Présidente de l'AFEPABU, l'Honorable Godéliève NININHAZWE, a indiqué que cette formation permettra aux Femmes Parlementaires d'apprendre des notions leur permettant de se comporter en leader face au peuple qui les a élues, elles acquerront également des connaissances leur permettant d'être capables de prendre des décisions au moment opportun.

Dans son discours, Madame le Deuxième Vice-président de l'Assemblée Nationale l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA, a indiqué que le choix des Femmes Parlementaires n'est pas un hasard. Elles sont déjà des leaders choisies par le peuple et elles doivent être à l'écoute de cette même population et contribuer à l'avancement et à la réussite de l'agenda des femmes.



Vue des Parlementaires en formation

En tant que législateurs, elle leur a appelé à toujours avoir le souci quotidien de remettre à la disposition des pouvoirs publics des normes et lois à mesure de répondre aux critères de clarté, et dépourvus d'ambiguïté au profit des citoyens.

Elle a indiqué qu'au terme de cette formation, il leur sera facile de réfléchir sur l'utilité politico-juridique d'une norme, mais aussi qu'elles seront des portes flambeaux dans la promotion du genre dans leur vie quotidienne.

Vous saurez que ce genre de formation a déjà été dispensé aux femmes élues sur les collines dans le cadre du projet de renforcement des capacités des femmes élues.

Arlette AKIMANA

Le Premier Vice-président de l'Assemblée Nationale participe à un atelier organisé par l'Université de Ngozi.



L'Honorable Agathon RWASA en train de participer à l'atelier.

Jeudi 5 Janvier 2017, le Premier Vice-président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Agathon RWASA, a participé à un atelier sur l'apprentissage universitaire au service de l'éducation à la paix organisé par l'Université de Ngozi.



L'atelier a été ouvert par l'Ombudsman Burundais.

Ouvert par l'Ombudsman du Burundi, l'Honorable Edouard NDUWIMANA, Cet atelier a vu la participation des Parlementaires élus dans la circonscription de Ngozi dont le Premier Vice-président de l'Assemblée Nationale, des cadres de l'administration, des professeurs de différentes universités œuvrant au Burundi et des étudiants.

Dans son mot d'accueil, le Conseiller Principal du Gouverneur de la province de Ngozi a indiqué que l'administration salue les prestations de l'Université de Ngozi et apprécie la prise en compte de l'éducation à la paix à l'Université de Ngozi.



Vue des participants à l'atelier

Quant au Recteur de l'Université de Ngozi, il a fait savoir que le Burundi a beaucoup souffert des conflits répétitifs, raison pour laquelle l'Université de Ngozi est en train de former des cadres et artisans de la paix et de l'unité. Il a indiqué que ce programme est appuyé par l'Université de Colorado qui a déjà formé quatre professeurs de l'Université de Ngozi en matière de paix et de réconciliation et qui a envoyé le formateur pour cet atelier.

Dans son discours, l'Ombudsman du Burundi a indiqué que ce thème choisi cadre avec les missions de l'Institution de l'Ombudsman. L'Honorable Edouard NDUWIMANA s'est dit heureux et réconforté de constater que la famille scientifique s'implique à l'éducation à la paix. Il a encouragé l'Université de Ngozi à continuer à mettre en place ce programme para-universitaire, ce qui montre que les responsables de cette institution ont compris que la science doit être au service de l'humanité. Les jeunes peuvent être des artisans de la paix comme ils peuvent la perturber, s'ils sont mal éduqués, a-t-il fait remarquer. Actuellement que le monde fait face à beaucoup de défis, des jeunes et scientifiques doivent contribuer à la promotion de la paix, a-t-il démontré avant d'émettre le souhait que cette matière en rapport avec l'éducation à la paix et l'amour de la patrie soit incluse dans le cursus des universités.



L'Honorable Agathon RWASA en train de s'adresser à la presse.

Après la séance d'ouverture de cet atelier, le Premier Vice-président de l'Assemblée Nationale a donné une interview à la presse au cours duquel

il a salué l'organisation de cet atelier autour de ce thème lié à l'éducation à la paix. L'Honorable Agathon RWASA s'est dit confiant qu'il y aura une valeur ajoutée puisque si l'on développe le sens de promouvoir la paix et la cohésion sociale, chacun pourra prendre conscience de son rôle à la promotion de la paix. Il a aussi exhorté que ce programme s'étende jusque dans les écoles secondaires.

Arlette AKIMANA

PROJETS DE LOI ADOPTES

Analyse et adoption du Projet de loi portant Retrait de la République du Burundi du Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale, ratifiée en date du 30 août 2003.

94 voix POUR, 14 ABSTENTION et 2 CONTRE, tel est le résultat du vote de l'adoption par les Honorables Députés, du « Projet de loi portant Retrait de la République du Burundi du Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale, ratifiée en date du 30 août 2003 », au cours de la séance plénière de mercredi 12 octobre 2016.



Les Honorables Députés votant le projet de loi

Le Burundi constate que la Cour Pénale Internationale est devenue un instrument de pression sur les gouvernements des pays pauvres ou un moyen de les déstabiliser, a déclaré, dans son exposé des motifs, la Ministre de la Justice et Garde des Sceaux.



Les Deux Membres du Bureau votant pour le projet de loi.

Le constat amer est que depuis la création de la

Cour Pénale Internationale, seuls les ressortissants des pays africains ont été traduits devant cette Cour comme si le reste du monde est à l'abri des crimes poursuivis devant elle, a aussi déploré Maître Aimée-Laurentine KANYANA avant d'ajouter qu'il n'est pas un secret pour personne que l'ouverture d'enquêtes contre les dirigeants de certains pays se fait sous l'impulsion des grandes puissances dont certains n'ont même pas ratifié le Statut de Rome, ce qui remet en cause l'indépendance du Procureur de la Cour Pénale Internationale et de la Cour elle-même.



La Ministre de la Justice expose les motifs dudit projet de loi

Et de conclure que le débat actuellement en cours au sein de l'Union Africaine pour le retrait en bloc des Pays africains du Statut de Rome intéresse le Burundi qui prend des responsabilités en tant que pays pour préserver sa souveraineté et se retire du statut de Rome, s'est-elle réjouie.

Ce serait une erreur politique et diplomatique que de se retirer du Statut de Rome, ont averti certains Honorables Députés. Pour ces derniers, le Statut de Rome est le meilleur système de protection des droits de la personne humaine. Les pays africains décrient le Statut de Rome parce que justement c'est en Afrique où l'on assiste encore aux crimes de l'Etat, ont-ils expliqué avant de démontrer que sous les autres cieux, les exactions se commettent ailleurs, à l'extérieur des Etats.

Par contre, d'autres Représentants du peuple ont salué le Kenya qui a servi d'exemple au Burundi en se retirant du Statut de Rome. D'autres encore ont déploré le retard enregistré pour prendre cette décision salutaire. Néanmoins, ils ont quand même reconnu que le Statut de Rome n'est pas mauvais en soi, ce qui cause problème, c'est sa mise en application. Il est inconcevable de voir une cour soutenir les auteurs de trouble comme les auteurs du coup d'Etat manqué du 13 mai 2016 alors qu'elle est censée réprimer les coupables, ont-ils confié. Une certaine opinion a même déclaré que ce serait aller à l'encontre de la Consti-

tution que de demeurer dans le Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale qui n'est pas une cour pour réprimer les crimes mais plutôt une cour politique.



Honorable Félix NIRAGIRA, président de la Commission saisie au fond.

Signalons que le Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale a été adopté lors d'une Conférence diplomatique des plénipotentiaires des Nations Unies, dite Conférence de Rome, tenue du 15 au 17 juillet 1998 à Rome en Italie. Il est entré en vigueur le 1er juillet 2002 après sa ratification par 60 Etats et par la même occasion, la Cour Pénale Internationale venait d'être créée, mais sa compétence n'est pas rétroactive, ce qui signifie qu'elle traite des crimes commis à compter de cette date.

Sachez aussi que le Gouvernement de la République du Burundi, par la Loi n°1/011 du 30 août 2003 a ratifié le Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale et ladite Loi est entrée en vigueur la même date de ratification. Le Burundi a donc adhéré au Statut de Rome pendant la période de transition et sous la Constitution intérimaire.

Christine NAHIMANA

L'Assemblée Nationale analyse les amendements du Sénat en rapport avec deux projets de loi.



Les Membres du Bureau lors de la séance

Mercredi 26 octobre 2016, l'Assemblée Nationale a analysé les amendements du Sénat relatifs à deux projets de loi. La séance était dirigée par le

Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA.

Les Députés ont analysé en premier lieu le Projet de loi portant Révision de l'Article 5 de la Loi no 1/03 du 19 février 2009 relative à l'Organisation de la Privatisation des Entreprises à Participation Publique, des Services et des Ouvrages Publics. Pour ce projet de loi, les deux amendements proposés par le Sénat se réfèrent d'une manière générale à la forme mais pour l'article 1er, qui est libéré comme suit : « L'article 5 de la loi No1/01 du 9 février 2012 portant Révision de la Loi No1/03 du 19 février 2009 relative à l'Organisation de la Privatisation des Entreprises à Participation publique, des Services et des Ouvrages publics » est modifié comme suit : « La mise en œuvre de la politique de privatisation et la supervision de toutes les opérations y relatives sont assurées par un Comité Interministériel de Privatisation, CIP en sigle. Le travail technique du CIP est assuré par le Service Chargé des Entreprises SCEP en sigle. Le CIP ne peut valablement siéger que si les 2/3 de ses membres sont présents et les décisions sont prises à la majorité des 2/3. Les procurations au moment des décisions ne sont pas autorisées. Un décret précise la composition, l'organisation et le fonctionnement du CIP », le Sénat avait proposé d'enlever le groupe de mots « et le fonctionnement » avec la motivation de rendre souple la mise en place de l'organe de supervision de privatisation chaque fois de besoin. Mais l'Assemblée Nationale a rejeté cet amendement et a jugé que cette précision est utile car le fonctionnement doit être aussi précisé.



Vue partielle des Députés pendant la séance

Pour le Projet de loi portant Organisation de la Pêche et de l'Aquaculture, certains amendements ont été acceptés, d'autres rejetés. A l'article 7 premier alinéa, le Sénat a proposé de supprimer peut et la phrase devient « le ministre fixe pour tout ou partie du territoire burundais » avec la motivation que

la loi a un caractère impératif, l'Assemblée Nationale a accepté cet amendement. Pour la section 1, le Sénat avait proposé de changer le titre « De la pêche professionnelle » par « De la pêche avec licence », ce que l'Assemblée Nationale a refusé, pour garder la cohérence des articles.

Le Sénat a aussi formulé une recommandation, celle de créer une commission interministérielle chargée du suivi-évaluation de la problématique de la pollution du Lac Tanganyika et la protection des zones de frayères. L'Assemblée Nationale a rejeté cette recommandation car la mission de cette commission est incluse dans celle du cadre interministériel qui a été proposée par la commission saisie au fond de l'Assemblée Nationale.

Arlette AKIMANA

Analyse et adoption du Projet de loi portant Règlement et Compte-rendu budgétaire pour l'Exercice 2014

Les Honorables Députés ont analysé et adopté à l'unanimité le Projet de loi portant Règlement et Compte-rendu budgétaire pour l'Exercice 2014 au cours de la séance plénière de jeudi 27 octobre 2016 que dirigeait le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA.



Les Honorables Députés votent le Projet de loi.

Le Projet de Loi de Règlement et compte-rendu budgétaire trouve ses origines dans la Loi organique n°1/35 du 04 décembre 2008 sur les Finances Publiques en son article 56 relative aux Finances Publiques qui stipule que « le projet de Loi de Règlement et de Compte-rendu budgétaire est soumis au Parlement dans les 8 mois de la clôture de l'exercice », a d'abord expliqué, dans son exposé des motifs, le Ministre des Finances, du Budget et de la Privatisation.



Le Ministre des Finances, du Budget et de la Privatisation, Dr Domitien NDIHOKUBWAYO explique le Projet de loi.

Le Docteur Domitien NDIHOKUBWAYO est ensuite revenu sur les chiffres en indiquant que les ressources nationales et les dons prévus par la Loi n°1/23 du 02 août 2014 portant Fixation du Budget Général Révisé de la République du Burundi pour l'Exercice 2014 totalisent un montant de 1 382 701 794 475 FBU (lire : 1.382 milliard 701 million 794 mille 475 Francs Burundais) répartis comme suit :

- Recettes fiscales : 581 283 553 509 FBU ;
- Recettes non fiscales : 85 994 030 794 FBU ;
- Dons : 707 876 168 983 FBU ;
- Produits exceptionnels : 7 548 041 189 FBU.

Les réalisations en matière des ressources (recettes) ont été satisfaisantes pour l'exercice 2014. Elles totalisent un montant de 1 092 819 361 257 FBU répartis comme suit :

- Recettes fiscales : 649 146 313 209 FBU ; soit 112% de prévisions. Cette augmentation est due aux exonérations comptabilisées pour un montant de 76 012 065 575 FBU contre les prévisions de 18 000 000 000 FBU ;
- Recettes non fiscales : 82 139 903 881 FBU ; soit 96% des prévisions ;
- Produits exceptionnels : 4 660 986 452 FBU ; soit 62% des prévisions ;
- Produits financiers (gains de change et autres) : 357 685 715 FBU ;
- Dons : 356 514 514 000 FBU ; soit 50% des prévisions.

Le taux de réalisation des recettes totales est de 79% par rapport aux prévisions. Pour les dons, les réalisations ont été de 356 514 514 000 FBU contre des prévisions de 707 876 168 983 FBU ; soit un taux d'exécution de 50%.

Parmi les dons, nous distinguons :

- Les dons courants (appuis budgétaires) ;
- Les dons en capital (dons projets).

Concernant les dons courants, les réalisations n'ont pas été satisfaisantes comme prévu, car certains bailleurs n'ont pas pu décaisser. Les réalisations sur ce poste sont de 37 514 119 776 FBU contre les prévisions de 126 831 240 000 FBU. Pour les dons en capital, les réalisations se chiffrent à 319 000 394 224 FBU contre des prévisions de 581 044 928 983 FBU ; soit un taux de réalisation de 55%. En 2014, le montant des

exonérations en dépenses et en recettes s'élève à 76 012 065 575 FBU, soit une augmentation de 58 012 065 575 FBU par rapport au budget prévu. Mais les exonérations ne causent pas de problème puisqu'elles sont prévues en dépenses et en recettes, a nuancé l'Envoyé du Gouvernement.

Au niveau des charges, la Loi n°1/23 du 02 août 2014 portant Fixation du Budget Général Révisé de la République du Burundi pour l'Exercice 2014 les a fixées à un montant de 1 442 296 052 840 FBU répartis comme suit : • Dépenses courantes : 709 806 519 302 FBU ; • Dépenses en capital et prêts nets : 732 489 533 538 FBU. Les réalisations des charges totalisent un montant de 1 267 415 204 046 FBU répartis comme suit : • Dépenses courantes : 787 352 921 872 FBU représentant 111% par rapport aux prévisions sur ce poste. Ce dépassement est dû aux exonérations qui sont arrêtées à un montant de 76 012 065 575 FBU enregistré comme dépenses ; également cela s'est expliqué par des montants de la perte de change et autres charges financières de (2 091 381 345 + 117 998 568) = 2 209 379 913 FBU et des dépenses de fonds TVA pour un montant de 11 890 439 303 FBU enregistrés dans les réalisations en dépenses alors qu'ils n'étaient pas prévus dans le budget ; • Dépenses en capital et prêts nets : 480 062 282 174 FBU représentant 66% des prévisions.



Les Membres du Bureau votent POUR.

Certaines institutions dont la Cour ou la Brigade Anti-corruption consomment plus qu'elles ne font rentrer des fonds. Le mieux serait de les supprimer carrément, ont proposé les Honorables Députés. Pour le Membre du Gouvernement, la raison d'être de ces institutions n'est pas seulement de récupérer les fonds détournés et malversations, mais elles assurent aussi la protection. En outre, a-t-il ajouté, la récupération des fonds détournés est un processus de longue haleine qui doit attendre la fin du contentieux.

Malgré les explications fournies par le Ministre des Finances, du Budget et de la Privatisation pour

le retard du Projet de loi sous étude, il a quand même anticipé ses excuses pour le Projet de loi portant Règlement et Compte-rendu budgétaire pour l'Exercice 2015 qui n'est pas encore parvenu à l'Assemblée Nationale.

Christine NAHIMANA

Analyse et adoption du Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de prêt N°12037P pour le Financement Additionnel du Programme de Développement des Filières-Phase II (PRODEFI II) entre la République du Burundi et le Fonds de l'OPEP pour le Développement International, signé le 17 août 2017.

Voté à l'unanimité des Honorables Députés présents au cours de la séance plénière de mercredi 09 novembre 2016, le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de prêt N°12037P pour le Financement Additionnel du Programme de Développement des Filières-Phase II (PRODEFI II) entre la République du Burundi et le Fonds de l'OPEP pour le Développement International, signé le 17 août 2017, concerne essentiellement les provinces de Bubanza et Cibitoke.



Les Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale votant le projet de loi.

Dans son exposé des motifs, le Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage a expliqué que ces deux provinces qui figuraient dans la zone d'action du PRODEFI dans sa première phase n'avaient pas reçu de ressources dans le cadre du PRODEFI II. Et le Docteur Déo-Guide RUREMA d'ajouter que ce financement additionnel est destiné à accroître les fonds d'investissement alloués au PRODEFI II pour les aménagements hydro-agricoles (construction des ouvrages d'irrigation dans les marais et périmètres, la protection des bassins versants, la réhabilitation des pistes) et pour le renforcement et le développement des filières lait, riz et banane à travers la transformation-conservation des produits agricoles et ce, pour un mon-

tant de 45 millions de dollars américains.

Théoriquement, la première phase du programme court jusqu'en 2018 alors que la deuxième phase a démarré en janvier 2016, a remarqué la Commission de l'Agriculture, de l'Élevage, de l'Environnement, du Développement Communal et des Travaux Publics. Saisie au fond, cette Commission a alors demandé au Représentant du Gouvernement pourquoi avoir démarré la deuxième phase avant la fin et l'évaluation de la première. Ne craignez-vous pas un risque de chevauchement dans la réalisation des activités du moins pour certaines composantes du programme ? a-t-elle encore interrogé.



Le Ministre de l'Agriculture s'exprimant devant les Honorables Députés

Selon le Docteur Déo-Guide RUREMA, les résultats positifs obtenus à mi-parcours par le PRO-FEDI dans sa phase initiale justifient le démarrage rapide de sa deuxième phase dans le souci de répliquer et renforcer les interventions dans d'autres sites d'intervention. L'Envoyé du Gouvernement a également tranquilisé. Il n'y aura pas risque de chevauchement car exception faite de nouvelles activités relatives à la nutrition et à l'adaptation au changement climatique, les autres activités d'investissement seront menées dans de nouveaux sites permettant une concentration d'activités d'augmentation de la production et de valorisation post-récolte.

Le Projet de loi sous étude vise la réduction de la pauvreté. Mais force est de constater que même des initiatives privées allant dans ce sens se heurtent des fois au problème de moyens financiers limités. Cet état de fait a poussé les Honorables Députés à inviter le Gouvernement à revoir sa politique en matière de banque. En effet, ont-ils démontré, il n'est pas facile pour un éleveur moderne et privé de transformer le lait de vache en fromage ou en yaourt à ses frais.



Vue partielle des Honorables Députés

L'aménagement des marais tout azimut serait aussi une voie de sortie dans cette lutte contre la pauvreté, ont conseillé les Elus du peuple qui prônent aussi la pérennisation des acquis. Dorénavant, la population devra être sensibilisée à l'entretien de ses infrastructures. Il est inconcevable de transformer par exemple un marais aménagé en champ de pâturage sous prétexte que le projet pour l'exploitation du marais est arrivé à son terme.

La réhabilitation des pistes est couverte par le présent Projet de loi. Les Représentants du peuple en ont profité pour suggérer au Gouvernement de privilégier les voies de communication entre les communes.

La spécialisation des cultures et le respect de périmètres cultivables sont des responsabilités qui incombent aux natifs des provinces qui doivent collaborer avec le Département de l'Aménagement du Territoire. Les Représentants du peuple occupent aussi une place de choix dans la coordination de différentes rencontres au sein de leur circonscription.

Christine NAHIMANA

Analyse et adoption de deux Projets de loi****

Jeudi 17 novembre 2016, les Honorables Députés ont analysé et adopté à l'unanimité deux Projets de loi.

Le premier Projet de loi portant Adhésion par la République du Burundi à la Convention Internationale du Système Harmonisé et la Codification des Marchandises a été défendu par la Ministre du Commerce, de l'industrie et du Tourisme. Madame Pélate NIYONKURU a indiqué, dans son exposé des motifs, que le système harmonisé de désignation et de codification des marchandises, généralement dénommé « Système harmonisé »

ou « SH », est une nomenclature internationale polyvalente élaborée par l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et appliquée par plus de 200 pays dans le monde afin d'assurer un classement uniforme des marchandises, d'élaborer les tarifs douaniers et d'établir les statistiques du commerce extérieur.

Mis en œuvre en 1988 par la Convention Internationale sur le Système Harmonisé de désignation et de Codification des marchandises, le SH comprend environ 5.000 groupes de marchandises, identifiés par un code à six chiffres et classés suivant une structure légale et logique, et repose sur des règles bien déterminées destinées à faciliter son application uniforme, a expliqué l'Envoyée du Gouvernement. Cette Convention, a-t-elle poursuivi, qui est gérée par l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), compte actuellement 141 Parties contractantes.

Et d'ajouter que le SH est utilisé de manière croissante à bien d'autres fins. Membre de l'OMD depuis 1964, le Burundi n'a pas encore signé cette Convention, a-t-elle regretté avant d'ajouter que parmi les pays membre de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), il reste le seul pays qui n'est pas Partie contractante à la Convention sur le Système Harmonisé.

Effectivement, pourquoi avoir pensé à adhérer à cette Convention presque 30 ans après son adoption ?, ont voulu savoir les Honorables Députés. Peut-être que les autres d'avant moi n'avaient pas remarqué les avantages liés à l'adhésion du Burundi à cette Convention Internationale sur le Système Harmonisé de désignation et de Codification des Marchandises, a répliqué la Ministre du Commerce, de l'industrie et du Tourisme qui en a énuméré quelques-uns. Elle a cité notamment la détermination de l'origine des marchandises, les analyses économiques, la définition des politiques commerciales, la fiscalité interne et le contrôle des mouvements transfrontaliers de substances réglementées à l'échelon international comme les déchets, les précurseurs utilisés pour les stupéfiants et les substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

La Ministre du Développement Communal, de sa part, a expliqué le deuxième Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de la Charte Africaine sur les Valeurs et les Principes de la Décentralisation, de la Gouvernance locale et du Développement local.

Dans son exposé des motifs, l'Honorable Jeanne d'Arc KAGAYO a démontré que la décentralisation est une pratique ancienne au Burundi puisqu'elle existait déjà avant même l'Indépendance du pays. Cependant, a-t-elle nuancé, elle a été mal appliquée. C'est la raison pour laquelle, a-t-elle expliqué, elle a été rénovée avec des instruments juridiques à l'appui comme l'Accord de paix d'Arusha, la Loi Communale et la Constitution.

Trois principes clés guident cette démarche de décentralisation, a poursuivi l'Envoyée du Gouvernement qui a énuméré la subsidence, la complémentarité et la concomitance. Bref, a-t-elle conclu, le Burundi appliquait déjà cette Charte Africaine sur les Valeurs et les Principes de la Décentralisation, de la Gouvernance locale et du Développement local.

Cette Charte Africaine s'est matérialisée par trois rencontres importantes, a-t-elle précisé. D'abord, en date du 29 octobre 2005, les Membres de l'Union africaine représentés par les Ministres africains en charge de la décentralisation et du développement local ont adopté, à Yaoundé, une déclaration relative à une volonté d'élaborer une Charte africaine sur les valeurs, les principes et les standards de la décentralisation et de la gouvernance locale.

Ensuite, le 28 janvier 2012, à Addis Abeba, les Chefs d'Etats et de Gouvernement ont décidé de l'élaboration de cette Charte conformément à l'Acte Constitutif de l'Union africaine en ses articles 3 et 4 qui soulignent l'importance de la bonne gouvernance, de la participation populaire, de l'Etat de droit et des droits de l'homme. Enfin, en juin 2014, au Sommet de Malabo en République de Guinée Equatoriale, les Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'Union africaine ont pris deux importantes décisions, à savoir l'adoption Charte africaine sur les valeurs et les principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local et la création du Haut Conseil des collectivités locales qui regroupera essentiellement les autorités locales.

Les Représentants du peuple ont rappelé que la décentralisation connaît trois niveaux, administratif, politique et financier. Ils ont alors demandé à quelle échelle le processus enregistre le plus de succès.

Le côté administratif bien sûr ! a répliqué sans hésiter l'Envoyée du Gouvernement en expliquant que les communes sont dirigées par les élus du

peuple. La décentralisation politique est aussi satisfaisante puisqu'elle s'effectue sans heurt au niveau des formations politiques, a-t-elle poursuivi. Quant à la décentralisation financière, elle a reconnu qu'elle n'est pas encore effective puisqu'elle atteint seulement le taux de 5% sur les 15% requis. Mais quand même cette décentralisation financière a fait un pas de géant puisque le budget alloué aux projets de développement est passé de 50 millions à 500 millions de Francs Burundais.

Où se trouve l'impasse en Mairie de Bujumbura ? ont demandé les Honorables Députés qui ont du mal à comprendre pourquoi le processus de décentralisation progresse dans 116 communes sur les 119 que compte le pays. Seules les trois communes de la Mairie font exception. Pourquoi ?

La Ministre du Développement Communal a expliqué que la Mairie souffre d'un vide juridique. Et de solliciter le concours des Honorables Députés pour la mise en place d'une loi régissant la Mairie de Bujumbura.

L'Assemblée Nationale adopte les amendements du Sénat relatifs à deux Projets de loi.



Les membres du Bureau en pleine séance.

Les Honorables Députés se sont réunis en plénière mercredi 23 novembre 2016 pour analyser les amendements du Sénat relatifs à deux Projets de loi. Le Très Honorable Pascal NYABENDA, Président de l'Assemblée Nationale, dirigeait la séance du jour.

En premier lieu, les Honorables Députés ont analysé le Projet de loi portant Code de l'Aménagement du Territoire du Burundi. Pour ce Projet de loi, le Sénat a apporté 19 amendements de forme qui ont été adoptés en bloc par les Honorables Députés et 11 amendements de fond, dont 4 ont été rejetés d'abord par les Membres de la Commission puis par la plénière.



Vue partielle des Honorables Députés en plénière

Pour le Projet de loi N°1/...du .../2016 portant Création, Organisation et Fonctionnement des Coopératives au Burundi que les Honorables Députés ont analysé en deuxième lieu, ils ont fait de même. La Commission permanente des Affaires politiques, Administratives, des Relations Extérieures et de la Communauté Est- Africaine a accepté les 3 amendements de forme apportés par le Sénat. Pour les amendements de fond, la majorité de ces amendements ont été rejetés. Ces deux Projets de loi ont donc été adoptés tel que présentés par les Commissions permanentes respectives.

Pétronie BUCUMI

Analyse et adoption du Projet de loi Organique portant Missions, Organisation, Composition et Fonctionnement de la Police Nationale du Burundi

Mercredi 30 novembre 2016, l'Assemblée Nationale a analysé et adopté à l'unanimité le Projet de Loi Organique portant Missions, Organisation, Composition et Fonctionnement de la Police Nationale du Burundi, (PNB).



Les Honorables Députés votant le projet de loi à main levée.

La Police Nationale du Burundi est régie par la Loi n° 1/023 du 31 décembre 2004 portant Création, Organisation, Missions, Composition et Fonctionnement de la Police Nationale du Burundi, a précisé, dans son exposé des motifs, le Ministre de la Sécurité Publique qui a aussi démontré que, de-

puis 12 ans d'existence, la PNB a connu une évolution tant au niveau structurel qu'au niveau des services pour remplir efficacement ses missions. Et le Commissaire de Police Chef (CPC) Alain Guillaume BUNYONI de donner quelques exemples :

D'abord, avec la création du Ministère de la Sécurité Publique par Décret n°100/18 du 17 février 2009 portant Missions et Organisation du Ministère de la Sécurité Publique, la Police Nationale du Burundi a changé de tutelle passant du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique au Ministère de la Sécurité Publique ;



Vue d'ensemble du BUREAU de l'Assemblée Nationale.

Ensuite, une nouvelle philosophie de « Police de Proximité » qui appelle la notion d'une police proche et au service de la population a inspiré la politique du Ministère de la Sécurité publique ;

Enfin, c'est dans le souci d'harmoniser le Corps de la Police Burundaise avec ceux des autres pays de la Communauté Est Africaine et de résoudre le problème de chevauchements observés entre la structure de l'Administration centrale du Ministère de la Sécurité publique et celle de la Direction Générale de la Police Nationale (qui était prévue dans l'ancienne loi de 2004), de corriger les erreurs de forme et d'éviter les confusions dans la dénomination des différents services, qu'un Projet de loi révisant la loi de 2004 a été élaboré.

Pensez-vous que la politique de police de proximité a réussi au moment où on observe sur terrain des policiers qui côtoient effectivement la population mais dont la discipline n'est pas appréciée car ils commettent les forfaits au même titre que les simples citoyens ?, a interrogé la Commission saisie au fond.

Pour le Ministre de la Sécurité Publique les résultats escomptés ont été atteints à plus de 90%, vu que la philosophie de la police de proximité qui est celle d'avoir une police républicaine, proche et au service de la population est depuis longtemps

opérationnelle. Ainsi, a démontré le CPC Alain-Guillaume BUNYONI, plusieurs postes pilotes ont été créés dans cette optique pour se rapprocher de la population, en plus des comités mixtes de sécurité mis en place sur tout le territoire du Burundi et qui sont bien fonctionnels pour le moment. Par ailleurs, a poursuivi l'Envoyé du Gouvernement, d'aucuns ont constaté que le mouvement insurrectionnel déclenché le 26 avril 2015 n'aurait pu cesser et mis hors d'état de nuire n'eût été l'union entre les forces de l'ordre et la population, cela grâce à la police de proximité.



Le Ministre de la Sécurité Publique répondant aux questions des Elus du peuple.

En ce qui concerne les policiers qui se méconduisent, cela ne signifie pas qu'ils nuisent à cette philosophie de police de proximité, a expliqué le Membre du Gouvernement avant de nuancer qu'il s'agit plutôt de simples cas de déviations comme dans toute société. Ces délinquants, a renchéri le Ministre de la Sécurité Publique, sont suffisamment sanctionnés aussi bien pénalement qu'administrativement sans aucune tolérance.

Pour les Honorables Députés qui pensent que la terminologie de trilogie (Population- Administration, Forces de l'ordre) a été transformée en quadrilogie, parce qu'il s'est justement ajouté ce paramètre de police de proximité, le CPC Alain-Guillaume BUNYONI a balayé d'un revers de la main cette affirmation gratuite.

Même si le quota ethnique demeure une règle d'or au sein de la PNB lors du recrutement des Candidats Officiers, Brigadiers et Agents, les Honorables Députés ont demandé au Représentant du Gouvernement ce qu'il adviendrait si l'équilibre ethnique venait de se rompre alors que le recrutement officiel n'est pas envisagé.



Vue partielle des Honorables Députés.

Le Ministre de la Sécurité Publique a d'abord rappelé que les causes de déséquilibre sont les cas de décès, de pension et de désertion. Le CPC Alain-Guillaume BUNYONI a aussi indiqué que le recrutement se fait une fois l'an. Si le déséquilibre s'installe, la priorité est de redresser la situation comme dans le cas actuel où la PNB recrute 60% TUTSI, 40% HUTU, étant entendu qu'un effort particulier soit déployé pour la cooptation des TWA. Si cette catégorie de population se présente physiquement, a-t-il expliqué, l'effectif est insignifiant, sinon c'est qu'il y a des HUTU ou des TUTSI qui se sont fait passer pour des TWA.

L'Envoyé du Gouvernement a également affirmé que les femmes montent tous les échelons de la PNB, mais, a-t-il nuancé l'exigence de cette vocation explique le nombre limité de femmes dans les hautes sphères du Corps de police.

Christine NAHIMANA

Analyse et adoption du Projet de loi régissant les Activités Bancaires.

Le Mercredi 14 décembre 2016, l'Assemblée Nationale a analysé et adopté à l'unanimité le Projet de loi régissant les Activités Bancaires.

Depuis la promulgation de la loi n°1/017 du 23 octobre 2003, les contextes national et international ont connu de profonds changements, a expliqué, dans son exposé des motifs, le Ministre des Finances, du Budget et de la Privatisation. Le Docteur Domitien NDIHOKUBWAYO a cité deux cas principaux :



Le Ministre des Finances expliquant aux Honorables Députés l'importance dudit projet de loi.

- L'insertion progressive de l'économie burundaise dans la sphère régionale de la Communauté de l'Afrique de l'Est ;
- Les mutations survenues dans les pratiques et les réglementations internationales dans le domaine de la supervision bancaire, sous la houlette du Comité de Bâle, afin de se prémunir contre les crises et faire face aux défis, notamment financiers, auxquels est confrontée la communauté internationale.

Acet effet, a poursuivi l'Envoyé du Gouvernement, le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale ont conjointement conduit en 2009, le Programme d'Evaluation du Secteur Financier (PESF) qui a évalué le degré de conformité du cadre légal et réglementaire régissant le secteur financier du Burundi aux 25 principes fondamentaux du Comité de Bâle pour un contrôle bancaire efficace (version 2006) et a émis un ensemble de recommandations.

La Régie Nationale des Postes et les institutions de microfinance figurant parmi les établissements assujettis exerçant une ou plusieurs opérations de banque et la règle du double, telles sont les quelques innovations apportées à la présente loi, a-t-il confié.

Quels sont les services bancaires minima qui devraient être assurés à la clientèle à titre gratuit tel que mentionné au point 2 de l'article 90 du présent Projet de loi ? a demandé la Commission des Comptes Publics et des Finances, des Affaires Economiques et de la Planification qui a été saisie au fond.



Le Président de la Commission saisie au fond, présentant le rapport de ladite commission.

A l'état actuel, a rétorqué le Membre du Gouvernement, la liste des services que les établissements assujettis rendraient à leur clientèle gratuitement n'est pas encore arrêtée, puisqu'il s'agit d'une innovation du Projet de loi. Elle le sera par le biais d'une réglementation de la Banque Centrale, après concertation avec les établissements concernés, a-t-il ajouté avant de préciser que généralement, la gratuité concerne l'ouverture des comptes, l'acquisition des cartes bancaires, les relevés des comptes, les versements et les retraits de fonds, etc. dans le but de favoriser l'inclusion financière.

Faux et archi-faux !, a protesté la plénière. Les banques exagèrent plutôt dans la facturation de ses services. Tenez ! Une simple attestation de non redevabilité coûte 25.000 FBU, ont-ils décrié. Ces institutions bancaires favorisent au contraire le phénomène de thésaurisation, ont-ils démontré avant d'émettre le souhait que le Projet de loi sous étude entre en vigueur le jour même de sa promulgation avant d'attendre une année, comme proposé dans le Projet de loi.



Pour le Ministre des Finances, du Budget et de la Privatisation, chaque banque s'organise à sa manière. Quant au phénomène de thésaurisation, plusieurs facteurs l'expliquent. D'abord, la culture des banques n'est pas encore ancrée dans la mentalité du peuple burundais ; ensuite, le système de paiement des marchandises par carte bancaire est quasi inexistant au pays, a-t-il expliqué. Concernant le retard proposé pour la mise en vigueur de Projet de loi sous étude, une fois devenue loi, le Docteur Domitien NDIHOKUBWAYO trouve que la période d'une année est courte pour une loi très sensible qui touche les avoirs des populations. En outre, la prudence est de rigueur pour ce Projet de loi qui renferme beaucoup de dispositions qui en appellent d'autres d'ailleurs, a-t-il renchéri avant de préciser que le système de gestion informatisée prend aussi son temps.



Vue partielle des Honorables Députés en train de voter.

Pour ceux qui ont plaidé pour les commerçants qui tombent brusquement en faillite à cause des marchés qui brûlent, le Représentant au Gouvernement a déclaré que la meilleure protection est l'affiliation à une compagnie d'assurances. Le mieux serait que les banques exigent cette condition avant d'octroyer des crédits aux hommes et/ou femmes d'affaires.

L'analyse du Projet de loi a été un travail de longue haleine puisque la plénière qui s'est réunie vers 10h30 a été clôturée à 15h30.

Christine NAHIMANA

Analyse et adoption du Projet de loi organique portant Missions, Organisation, Composition, Instruction, Conditions de service et Fonctionnement de la Force de Défense Nationale du Burundi.

La séance plénière de jeudi 15 décembre 2016 a été consacrée à l'analyse et à l'adoption du Projet de loi organique portant Missions, Organisation, Composition, Instruction, Conditions de service et Fonctionnement de la Force de Défense Nationale du Burundi, un Projet de loi qui a été voté à 88 voix POUR, 0 voix CONTRE et 18 voix qui se sont ABSTENUES.



Le Ministre de la Défense Nationale répondant aux questions des Honorables Députés.

C'est dans le souci de se conformer d'une part

aux textes nationaux et d'autre part, à la volonté du Gouvernement que le présent Projet de loi a été initié, comme l'a déclaré, dans son exposé des motifs, le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants.

Monsieur Emmanuel NTAHOMVUKIYE a, en effet, expliqué que la Force de Défense Nationale du Burundi, FDNB en sigle, est régie par une loi organique, comme le prévoit la Constitution, en son article 248. Or, a-t-il nuancé, la loi n°1/022 du 31 décembre 2004 portant création, organisation, missions, composition et fonctionnement de la Force de Défense Nationale faisant objet de révision et d'adaptation se réfère à la Constitution intérimaire post-transition du 20 octobre 2004 déjà abrogée ; le pays étant régi par la Constitution du 18 mars 2005.

Le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants a mis douze ans pour modifier une loi si importante qui se réfère à la Constitution intérimaire post-transition déjà abrogée, s'est étonnée la Commission de la Défense et de la Sécurité qui a été saisie au fond. Cette attitude résulte à une résistance au changement des autorités qui pilotaient le Ministère, a confié l'Envoyé du Gouvernement.



Vue partielle des Honorables Députés.

Par ailleurs, la Commission saisie au fond a également voulu savoir l'effectif d'Officiers Généraux que le pays devrait compter, eu égard à la taille de la FDNB.

Aujourd'hui, a répondu le Ministre Emmanuel NTAHOMVUKIYE, on a 27 Généraux. Dans la plupart des armées de terre, un Général commande une unité importante (une Brigade, une Division, un Corps d'Armée ou un groupe d'armées). L'équivalent dans la marine est un amiral. Au Burundi, a-t-il insisté, le ratio Généraux/ effectifs militaires serait 1/1037, ce qui est normal comparativement à l'Angleterre et à la France qui est respectivement de 1/361 et 1/754 en 2012. En effet, a-t-il poursuivi, au Burundi, on a 27 Généraux sur un effectif de

28.000 hommes, 303 Généraux en France sur 228.656 militaires et 466 sur un effectif total de 168.180 en Angleterre.

Mais alors, pourquoi les grades montent plus rapidement à la PNB (Police Nationale du Burundi) qu'à la FDNB ?, a demandé la plénière.

Avant d'apporter ses éléments de réponse, l'Envoyé du Gouvernement a d'abord fait un clin d'œil aux Honorables Députés. Dans l'opinion populaire, les deux Corps sont presque confondus alors que leur organisation est tout à fait différente, a-t-il fait remarquer. Structure presque nouvelle, la PNB ne se plaint pas alors que la FDNB enregistre une pyramide de grades. Sous les autres cieux, a-t-il renchéri, l'armée se présente en forme d'un triangle isocèle, ce qui n'est pas le cas pour le Burundi. On ne peut pas prétendre au grade de général alors qu'on n'a pas de militaires de rang à la base, a-t-il poursuivi en précisant que les normes de fonctionnement existent mais le problème de fonds demeure un casse-tête qui prendra au moins vingt ans avant d'être résolu, a-t-il averti.

On ne peut pas coller à un Officier Supérieur le grade de Général alors que tu n'as pas de fonction à lui octroyer simultanément. Même les concernés sont conscients du problème, s'est-il réjoui avant de solliciter le concours des Honorables Députés pour trancher ce défi qui résulte de la fusion des Corps de Défense. Monsieur Emmanuel NTAHOMVUKIYE reste cependant confiant. Cette question trouvera une issue favorable, puisque le problème est connu.



Le Bureau de l'Assemblée Nationale Votant à main levée.

Cependant, c'est le terme « réserviste » qui aura retenu pendant longtemps l'attention de la plénière qui s'est réunie de 10h30 à 17h30.

En effet, l'article 114 du Projet de loi sous étude stipule que : « La FDNB peut recourir au personnel de réserve. Le personnel de réserve est constitué de citoyens formés militairement à cet effet par la

FDNB et d'anciens militaires de carrière pour une durée maximum de deux ans après l'âge limite de retraite. Ils sont appelés réservistes. » La Commission a alors demandé pourquoi dans ce personnel de réserve les démobilisés des ex-Partis Politiques et Mouvements Armés (ex-PMPA) ne sont pas cités.

Et le Représentant du Gouvernement de répondre que le personnel de réserve est constitué de citoyens formés militairement à cet effet. Cependant, a-t-il nuancé, on n'a pas cité dans ce personnel de réserve les démobilisés des ex-PMPA, car, a-t-il précisé, un démobilisé peut faire partie du personnel de réserve mais après une formation particulière. Les démobilisés sont des citoyens susceptibles d'être des réservistes sous condition d'être formés par des instructeurs bien outillés de la FDNB, a-t-il précisé.

Cette réponse n'a pas convaincu la plénière qui a jugé que le terme « réserviste » est vague. Sous cette appellation peut se cacher en effet les retraités de l'ancienne FDN, les démobilisés des ex-PMPA, les gardiens de la paix, les SMO (Service Militaire Obligatoire), ce qui risque de rendre toute la population militarisée, a craint la plénière qui s'est aussi interrogée si le pays sera en mesure de rémunérer tout ce monde. Le mieux serait de recourir au bénévolat, a conseillé la plénière.

Monsieur Emmanuel NTAHOMVUKIYE a tranquilisé. La réponse à toutes ces inquiétudes se trouve à l'article 248. Le présent Projet de loi est un prolongement de la Constitution, a-t-il ajouté avant d'indiquer que c'est dans l'esprit d'éviter l'alourdissement des textes qu'on n'est pas entré dans les détails.



Les Honorables Députés votant le projet de loi à main levée.

Si les anciens combattants ne sont pas mentionnés, a-t-il nuancé, rien n'exclut que cette catégorie soit régie par un autre texte d'accompagnement. D'ailleurs, a-t-il renchéri, il existe un projet de détacher cette catégorie de la FDNB pour qu'elle soit

gérée ailleurs. Si les réservistes sont recrutés et formés, ils suivront la chaîne de commandement d'usage à la FDNB.

Sinon, a-t-il insisté, le code d'éthique et de déontologie militaire prime sur la formation militaire. Un démobilisé ne peut pas être mobilisable, sauf en cas de force majeure, et cette fois-ci il est enrôlé comme un citoyen ordinaire, a-t-il enchaîné avant de démontrer qu'un démobilisé n'est pas un réserviste d'office, il doit suivre cette formation. De même un militaire retraité n'est pas automatiquement éligible, un SMO ne peut pas non plus prétendre tête haute qu'il est réserviste. Tout ce monde devra d'abord passer par l'apprentissage de cette discipline.

Christine NAHIMANA

Analyse et adoption du Projet de loi portant Fixation du Budget Général de la République du Burundi pour l'Exercice 2017.

Les ressources du Budget Général de l'Etat (y compris les dons) passent de 1 119,6 milliards de FBU en 2016 à 1 152,7 milliards de FBU, soit une augmentation de 2,9%, tandis que les charges du Budget Général de l'Etat passent de 1 260,6 milliards de FBU du budget 2016 à 1 326,9 millions de FBU dans le Projet de budget pour l'exercice 2017, soit un accroissement de 5,2%.

Ces chiffres ont été avancés par le Ministre des Finances, du Budget et de la Privatisation, dans son exposé des motifs, au cours de la séance plénière de jeudi 22 décembre 2016 consacrée à l'analyse et adoption du Projet de loi portant Fixation du Budget Général de la République du Burundi pour l'Exercice 2017, un Projet de loi qui a été voté à 110 voix POUR et 1 voix CONTRE.



Le Ministre des Finances s'exprimant devant les Honorables Députés.

Se référant aux hypothèses macroéconomiques

et budgétaires, le Docteur Domitien NDIHOKUBWAYO a indiqué que le budget de l'Etat de 2017 sera financé à hauteur de 70,7% sur les ressources intérieures et 29,3% sur les ressources provenant de l'extérieur. Et de citer toute une série de nouvelles mesures qui seront mises en œuvre pour accroître justement les ressources intérieures.

A titre illustratif, la taxe spécifique de téléphonie mobile sur le trafic national passera de 42 FBU à 52 FBU. A ce moment, la taxe sur la Valeur Ajoutée et la taxe de consommation seront supprimées uniquement sur les minutes d'appel. Cette mesure aura un impact budgétaire de 16 milliards. La taxe de consommation sur carburant qui remplacera la taxe forfaitaire sur transport ainsi que l'impôt véhicule. Cette taxe sera prélevée au moment de la mise en consommation à raison de 100 FBU par litre. Cette taxe occasionnera une rentrée budgétaire de l'ordre de 13 511 776 000 FBU. L'augmentation de la taxe spécifique sur le sucre de 200 FBU permettra une rentrée budgétaire à hauteur de 4 480 266 667 FBU.



Vue partielle des Honorables Députés.

Toujours au chapitre des recettes, l'Envoyé du Gouvernement a déclaré que, au 30 septembre 2016, les recettes courantes totalisent un montant de 472,6 milliards de FBU sur des prévisions annuelles de 696,7 milliards de FBU, soit un taux de réalisation de 67,8%.

Les recettes fiscales hors exonérations en 2017 sont estimées à 664,2 milliards de FBU contre 613,0 milliards de FBU en 2016, soit une augmentation de 8,1%, a-t-il précisé avant d'ajouter que les prévisions des recettes en rapport avec les impôts sur le revenu, les bénéfices et gains en capital sont projetées à 162,3 milliards de FBU en 2017 contre 160,2 milliards de FBU en 2016, soit une augmentation de 1,3%.

Quant aux impôts intérieurs sur les biens et services, ils sont projetés à 404,8 milliards de FBU en

2017 contre 394,1 milliards de BIF en 2016, soit une augmentation de 2,7%, au moment où les impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales sont estimées à 97,0 milliards de FBU en 2017 contre 58,6 milliards de FBU en 2016, soit une augmentation de 65,5%, a-t-il renchéri avant de nuancer que les recettes non fiscales passent de 65,6 milliards de FBU en 2016 à 56,0 milliards de FBU en 2017, soit une diminution de 14,7%, tandis que les dons en capital passent de 374,7 milliards de FBU à 366,0 milliards de FBU en 2017, soit une diminution de 2,3%.

A propos des dépenses, le Docteur Domitien NDIHOKUBWAYO a confié que les dépenses courantes passent de 724,0 milliards de FBU en 2016 à 795,5 milliards de FBU en 2017, soit un accroissement de 9,8%.

Les charges salariales passent de 364,7 milliards de FBU en 2016 à 388,5 milliards de FBU en 2017, soit une augmentation de 6,5% ; pendant que les biens et services passent de 105,7 milliards de FBU en 2016 à 110,7 milliards de FBU en 2017, soit une augmentation de 4,8%, a-t-il précisé.



Les Honorables Députés votant le projet de loi à main levée.

Les transferts et subsides passent de 198,4 milliards de FBU en 2016 à 224,7 milliards de FBU en 2017, soit un accroissement de 13,9% ; tandis que les intérêts intérieurs passent de 47,9 milliards de FBU en 2016 à 61,5 milliards de FBU en 2017, soit un accroissement de 28,4%, a renchéri le Membre du Gouvernement avant de conclure que, de façon générale, les dépenses en capital passent de 518,2 milliards de FBU en 2016 à 513,3 milliards de FBU en 2017, soit une diminution de 0,9% ; au moment où les dépenses d'investissements sur les ressources extérieures, elles, passent de 374,7 milliards de FBU en 2016 à 366,0 milliards de FBU en 2017, soit une diminution de 2,3%.

Conscients de la politique budgétaire prudente et d'austérité dans la gestion du budget de l'Etat, les Honorables Députés ont quand même demandé jusqu'à quand le Gouvernement arrêtera de recourir aux avances de la Banque Centrale. Que

deviendrait le pays s'il advenait que les dettes dépassent les recettes ?, se sont-ils encore inquiétés.

Tout en se réjouissant de cette question pertinente, le Ministre des Finances, du Budget et de la Privatisation a quand même précisé que la réponse devrait provenir de tout Burundais. Tout le monde doit travailler d'arrache-pied pour que le programme du Gouvernement soit mis en œuvre. Même si le Gouvernement a réalisé un pas de géant, force est de constater qu'il reste encore à faire, a-t-il fait remarquer. Par ailleurs, a tranquilisé l'Envoyé du Gouvernement, les dettes ne peuvent jamais dépasser les recettes. Il existe des services qui contrôlent au jour le jour la situation financière du pays, a-t-il renchéri.



Le Bureau de l'Assemblée Nationale votant à main levée.

Le Gouvernement parle d'une chose mais fait son contraire, se sont indignés les Représentants du peuple qui n'en reviennent pas quand ils voient des Membres du Gouvernement occuper des classes business dans les avions ou des hôtels de marque quand ils vont en mission.

Le Docteur Domitien NDIHOKUBWAYO a conseillé de faire la part des choses. Il a d'abord fait remarquer que, et la classe économique et la classe business, les deux coûtent cher. Il a ensuite utilisé de questions en guise d'explications. Pourquoi les partenaires au développement voyagent-ils toujours en classe business, eux qui doivent faire des calculs avant de sortir même un sou ? Pourquoi les autorités locales roulent-ils dans des véhicules de luxe ? Pourquoi les autorités locales portent-ils des cravates sous un soleil accablant quand ils vont dans certaines rencontres ?

Ce n'est pas par prestige qu'un Membre du Gouvernement occupe une classe business en avion, mais c'est plutôt par souci de récupérer les forces qu'on voyage ou qu'on séjourne dans de bonnes conditions. En fin de compte, il a conclu qu'une autorité peut rentrer bredouille d'une mission parce qu'elle n'a pas été à la hauteur de défendre le programme du Gouvernement devant les

bailleurs à cause de la fatigue tandis qu'un autre Membre du Gouvernement qui a dépensé lors de son séjour rentre mission accomplie. Le choix est clair, a-t-il démontré avant d'ajouter que des fois, les partenaires au développement prennent en charge à 100% les autorités burundaises.

Christine NAHIMANA

Analyse et adoption du Projet de loi portant Modification du Décret n°100/130 du 27 avril 2015 portant Cadre Général de Coopération entre la République du Burundi et les Organisations Non Gouvernementales Etrangères (ONGE).

« Les activités des ONGE doivent être en harmonie avec la loi burundaise et s'inscrire dans les programmes et priorités du Gouvernement du Burundi. », d'une part et « le recrutement du personnel local doit se faire dans le respect des équilibres ethniques stipulés dans la Constitution de la République du Burundi. », d'autre part.



Le Ministre de l'Intérieur s'exprimant devant les Honorables Députés.

Comme l'a signalé, dans son exposé des motifs, le Ministre de l'Intérieur et de la Formation Patriotique, ces deux articles figurent parmi les neuf qui constituent les innovations du Projet de loi portant Modification du Décret n°100/130 du 27 avril 2015 portant Cadre Général de Coopération entre la République du Burundi et les Organisations Non Gouvernementales Etrangères (ONGE), un Projet loi qui a été adopté à 105 voix POUR et une voix CONTRE des Honorables Députés présents à la séance plénière de vendredi 23 décembre 2016.

Monsieur Pascal BARANDAGIYE a également relevé l'article 16 qui protège la monnaie locale : « Les ONGE doivent respecter la réglementation bancaire en vigueur notamment en matière de change. Toutes les ONGE doivent ouvrir un compte en devises à la Banque de la République

du Burundi (BRB). Les ONGE doivent virer un tiers de leurs budgets sur leurs comptes, avant la signature de la Convention Générale de Coopération. Les frais généraux ne doivent pas dépasser les 35% du budget annuel de l'ONGE. Les salaires du personnel non expatrié doivent être libérés en monnaie locale. »



Vue partielle des Honorables Députés.

Au moment où la Commission de la Bonne Gouvernance et de la Privatisation qui a été saisie au fond a réclamé d'ajouter le volet « genre » à côté du paramètre « ethnie », la plénière a de sa part conseillé de privilégier aussi le mérite et de veiller à l'équilibre régional. Il a été en effet remarqué que les ONGE à l'intérieur du pays embauchent seulement les citoyens de Bujumbura.

La Constitution ne prévoit pas d'équilibres régionaux, a mis en garde l'Envoyé du Gouvernement qui a quand même reconnu que cet aspect est fondé. Le mieux, a-t-il conseillé, serait de consigner cette disposition dans la Convention et surtout, cette injonction doit être intériorisée par le ministère technique et les Gouverneurs.

Tout en reconnaissant que l'équilibre ethnique est circonscrit dans la Constitution et dans l'Accord d'Arusha, les Honorables Députés s'inquiète du risque d'« ethnisation » de toute la société alors qu'aucune étude n'a pas encore été menée pour prouver que l'équilibre ethnique est une panacée au Burundi.



Vue d'ensemble du Bureau de l'Assemblée Nationale

Venant des Représentants du peuple qui siègent justement sur base ethnique, cette intervention a

surpris le Membre du Gouvernement qui a rappelé que les faits précèdent le droit. En initiant ce Projet de loi, le Gouvernement a inséré ce volet parce qu'il avait remarqué une anguille sous roche. Et d'ajouter que l'équilibre ethnique a été un salut à ce mal qui gangrène la société burundaise, à savoir l'exclusion.

Quelle est la valeur ajoutée du Projet de loi ? Quelle assurance que les ONGE ne vont plus se substituer aux structures du pays ? a interrogé la plénière.

Désormais, les ONGE sont contrôlées par trois ministères, a précisé Monsieur Pascal BARANDAGIYE qui a cité le ministère sectoriel qui donne l'aval, le Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale qui livre l'autorisation ainsi que le Ministère de l'Intérieur et de la Formation Patriotique qui contrôle sur terrain les ONGE via les Gouverneurs de province.

Le Projet de loi en soi est bon, a rassuré l'Envoyé du Gouvernement qui a quand même gardé ses réserves quant à sa mise en application. En effet, a-t-il expliqué, il a été remarqué certaines ONGE allèchent les autorités de base. C'est le cas de cette ONGE qui livrait 20 litres de carburant par semaine à un Administrateur Communal qui encaissait également un montant de 100.000 mille francs burundais chaque fois qu'il procédait à l'ouverture d'une activité quelconque.

Même si c'est le Ministre Pascal BARANDAGIYE qui a défendu le Projet de loi sous étude, les travaux en commission avaient vu la participation du Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale, Ambassadeur Alain-Aimé NYAMITWE.

Christine NAHIMANA

Analyse et adoption du Projet de loi portant Cadre Organique des Associations Sans But Lucratif (ASBL).

« Dans la perspective d'assurer un meilleur encadrement des ASBLs, toutes les activités des ASBLs doivent recevoir l'aval du Ministre ayant l'intérieur dans ses attributions sous peine de sanctions ». C'est l'un des articles qui fait office d'innovation du Projet de loi portant Cadre Organique des Associations Sans But Lucratif (ASBL),

comme l'a annoncé mercredi 28 décembre 2016 dans son exposé des motifs, le Ministre de l'Intérieur et de la Formation Patriotique. Monsieur Pascal BARANDAGIYE défendait le Projet de loi susmentionné qui a été adopté à l'unanimité.



Les Honorables Députés votant le projet de loi à main levée.

« Afin de mettre de l'ordre dans les collectifs des Associations, les regroupements, les coalitions et assimilés ne peuvent se constituer qu'entre les ASBLs ayant des objets du même domaine d'intervention et soumises aux dispositions de la présente loi ». Telle est aussi une autre innovation énoncée par l'Envoyé du Gouvernement qui a ajouté que « dans l'optique d'instituer la bonne gouvernance et la transparence dans la gestion des Associations, les membres du comité exécutif sont élus par l'assemblée générale pour une durée déterminée par les statuts ne dépassant pas 5 ans ».

En outre, le volet financement figure aussi parmi les adaptations majeures du Projet de loi :

« Les ressources financières d'origine étrangère doivent avoir un caractère licite et être affectées exclusivement à la réalisation de l'objet de l'association. Toutes les ressources financières d'origine étrangère doivent transiter par la banque centrale et être accompagnées d'un document illustrant son origine et son affectation. Une copie de ce document et du bordereau de versement doivent être présentées au Ministère ayant la gestion des ASBLs dans ses attributions et au Ministère sectoriel concerné ».

A propos justement de ces ressources financières d'origine étrangère, les Honorables Députés ont voulu savoir les moyens mis à la disposition du Gouvernement pour juguler leur fuite. D'aucuns sont en effet au courant que les Burundais ont adopté une attitude de retirer les devises dans les banques des pays limitrophes.

Pour le Membre du Gouvernement, il n'y a meilleure balise que la promulgation d'une loi en la matière. La police est aussi exhortée à être vigilante,

surtout au niveau des postes frontaliers. Du moment que le contrôle est rigoureux, il existe un plafond des montants qui rentrent au pays.



Le Ministre de l'intérieur répondant aux questions des Honorables Députés.

A l'instar des ONGE (Organisations Non Gouvernementales Etrangères) qui réservent une large part de leur budget aux frais de fonctionnement, quelle arme le Gouvernement va-t-il se servir pour contraindre les ASBLs à se concentrer sur le volet investissement ?, s'est interrogée la plénière.

C'est effectivement ce qui distingue une ONGE d'une ASBL, s'est exclamé l'Envoyé du Gouvernement. Une ASBL ne vise pas d'intérêts politiques ; et donc, n'a pas de fonds, a-t-il démontré. Par ailleurs, a-t-il renchéri, le Gouvernement doit veiller à ce que les ASBLs œuvrent dans l'esprit de leur ligne directrice. Ce contrôle est assuré par le Ministère sectoriel, a-t-il précisé.

Christine NAHIMANA

Analyse et adoption des amendements du Sénat relatifs à quatre Projets de loi.

Jeudi 29 novembre 2016, les Honorables Députés se sont réunis en plénière pour analyser et adopter les amendements du Sénat se rapportant à quatre Projets de loi.



Vue partielle des Honorables Députés

La plénière a adopté les amendements du Sénat

relatif au Projet de loi portant Cadre Organique des Associations Sans But Lucratif et ceux se rapportant au Projet de loi portant Modification du Décret n°100/130 du 27 avril 2015 portant Cadre Général de Coopération entre la République du Burundi et les Organisations Non Gouvernementales ; tels que proposés par les commissions saisies au fond. Il s'agit respectivement de la Commission des Affaires Politiques, Administratives et des Relations Extérieures et de la Communauté Est-Africaine et de la Commission de la Bonne Gouvernance et de la Privatisation.

Par contre, la Commission de la Défense et de la Sécurité, à elle seule, a été saisie au fond pour deux Projets de loi.

D'abord, le Projet de loi organique portant Mission, Organisation, Composition, Instruction, Conditions de service et Fonctionnement de la Force de Défense Nationale du Burundi pour lequel le Sénat a rencontré l'accord de l'Assemblée Nationale pour tous les amendements proposés.

Mais l'Assemblée Nationale n'a pas accepté tous les amendements du Sénat relatifs au Projet de loi organique portant Missions, Organisation, Composition et Fonctionnement de la Police Nationale du Burundi. Et le Président de l'Assemblée Nationale de rappeler qu'une loi organique exige une attention particulière. En effet, a expliqué l'Honorable Pascal NYABENDA, si, pour une loi organique, tous les amendements du Sénat ne sont pas acceptés en bloc par l'Assemblée Nationale, une commission mixte paritaire doit être mise sur pied.

Chose due, chose faite, cette Commission mixte paritaire a été conjointement mise en place par le Président de l'Assemblée Nationale et le Président du Sénat, conformément à la Constitution en son article 191, alinéa 6.



Vue d'ensemble des Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale

Sachez que le rapport de cette Commission qui a été à l'œuvre durant la soirée a fait l'objet de la séance plénière de vendredi 30 décembre 2016.

Pour l'Honorable Victor BURIKUKIYE, le désaccord entre les deux Chambres se situait au niveau du plan d'organisation et à l'insertion de nouveaux articles. Les amendements ont été en fin de compte adoptés par la plénière, comme le proposait la plénière.

Composée de six Parlementaires, cette Commission mixte paritaire a été mise en place par l'instruction intérieure conjointe n°130/PAN/020/2016 et n°SNB/CP/028 du 29/12/2016.

Christine NAHIMANA

CONTROLE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

Questions orales avec débat à l'endroit de deux Membres du Gouvernement

Il y a anguille sous roche à l'encontre des corps de défense et de sécurité en missions de maintien de la paix. C'est le constat fait conjointement par le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants, Monsieur Emmanuel NTAHOMVUKIYE et le Ministre de la Sécurité Publique, le Commissaire de Police Chef, Alain-Guillaume BUNYONI. Les deux Membres du Gouvernement s'exprimaient le jeudi 03 novembre 2016 au cours d'une séance de questions orales avec débats.



Les deux Membres du Gouvernement répondant aux questions des Honorables Députés.

La raison qui pousse les deux Ministres à penser qu'il y aurait un agenda caché est que les accords signés avec l'Union Européenne d'une part et l'ONU d'autre part ne sont pas suivis à la lettre. Ils répondaient aux questions de la Commission de la Défense et de la Sécurité qui voulaient savoir entre autres le motif des grognes des troupes de l'AMISSOM et la raison du non renouvellement des troupes de la MINUSCA.

L'Union Européenne a revu en baisse à hauteur de 20 % les indemnités allouées aux troupes burundaises de maintien de la paix en Somalie, AMISSOM en sigle, ce qui a entraîné un retard de paiement de dix mois déjà, faute de renouvellement de l'accord, s'est plaint le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants avant d'ajouter que la situation risque d'exploser avec le projet du principal bailleur de payer main à main les indemnités aux troupes.



Vue d'ensemble des Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale

De son côté, le Ministre de la Sécurité Publique n'en revient pas. Le Contingent des policiers burundais qui étaient en mission de l'ONU en Centrafrique, MINUSCA en sigle, n'a pas été remplacé alors qu'il avait obtenu une note exceptionnelle. Ce sont les raisons politiques qui expliquent cet état de fait, a confié le CPC Alain-Guillaume BUNYONI qui a pointé du doigt Monsieur Parfait Onanga-Anyanga. Le nouveau chef de la MINUSCA, de mèche avec l'opposition radicale du Burundi, serait à l'origine de ce refus. En outre, a poursuivi le Ministre de la Sécurité Publique, Monsieur Parfait Onanga-Anyanga qui a occupé le poste de représentant spécial et chef du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB), garde encore une dent contre le Burundi qui n'a pas renouvelé son contrat. En effet, Monsieur Parfait Onanga-Anyanga a exercé au Burundi du 07 juin 2012 au 31 décembre 2014, date à laquelle le Bureau a été fermé.

Les Honorables Députés se sont intéressés sur le projet de l'Union Européenne de payer main à main les indemnités aux troupes burundaises de l'AMISSOM. Et de rappeler que cette organisation a été très active aux côtés des insurgés contre la candidature de Son Excellence le Président de la République. Ils ont relevé les dangers de l'opérationnalisation de ce projet, quant au commandement et à la discipline des troupes. Ce serait une entorse grave aux accords de coopération. Un soldat doit être rémunéré par le pays qui l'a envoyé en mission. Sinon, il ne peut pas lui donner des ordres.



Vue partielle des Honorables Députés

Mais si jamais l'Union Européenne campe sur sa position en mettant en pratique sa décision de payer main à main les indemnités aux troupes Burundaises, le pays retirera alors ses troupes de cette mission de maintien de la paix, a averti le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants.

A propos des violences basées sur le genre dont les troupes burundaises ont été accusées, le Ministre Emmanuel NTAHOMVUKIYE a expliqué que le rapport provisoire sorti après des enquêtes menées en Centrafrique a révélé que certaines associations de la société civile ont été manipulées. Le Contingent burundais qui a été accusé à tort attend la publication du rapport définitif pour porter plainte.

Christine NAHIMANA

Questions orales avec débat à l'endroit de deux Membres du Gouvernement

Le rapport très controversé de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH) sur le prétendu risque de génocide au Burundi, qui porte le titre de Répression aux dynamiques génocidaires, a été l'objet, jeudi 1er décembre 2016, de la séance des questions orales à l'endroit de deux Membres du Gouvernement. Le Ministre des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre, Monsieur Martin NIVYABANDI et la Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, Maître Aimée Laurentine KANYANA ont répondu aux questions formulées par la Commission de la Justice et des Droits de la Personne Humaine.



Deux Membres du Gouvernement répondant aux questions des Honorables Députés De gauche à droite le Ministre ayant en charge les Droits de la Personne Humaine et la Ministre de la Justice

Quel est l'état des lieux des droits de la Personne humaine au Burundi depuis avril 2015 ? Comment la FIDH est-elle structurée ? Quelles sont les associations nationales qui en sont membres ? Quelle est la terminologie du vocable « génocide » ? Quels en sont les signes avant coureurs ? Telles étaient les quelques interrogations des Honorables Députés.

De prime abord, le Ministre des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre a rappelé que la défense des droits de la personne humaine est l'engagement de toute la société burundaise. D'ailleurs, a-t-il renchéri, le Burundi a signé dans ce sens différentes ratifications.

A propos de la situation des droits de la personne humaine au Burundi depuis avril 2015, l'Envoyé du Gouvernement l'a subdivisée en trois parties. D'abord, au cours de la fièvre électorale, quand le parti CNDD-FDD a officiellement présenté son candidat en la personne de Son Excellence Pierre NKURUNZIZA, Président de la République. Des discussions autour de ce 3ème mandat ont poussé les contestataires à manifester dans les rues de Bujumbura alors que la Cour Constitutionnelle avait bel et bien déclaré que le mandat présidentiel était légal. Vite, a-t-il déploré, les manifestations sont devenues des insurrections avec l'usage de la force quand les policiers ont récolté des jets de pierre, quand les routes ont été barricadées et quand les armes ont même tonné. Au cours de cette période, les droits de la personne humaine ont été bafoués, des pertes en vie humaine ont été enregistrées, parmi lesquelles des civils, des policiers et des insurgés. Les activités socioéconomiques étaient aussi paralysées. Les écoles ont en effet fermées leurs portes, les marchés étaient non fonctionnels.



Vue d'ensemble des Membres du Bureau

Ensuite, a poursuivi Monsieur Martin NIVYABANDI, au cours de la tentative du coup d'Etat du 11 décembre 2015, les civils et quelques éléments de l'armée ont opéré ensemble, à l'instar du Burkina Faso. Après cet échec, une accalmie a régné, s'est-il réjoui. Mais au cours des mois de septembre et octobre 2015, des crépitements d'armes et de grenades se sont de nouveau fait entendre. Le Gouvernement a alors procédé au désarmement de la population civile dans certains quartiers de Bujumbura. Ce fut alors l'origine des points de divergence entre le Gouvernement et la Communauté internationale.

Enfin, l'Envoyé du Gouvernement s'est réjoui du fait qu'actuellement, la situation s'est nettement améliorée.

Concernant la FIDH, le Ministre des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre a indiqué que cette fédération de 184 associations date de 1922 et a son siège à Paris. Et d'ajouter que, au Burundi, seule la ligue Iteka est membre de cette fédération.

Au sujet du génocide, la Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a d'emblée démontré, preuves à l'appui, que ce fléau ne peut pas avoir lieu au Burundi. Pour qu'il y ait génocide, a-t-elle expliqué, il faut des signes précurseurs.



Vue Partielle des Honorables Députés

Le pays doit d'abord être en guerre, ce qui n'est pas le cas pour le Burundi. Ensuite, l'environne-

ment anarchique n'est pas de mise au Burundi où existent le Gouvernement et les différentes institutions qui sont fonctionnels. Enfin, le Gouvernement totalitaire n'a pas non plus de place au Burundi qui a déjà embrassé le régime démocratique. Au Gouvernement, au Parlement, dans les Corps de Défense et de Sécurité, et partout dans les autres institutions, le quota ethnique est respecté. Pour elle, ceux qui planifient le génocide sont ceux-là mêmes qui sont en train d'en faire un hymne. Concernant les pays qui hébergent les auteurs de troubles, Maître Aimée Laurentine KANYANA a promis que le Burundi appliquera à leur encontre le droit de réciprocité.

Christine NAHIMANA

Questions orales avec débat à l'endroit d'un Membre du Gouvernement

190.000 décodeurs, telle est la promesse émise par la Chine au Burundi, comme l'a annoncé le Ministre des Poste, des Technologies de l'Information, de la Communication et des Médias. Monsieur Nestor BANKUMUKUNZI était l'invité de l'Assemblée Nationale au cours de la séance des questions orales avec débat de mardi 06 décembre 2016, séance dirigée par le Premier Vice-président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Agathon RWASA.



Le Ministre ayant en charge la Communication répondant aux questions des Honorables Députés.

A côté de ces décodeurs et avec le programme de numérisation en cours ainsi que le remplacement du matériel vétuste, la Radio Télévision Nationale du Burundi, RTNB en sigle, qui émettra alors par voie satellitaire, d'ici la fin de l'année, couvrira tout le territoire national, a expliqué le Membre du Gouvernement comme pour tranquilliser la population

de la Région Nord du pays qui capte seulement les stations émettant depuis les pays limitrophes. L'Envoyé du Gouvernement a par la même occasion calmé les esprits de ceux qui traitent la RTNB de propagandiste du parti au pouvoir. Pour lui, la RTNB est un organe au service de la Nation. Elle donne la parole à qui veut la prendre, a-t-il renchéri avant d'ajouter que même au cours des séances électorales, le temps imparti aux formations politiques est le même. Seulement, ce sont les rumeurs de la rue qui colportent que la RTNB ne donne pas l'occasion de s'exprimer aux autres catégories de la population. Si ce sont les autorités au pouvoir qui figurent au premier plan, a-t-il nuancé, c'est parce qu'ils sont à l'œuvre. Sinon, avec son statut de médium du peuple, la RNTB ne peut pas manquer de porter loin la voix du peuple ou celle de ses représentants, a-t-il démontré.



Vue d'ensemble des Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale

Par ailleurs, la gestion des réseaux sociaux demeure un casse-tête pour le Gouvernement qui n'a pas de moyens financiers suffisants pour s'enquérir de la technologie capable de les contrer, a regretté Monsieur Nestor BANKUMUKUNZI qui a précisé que la radio Humura qui émet via Internet finira par se casser elle-même quand la population prendra conscience qu'elle ne diffuse que des mensonges.

Plus d'un Député a également évoqué la question de la Régie Nationale des Postes. Pour les non avisés, cette entreprise paraétatique est au service du peuple puisqu'elle se retrouve même au niveau collinaire. Mais en réalité, la Régie Nationale des Postes connaît la médisance du peuple qui affiche de plus en plus de méfiance à son égard. Les agents des différents bureaux postaux sont d'abord insuffisants, à raison d'une personne par bureau. Il devient alors facile pour eux de voler l'épargne du petit peuple. Des fois, ce personnel fuit dans les pays limitrophes en emportant même l'avance sur traitement de certains fonctionnaires. Souvent, le personnel envoyé dans les coins de

l'intérieur du pays provient de Bujumbura, ce qui lui permet aussi de subtiliser sans scrupule l'argent des clients. Pire encore, le personnel de la Régie Nationale des Postes est loin d'être accueillant, se plaint surtout les paysans.

Selon le Ministre des Poste, des Technologies de l'Information, de la Communication et des Médias, la Régie Nationale des Postes a permis au paysan d'entrer dans le système bancaire. Non seulement le petit peuple est sensibilisé à placer son argent à la poste au lieu de le thésauriser, mais aussi il a la latitude de contracter des crédits, s'est-il réjoui. Le fait que la poste s'implante partout dans le pays est un autre aspect qui milite en sa faveur, a-t-il renchéri.

Cependant, pour pallier au pillage des bureaux de la poste, un système de cogestion a été instauré, a confié Monsieur Nestor BANKUMUKUNZI. Dorénavant, un bureau postal à l'intérieur du pays sera géré par au moins deux personnes dont l'une gardera la clé du coffre-fort tandis que l'autre en mémorisera le code, a-t-il déclaré avant d'ajouter que le Gouvernement veillera aussi à ce que le personnel soit natif de la province d'affectation.



Vue partielle des Honorables Députés

Les Honorables Députés ont en fin de compte plaidé pour le cas de l'Onatel qui a été visiblement dépassé par le progrès rapide de la technologie. En effet, ont-ils démontré, seuls les services publics usent encore du téléphone fixe, le monopole de la société tandis que le volet de la téléphonie mobile, l'Onamob, a été négligé. Ils ont alors recommandé au Gouvernement que si jamais il songe à la privatisation de l'entreprise, qu'il privilégie d'abord les agents de la compagnie. Certes, ils ont des moyens financiers limités, ont reconnu les Représentants du peuple, c'est alors au Gouvernement que revient la responsabilité de leur octroyer des crédits.

Christine NAHIMANA

Commentaires sur le Projet de Budget Général de l'Etat, Exercice 2017.

Environ 173 milliards de francs burundais, tel est le montant d'importantes demandes de crédits budgétaires supplémentaires par différents ministères et institutions de l'Etat au 30 septembre 2016. D'autre part, le Projet de loi de finances 2017 propose une remise en cause de la politique de charroi zéro en réintroduisant le charroi de l'Etat pour une somme de 2,4 milliards et envisage en outre le rapatriement de l'impôt locatif des communes et des mairies au profit de la fiscalité de l'Etat.



Vue partielle des Honorables Députés

Telles sont quelques-unes des principales constatations dégagées par la Cour des Comptes au cours de ses commentaires sur le Projet de Budget Général de l'Etat, Exercice 2017. Ces commentaires ont été présentés, au cours de la séance plénière de mercredi 21 décembre 2017, par le Président de la Cour des Comptes, Monsieur Elysée NDAYE.

A propos des transferts de l'impôt locatif des communes et de la mairie au profit du Trésor, la Cour a tenu à éclairer le Parlement sur les bases de calcul de ce genre d'impôt. Par ailleurs, la Cour a attiré l'attention sur l'impact négatif de cette mesure sur le niveau des recettes des communes et de la mairie, ce qui risque de paralyser le fonctionnement de ces dernières.

Pour illustrer cette situation, la Cour s'est appuyé sur l'exercice 2016, pour démontrer la part de cette catégorie de recettes par rapport aux recettes totales :

- Pour la Mairie de Bujumbura : 5 700 000 000 FBU sur un budget de 13.373.074.684 FBU (lire : 13 milliards 373 millions 74 milles 684 Francs Burundais), soit 42,62% des recettes totales ;
- Pour la Commune de Ngozi : 108 334 300 FBU

sur un budget de 596 630 225 FBU, soit 18, 16 % des recettes totales ;

- Pour la Commune de Gitega : 856 357 696 FBU sur un budget de 13 271 114 935 FBU, soit 6,45% des recettes totales ;
- Pour la Commune de Muyinga : 20 000 000 FBU sur un budget de 342 667 043 FBU, soit 5,84% des recettes totales.



Vue d'ensemble du BUREAU de l'Assemblée Nationale

- Par ailleurs, le Projet de Budget 2017 envisage la mise en poursuite de la mise en œuvre d'importantes mesures de politiques socio-économiques :
- La politique de décentralisation par la prévision de 500 millions de FBU par commune afin d'opérationnaliser les plans communaux de développement ;
- La politique d'équité sociale impliquant une solidarité nationale où une enveloppe de 20 milliards est prévue dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique sociale d'harmonisation des salaires pour les fonctionnaires de l'Etat ;
- La politique de soutien à l'éducation pour tous à hauteur de 7,2 milliards.

Pour la Cour, ces mesures sont en cohérence avec le CSLP II. Cependant, le CSLP II mérite d'être actualisé étant donné qu'il devait servir d'outil de planification jusqu'en 2015, estime la Cour qui a en outre recommandé aux Partenaires Techniques et Financiers de continuer à appuyer le Gouvernement dans la mise en œuvre de sa politique de l'éducation pour tous en accordant des appuis budgétaires nécessaires permettant la mise en œuvre de cette politique.



Le Président de la Cour des Comptes s'exprimant devant les Honorables Députés.

Le Gouvernement ne peut pas mettre en cause la politique de charroi zéro alors qu'il n'a pas encore produit le rapport d'évaluation, a fait remarquer la plénière au Président de la Cour des Comptes qui a reconnu n'avoir pas eu de temps suffisant pour mettre sur balance les avantages et les inconvénients de cette mesure.

Christine NAHIMANA

COMMISSION D'ENQUETE

La Commission de l'Education, de la Jeunesse, des Sports et Loisirs, de la Culture et de la Communication présente le rapport de sa descente.



Vue partielle des Honorables Députés en plénière

La rentrée scolaire 2016-2017 a été un succès. Ce constat émane de la Présidente de la Commission de l'Education, de la Jeunesse, des Sports et Loisirs, de la Culture et de la Communication. L'Honorable Glorioso NIMENYA s'exprimait le jeudi 10 novembre 2016 au cours de la séance plénière consacrée à la restitution du rapport de la mission effectuée dans toutes les provinces du pays. Elle a aussi fait savoir que cette année scolaire était en quelque sorte spécifique parce qu'elle combine deux groupes d'élèves provenant de deux promotions différentes, ceux de la 10ème pour l'ancien

système, d'une part, et ceux de la 9ème fondamentale, d'autre part.



La Présidente de la Commission présente le rapport en plénière.

Néanmoins, quelques défis ont été soulevés. C'est notamment le manque d'enseignant surtout dans le post fondamental et les milieux reculés. Les enseignants qui sont en même temps des étudiants est un autre défi qui a été décrié par les Honorables Députés arguant que ces deux tâches sont incompatibles. Le manque des salles de classe, des bancs pupitres, des craies, des livres surtout dans le post fondamental constitue également un handicap majeur.

Les autres défis soulevés sont notamment les salles de classe surpeuplées, la non allocation des primes d'encouragement et des frais de fonctionnement aux directions communales de l'éducation. Enfin, le non redoublement des élèves de la 9ème fondamentale et la 10ème année est le défi majeur que les Honorables Députés ont relevé.

Pendant les échanges, certains Honorables Députés ont trouvé non fondé le projet du Gouvernement de responsabiliser les communes quant au recrutement et paiement des enseignants. Selon eux, les communes n'ont pas de budget suffisant. Par contre, d'autres ont plutôt jugé ce projet adéquat parce qu'il rentre dans l'esprit même de la décentralisation. En effet, ont-ils expliqué, les Ministères concernés travailleront en étroite collaboration avec les communes et vont transférer le budget y afférent. D'ailleurs, ont-ils renchéri, c'est ce qui se fait sous d'autres cieux.



Les Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale en plénière

Les Honorables Députés ont aussi critiqué la récente décision du Ministre de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique interdisant de poursuivre les études étant dans la carrière d'enseignant. Ils trouvent que prestre pendant la journée et aller étudier le soir ne constitue en rien une violation du code du travail. Les Honorables Députés ont parlé aussi des frais scolaires exigés aux parents alors que l'école fondamentale est supposée être gratuite.

Le Président de l'Assemblée Nationale, en clôturant la séance, a promis d'organiser une séance de questions orales qui seront adressées au Ministre de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et celui de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi pour bien éclairer la situation.

Florine MUKESHIMANA

La protection de l'environnement intéresse les Honorables Députés.

Même si certaines usines font des efforts en matière d'épuration des eaux usées, force est de constater que le chemin reste encore long. C'est la conclusion tirée jeudi 10 novembre 2016 par le Président de la Commission de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Environnement, du Développement Communal et des Travaux Publics.



Honorable Bernard NDAYISENGA s'exprimant devant la presse.

L'Honorable Bernard NDAYISENGA s'exprimait au terme de deux visites guidées menées dans deux usines de Bujumbura, à savoir African Tannery Company, AFRITAN en sigle et AFRITEXTILE, ex Cotebu. D'aucuns pensent en effet que ces deux usines sont tristement célèbres en matière de pollution du lac Tanganyika.

Mais l'Administrateur Directeur Général de l'Afritan s'en défend. Pour Monsieur Bède BEDETSE,

l'environnement fait partie des préoccupations de son usine qui s'occupe du traitement des peaux en les transformant en cuir pour aboutir aux produits finis comme les chaussures et les ceintures.

Au cours de cette visite guidée, il a démontré aux Honorables Députés et au Ministre ayant l'Environnement dans ses attributions que le système de prétraitement des eaux usées suit deux lignes.

D'abord le système de filtrage au cours duquel l'eau court tandis que la matière solide est récupérée dans un lit de séchage. Ensuite, le système de recyclage dans le but de récupérer la matière en vue d'une réutilisation. En fin de ligne de tout ce système de prétraitement des effluents se trouvent les Services Techniques Municipaux, SETEMU en sigle, avec lequel l'usine aurait signé un contrat pour l'évacuation des eaux usées. Au début, le contrat était respecté, mais ces derniers jours, le réseau des SETEMU serait en panne, a confié l'ADG comme pour clamer son innocence.



Vue d'ensemble des Honorables Députés et le Ministre de l'Environnement visitant l'AFRITAN et l'AFRITEXTILE

Toujours dans le souci de prouver que son usine est accusée à tort de polluer le lac Tanganyika, Monsieur Bède BEDETSE a conduit les visiteurs au bord du lac, du côté de l'endroit couramment appelé Ku mase et où déversent directement les déchets liquides en provenance de toutes les communes de la capitale.

Pour clôturer cette première étape, les visiteurs se sont dirigés à la Station d'épuration des eaux usées des SETEMU sise au Quartier industriel. Là, ils se sont rendu compte qu'effectivement certaines machines sont en panne. Ce réseau qui est fonctionnel il y a de cela 18 ans, nécessite un certain degré d'entretien, a souhaité un agent des SETEMU qui a requis l'anonymat.

Poursuivant leur descente, les Honorables Députés sont allés à l'usine qui transforme le coton en habit, l'Afritextile, ex Cotebu. Là aussi, le Directeur

Technique, Monsieur Jean HAKIZIMANA, a expliqué aux visiteurs le mode de fonctionnement de la Station d'épuration des eaux usées. Contrairement à l'Afritan qui confie l'évacuation des eaux usées aux SETEMU, l'Afritextile est connecté directement aux Stations des SETEMU sises à Buterere. Néanmoins, ont remarqué les visiteurs, un lac stagne dans les papyrus qui poussent dans les enceintes de l'Afritextile. Pour le Directeur Technique, ce lac résulte de l'écoulement des eaux pluviales.

Au moment où l'Afritan connaît des problèmes d'autorisation et d'extension, l'Afritextile ne sait pas où mettre les effluents qui demeurent, malgré tout, toxiques.

Le réseau des SETEMU qui n'est plus fonctionnel a retenu l'attention des Députés, a confié le Chef de la Délégation qui s'exprimait devant la presse au terme de cette descente. L'Honorable Bernard NDAYISENGA a promis de revoir à la hausse le budget alloué au Ministère de l'Intérieur dont les SETEMU dépendent.

Christine NAHIMANA

Descente des Honorables Députés dans les enceintes des Services Techniques Municipaux (SETEMU)



Le président de la Commission au milieu, à sa droite le DAF, à sa gauche le DG expliquant aux Honorables Députés le fonctionnement de SETEMU.

Dans la série des descentes de la Commission de l'Agriculture, de l'Élevage, de l'Environnement, du Développement Communal et des Travaux Publics, les Honorables Députés ont effectué en date du 25 novembre 2016 une visite dans les enceintes des Services Techniques Municipaux (SETEMU) et sur le littoral de la rivière NTAHANGWA.

Pour rappel, cette descente fait suite à celle du 10 novembre 2016 qui les a menés successive-

ment chez AFRITAN et chez AFRITEXTILE, ex COTEBU. Ces deux usines ont en effet signé des contrats avec les SETEMU pour le traitement des eaux usées avant de les déverser dans le lac Tanganyika.

Le Directeur Général de SETEMU, Monsieur Sadiki CIZA collégalement avec le Directeur Financier de cette société, Monsieur Désiré GAHUNGU, se sont entretenus avec les Honorables Députés sur le fonctionnement des SETEMU.

Le Directeur Général a fait savoir que depuis sa création en 1983, les SETEMU se sont assignés la mission de nettoyer la ville de Bujumbura en traitant les eaux usées de toute la ville et ce, en étroite collaboration avec la Mairie de Bujumbura. Mais à sa grande surprise, six ans après, le contrat a brusquement été rompu. Depuis 1989 donc, les SETEMU travaillent bénévolement.

La conséquence de cet état de fait est que, actuellement, les SETEMU ne sont plus à mesure de remplir son devoir, faute de moyens financiers.

Les égouts publics sont bouchés dans plusieurs coins de la ville de Bujumbura et les pièces de rechange coûtent cher et des fois, elles sont même importées, a renchéri Monsieur Sadiki CIZA. Qui pis est, la Mairie de Bujumbura n'honore pas ses engagements même lorsqu'elle offre un marché aux SETEMU, s'est plaint le Directeur Général qui a terminé ses propos en sollicitant auprès de ces Elus du peuple le vote des lois en faveur des SETEMU comme celle relative à un budget suffisant pour pouvoir fonctionner. Le Directeur Général souhaite aussi avoir la liberté de postuler dans les marchés publics à l'instar des autres sociétés pour son autofinancement. Il n'a pas manqué de proposer la construction d'une nouvelle station d'épuration pour les nouveaux quartiers.

Après cet exposé, le président de la Commission, a fait un clin d'œil aux autorités des SETEMU. Il faut s'approcher des écoles, des hôpitaux et des camps militaires qui ont branché leurs canalisations à celle des SETEMU pour qu'ils contribuent à son fonctionnement à l'instar de l'AFRITEXTILE, BRASSERIE et AFRITANK, a conseillé l'Honorable Bernard NDAYISENGA qui a quand même reconnu que ces derniers n'honorent pas leurs engagements au rythme convenu.



Les eaux usées déjà dans la station d'épuration de Buterere.

Les Honorables Députés ont, par la suite, visité la station d'épuration de Buterere. Le technicien des SETEMU, Monsieur Christophe, a signalé que cette station a été conçue pour accueillir 45.000 m³ des eaux usées. Mais actuellement la station d'épuration de Buterere n'accueille que 10.000 m³, parce que les égouts publics sont presque tous bouchés ; ce qui fait que l'assainissement dans la ville de Bujumbura est difficile. Cette station est faite de six bassins communicants qui nécessitent un curage une fois par an.



Le technicien de SETEMU explique aux Honorables Députés le fonctionnement des bassins communicants.

Le coût d'un seul curage par bassin s'élève à 40.000.000 Franc burundais, un montant qui dépasse les moyens dont les SETEMU disposent. Par ailleurs, cette station est en état critique. Les vices d'Archimède en panne ne sont pas réparés ; sur les quatre vices prévus, seuls deux sont en bon état. Les autorités des SETEMU ont eu l'occasion de signaler à ces Honorables Députés que l'urbanisme continue de morceler les parcelles même dans le site de transition où la population construit même sur les lits de séchage alors que ces derniers ont une odeur nauséabonde, ce qui constitue un danger pour la vie humaine. Les Honorables Députés ont pris conscience de la contribution de tout un chacun pour que les SETEMU fonctionnent normalement parce que la vie de toute la population en dépend.



Une maison d'habitation qui a perdu son clôture à cause de la rivière NTAHANGWA.

Les Honorables Députés ont terminé cette descente par la visite du littoral de la rivière NTAHANGWA, du côté du Quartier Kigobe Sud pour se rendre compte de l'état de sa protection. Arrivés sur le lieu, ils ont constaté que la situation est alarmante, certaines habitations se sont en effet écroulées, d'autres demeurent en danger à cause des berges qui s'élargissent démesurément.

Ce qui est encore plus fâcheux, c'est que les gens continuent à y construire des maisons d'habitation. Les Honorables Députés ont remarqué que la seule solution pour protéger ce littoral est de construire des tunnels tout au long des rivières passant par la ville de Bujumbura.



Les Honorable Députés observant le littoral de la rivière.

Pétronie BUCUMI

L'enseignement supérieur, une préoccupation des Honorables Députés



Les Honorables Députés à l'Université Espoir d'Afrique

En dates du 07 au 09 décembre, la Commission de l'Education, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, de la Culture et de la Communication a effectué une descente dans les différentes universités pour se rendre compte de l'état des lieux de la mise en application des différentes réformes au niveau de l'accès à l'enseignement supérieur.

Les Honorables Députés ont visité les Universités publiques et privées. A Bujumbura, le premier groupe a visité l'Université Espoir d'Afrique, l'Université du Lac Tanganyika, l'Ecole Normale Supérieure, l'Initélematique et l'Université Internationale Equatoriale. Après Bujumbura, les Honorables Députés ont aussi visité l'Université de Ngozi et l'Université de Kayanza.

En général, ces universités agréées par l'Etat travaillent dans leurs propres locaux et les chiffres des étudiants qui s'inscrivent au rôle monte sauf à l'Université Espoir d'Afrique. Cet état de fait est lié à l'emplacement de cette université, selon le Recteur de cette Université, Monsieur Sylvain NZOHABONAYO.



Les Honorables Députés visitent la bibliothèque.

Aussi, la plupart de ces universités ont des bibliothèques physiques et virtuelles. Et pour être plus efficaces, ces universités disent avoir nouées des relations de coopération avec d'autres universités régionales et internationales.

Les Recteurs des Universités privées ont demandé au Gouvernement de payer des bourses pour quelques professeurs pour le troisième cycle et des étudiants qui fréquentent ces universités qui ont obtenu une mention spéciale.

Pour ce qui est du nouveau système d'enseignement (BMD Bachelier-Master-Doctorat), les Recteurs de ces universités disent qu'ils ont déjà commencé à enseigner dans ce système international. Mais, ont-ils nuancé, il existe encore des étudiants qui ont étudié dans l'ancien système qui n'ont pas encore présenté leur travail de mémoire.

Ils demandent donc au Ministère de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique d'allonger le délai pour que les étudiants puissent présenter leur travail de mémoire. Pour rappel, le Ministère de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a fait savoir que la clôture des présentations de mémoires est fixée à la fin de l'année 2016.



Laboratoire de la Faculté Agronomique à l'Université de Ngozi

Les universités privées trouvent aussi non fondé le paiement des frais d'encadrement lors des stages puisque les fonctionnaires qui encadrent ces étudiants sont payés par le Gouvernement et qui plus est, ils exercent pendant les heures de services.

Les entreprises et les hôpitaux devraient plutôt se réjouir de la main d'œuvre apportée par ces stagiaires, a ajouté le Recteur de l'Université Espoir d'Afrique.

Florine MUKESHIMANA

Descente de la Commission de l'Education, de la Jeunesse, des Sports et Loisirs, de la Culture et de la Communication*****

Le nouveau système d'enseignement supérieur qui s'étend sur trois ans au lieu de quatre est en principe bon mais les autorités universitaires et les étudiants eux-mêmes ne s'en sont pas encore appropriés.

C'est le constat fait par les Honorables Députés de la Commission de l'Education, de la Jeunesse, des Sports et Loisirs, de la Culture et de la Communication au terme de leur descente en Mairie de Bujumbura, à Gitega et à Mwaro du 07 au 09 décembre 2016. A côté de l'Institut National de Santé Publique (INSP), l'Institut Supérieur de Gestion des Entreprises (ISGE) et l'Université du Burundi, les Honorables Députés ont également visité l'Université de Mwaro et l'Université Polytechnique de Gitega (UPG).



Les Honorables Députés s'entrelient avec le Recteur de l'UPG.

L'assimilation des cours en peu de temps, l'apprentissage centré sur l'étudiant et le sens de professionnalisme sur le milieu de travail, tels sont les facteurs essentiels qui militent en faveur du « processus de Bologne » dit LMD (Licence-Master-Doctorat) que le Burundi applique dans le système dit BMD (Bachelier-Master-Doctorat).

Cependant, le manque des mesures d'accompagnement du nouveau système se fait remarquer. En effet, les professeurs recourent encore aux anciennes préparations. Le programme d'enseignement n'est pas non plus harmonisé. La notion du développement de la recherche s'est rabaissée tandis que le temps imparti aux stages a été sensiblement réduit pour l'enseignement à vocation sanitaire. Le matériel n'est pas non plus adapté au nouveau système. En principe, comme l'enseignement est centré sur l'étudiant, les professeurs jugent que ce dernier devrait avoir au moins un ordinateur à sa disposition, ce qui n'est pas tou-

jours le cas. La connexion existe mais un aspect particulier caractérise l'Université Polytechnique de Gitega qui offre gratuitement à chaque étudiant une connexion à hauteur d'un gigabyte par mois pour faciliter son accès à l'internet une fois qu'il serait à la maison.

Un autre défi qui a été relevé par les différentes institutions universitaires est le manque d'informations. Au moment où certains courent avec le temps pour se conformer à l'ordonnance ministérielle qui exige que tous les mémoires soient présentés au plus tard le 31 décembre 2016 pour les étudiants inscrits au cours de l'ancien système, d'autres ne connaissent même pas l'existence de cette ordonnance.

D'autres encore pensent que la mesure ne peut même pas les toucher, avec les étudiants dont les études sont en cours, comme ceux qui sont encore en stage, notamment ceux qui suivent une carrière médicale. Même à l'Université du Burundi, l'unique université de référence au pays, non seulement cette ordonnance n'est pas connue mais aussi elle ne peut pas y être appliquée à cause du décalage des années académiques.

Un autre point qui illustre ce manque d'informations dans les institutions universitaires concerne les enseignants pour lesquels il est interdit l'enseignement supérieur du programme du soir. Vrai ou faux ? les autorités académiques à l'Université Polytechnique de Gitega n'en savent pas grand-chose.

Si réellement l'ordonnance existe, ces autorités conseillent de l'annuler. Comme le Burundi fait partie de la Communauté Est Africaine et que les Burundais sont appelés à conquérir sur le même marché de travail, il ne faut pas dresser au pays des barrières sur le parcours académique, ont-ils déclaré avant de démontrer l'utilité de l'enseignement supérieur privé en citant le cas de l'Université de Mwaro qui a été premier dans le classement des institutions universitaires public et privé qui s'est basé sur huit critères.

La mesure du crédit-bourse est un autre cas qui rend perplexe les autorités académiques, parce qu'ils ne savent pas quoi répondre aux sollicitations des étudiants.



Certificat de Formation Pédagogique

Par ailleurs, l'Université du Burundi a raison de se féliciter d'avoir mis fin aux grèves répétitives. Le prétexte de bourses d'étude qui arrivait retardivement a été en effet résolu. Dorénavant le processus d'obtention de bourses d'études est déclenché deux mois à l'avance. Même la réforme qui a nourri la dernière grève en date a été accompagnée par d'autres mesures. Ainsi, les étudiants de la Faculté des Lettres dont certains cours ont été supprimés avec le nouveau système bénéficient d'une formation pédagogique. De ce fait, ils sont en conformité avec la réforme qui exige d'abord une qualification pédagogique à tout enseignant.

Sachez que comparativement aux trois dernières années, le nombre d'étudiants qui se font enrôlés aux cours va régressant dans toutes les institutions d'enseignement universitaire visitées. Mais les explications des causes sont partagées.

L'INSP qui prélève les bourses d'étudiants à ses frais de fonctionnement se voit dans l'obligation de réduire l'effectif des lauréats alors qu'il enregistre beaucoup de demandes. Il ne comprend pas pourquoi les étudiants de l'INSP ne bénéficient pas des avantages accordés par le Département des Bourses et Stages alors qu'ils sont au même pied d'égalité que ceux fréquentant les autres institutions universitaires.

Par contre, à l'Université du Burundi, c'est la pauvreté qui expliquerait le non engouement des lauréats du secondaire. Il est difficile, voire impossible, à un fils ou fille de paysan qui n'a pas de parenté à Bujumbura de se faire vivre avec les 31.000 FBU perçus chaque mois comme bourses. Cet aspect de la pauvreté a également été évoqué à l'Université Polytechnique de Gitega qui peut clôturer une année académique sans que tous les étudiants aient versé la totalité des frais de cours.

La prolifération des universités privées est un autre facteur important qui expliquerait la réduc-

tion de l'effectif des étudiants dans les différentes salles de cours.

Christine NAHIMANA

AUDIENCES

L'Association des Banques et Etablissements Financiers du Burundi soutient l'Assemblée Nationale au Tournoi Parlementaire de la Communauté Est Africaine.



Le Président de l'ASEF remettant le chèque au Président de l'Assemblée Nationale.

Lundi 7 novembre 2016, Très Honorable Pascal NYABENDA, a reçu, au nom du Parlement Burundais, un chèque de 30 millions de Francs Burundais, de la part de l'Association des Banques et Etablissements Financiers du Burundi, qui a apporté sa contribution, pour que les équipes de cette Institution puissent participer au tournoi Parlementaire de la Communauté de l'Afrique de l'Est.

Ce geste vient en réponse à une réunion que le Président de l'Assemblée Nationale avait tenu à l'intention des responsables de différentes entreprises pour leur demander un soutien financier volontaire, étant donné que cela faisait trois ans que le Parlement burundais n'avait pas participé à ce tournoi, faute de moyens financiers.



Le Président de l'ASEF entrain de s'adresser à la presse.

Comme l'a fait savoir Audace BUKURU, Président

de l'Association des Banques et Etablissements Financiers du Burundi, c'est une contribution des 12 banques regroupées au sein de cette association qui ont voulu que les équipes des Députés Burundais puissent porter haut les couleurs du drapeau national au sein de la communauté Est Africaine. Cette contribution sera revue à la hausse à la prochaine occasion, a-t-il promis.

Ce tournoi aura donc lieu du 4 au 14 décembre 2016 à Mombassa au Kenya. Deux équipes des Parlementaires Burundais vont y participer, celle de football pour les hommes et celle de netball pour les femmes.

Vous saurez que d'autres organisations ont déjà donné leurs contributions, dont l'agence de voyage Volcano, l'Ambassade de la Russie au Burundi, l'Ambassade de la Chine au Burundi et l'entreprise SOGEA SATOM.

A ce propos, le porte-parole de l'Assemblée Nationale a démenti des informations qui ont circulé à un certain moment sur les réseaux sociaux affirmant que l'Assemblée Nationale est en train de rançonner ces entreprises. Monsieur Alexis Badian NDAYIHIMBAZE a indiqué que ces entreprises n'ont pas été pas forcées de répondre positivement à une demande d'appui. Elles ont plutôt donné une contribution volontaire.

Arlette AKIMANA

Une délégation de la CEEAC a rencontré une Commission de l'Assemblée Nationale.



Photo de famille

Mener une sensibilisation au sein des 11 pays Membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale, CEEAC en sigle, tel est l'objet de la visite qu'une délégation de la CEEAC a effectuée auprès de la Commission des

Comptes Publics et des Finances, des Affaires Economiques et de la Planification vendredi 11 novembre 2016, si on en croit les propos de la Secrétaire Générale Adjoint de la CEEAC.



Vue de profil de la délégation de la CEEAC.

Marie Thérèse Chantal MFOULA a indiqué qu'ils veulent en effet accompagner les Etats Membres dans l'insertion dans leur corpus juridique national des textes communautaires pour que les textes de la Communauté soit au-dessus des lois nationales notamment en ce qui concerne les questions commerciales et économiques. L'autre souhait, a-t-elle poursuivi, est l'opérationnalisation de la zone de libre échange de l'Afrique Centrale que les Ministres des Finances et du Commerce ont adopté au cours du conseil de ces ministres le 13 mai 2016. Si rien ne change, cette zone de libre échange de la CEEAC sera opérationnelle en janvier 2017, a-t-elle renchéri avant de préciser que cette Délégation effectuera également une sensibilisation à l'endroit des opérateurs économiques pour qu'ils puissent obtenir des agréments et des certificats d'origine dans la libre circulation des marchandises dans la zone qui compte plus de 170 millions de consommateurs.



Vue de profil des Députés membres de la Commission des Comptes Publics et des Finances, des Affaires Economiques et de la Planification.

La Commission des Comptes Publics et des Finances, des Affaires Economiques et de la Planification a voulu savoir si la libre circulation des personnes est déjà opérationnelle puisque la libre circulation des marchandises ne peut être effective que si la libre circulation des personnes est assurée. Les Honorables Députés ont aussi de-

mandé pourquoi cette Communauté n'est pas active alors qu'elle a été créée en 1983.

En effet, a expliqué Marie Thérèse Chantal MFOULA, la CEEAC cette n'est pas active suite aux guerres observées dans plusieurs pays Membres et le non paiement des contributions par les pays Membres. Et l'Honorable Gabriel NTISEZERANA, Président de la Commission Parlementaire de promettre qu'ils vont fournir plus d'efforts pour que le pays puisse participer pleinement à cette communauté puisqu'il existe des projets qui intéressent le Burundi et les opérateurs économiques burundais.

Florine MUKESHIMANA

CLOTURE DE LA SESSION PARLEMENTAIRE ORDINAIRE D'OCTOBRE 2016

Le Président de l'Assemblée Nationale a procédé vendredi 30 décembre 2016 aux cérémonies de Clôture de la Session Parlementaire Ordinaire d'Octobre 2016.

Dans son discours, l'Honorable Pascal NYABENDA a d'abord dressé le bilan des activités réalisées. Sur le plan législatif, il a énuméré les onze Projets de loi adoptés. Au niveau du contrôle de l'action gouvernementale, des questions orales ont été adressées aux Membres du Gouvernements tandis que les descentes ont embrassé différents domaines comme l'éducation, l'agriculture et l'environnement.



Vue d'ensemble du BUREAU de l'Assemblée Nationale.

Le Numéro Deux Burundais a ensuite parlé des événements qui se sont déroulés au niveau national comme la visite du facilitateur dans le dialogue interburundais ainsi que le bouleversement du peuple burundais suite à la production du rapport de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme sur le Burundi.

Le Président de la Chambre basse du Parlement burundais s'est également penché sur le problème de la surpopulation. Elle a par conséquent félicité le Gouvernement pour son initiative de mise en place d'une Politique Nationale de la Jeunesse.

Au cours de ces vacances parlementaires, le Président de l'Assemblée Nationale a exhorté les Honorables Députés à sensibiliser les populations à la lutte contre la pauvreté.



Vue partielle des invités aux cérémonies de Clôture de la Session d'octobre.

Enfin, il a terminé son discours en souhaitant les meilleurs vœux aux Honorables Députés et aux différents invités de marque qui avaient participé à ces cérémonies, parmi lesquels se trouvaient le Président de la Cour Constitutionnelle, le Président de la Cour des Comptes, les Membres du Corps Diplomatique et Consulaire accrédités à Bujumbura, les Corps de Défense et de Sécurité et le Maire de la Ville de Bujumbura.

Nous vous proposons de suivre l'intégralité du discours dans les pages qui suivent.

Christine NAHIMANA

DISCOURS PRONONCE PAR LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE, LE TRES HONORABLE PASCAL NYABENDA, A L'OCCASION DE LA CLOTURE DE LA SESSION PARLEMENTAIRE ORDINAIRE D'OCTOBRE 2016.

Bujumbura, le 30 décembre 2016

- **Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;**
- **Monsieur le Président de la Cour constitu-**

tionnelle ;

- **Monsieur le Président de la Cour des Comptes ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres du Corps Diplomatique et Consulaire accrédités au Burundi ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Commissions et Conseils Nationaux spécialisés ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres de la Force de Défense Nationale ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres de la Police Nationale;**
- **Monsieur le Maire de la Ville de Bujumbura ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des formations politiques agréées ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des confessions religieuses ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations de la société civile ;**
- **Distingués invités, Tout Protocole Observé**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Nous voici réunis pour procéder à la clôture des travaux de la session parlementaire ordinaire d'octobre 2016. Au nom de l'Assemblée Nationale et en notre nom propre, permettez-nous de vous souhaiter la bienvenue et de vous remercier sincèrement pour avoir accepté de rehausser de votre présence cette cérémonie, malgré votre agenda chargé.

Nous profitons de cette opportunité pour vous féliciter, Honorables Députés, pour la rapidité avec laquelle vous avez maîtrisé la procédure législative et les outils du contrôle de l'action gouvernementale. Votre sens de responsabilité et votre dévouement nous ont permis d'enregistrer beaucoup de succès au cours de cette session.

- **Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

La session ordinaire du mois d'octobre 2016 a été une occasion pour l'Assemblée Nationale de s'acquitter de sa mission de voter la loi et contrôler l'action gouvernementale.

Sur le plan législatif, les projets de lois suivants ont été analysés et adoptés :

1. Le Projet de loi portant Retrait de la République du Burundi du Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale ;
2. Le Projet de loi portant Règlement et Compte rendu budgétaire exercice 2014 ;
3. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de prêt OFID n° 12037P, pour financement additionnel au programme de développement des filières-phase II (PRODEFI II) pour un montant de six millions de dollars américains (6.000.000 USD) signé entre la République du Burundi et le fonds de l'OPEP pour le développement international;
4. Le Projet de loi portant Adhésion par la République du Burundi à la Convention Internationale du Système Harmonisé et la Codification des Marchandises ;
5. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de la Charte Africaine sur les valeurs de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale et du Développement Local ;
6. Le Projet de loi organique portant Mission, Organisation, Composition et Fonctionnement de la Police Nationale du Burundi ;
7. Le Projet de loi régissant les activités bancaires ;
8. Le Projet de loi organique portant Missions, Organisation, Composition, Instruction, Conditions de service et Fonctionnement de la Force de Défense Nationale du Burundi ;
9. Le Projet de loi portant fixation du Budget Général de la République du Burundi pour l'exercice 2017. Ce projet de loi a été analysé après que le Président de la Cour des Comptes ait présenté le commentaire d'orientation sur le Budget de la République du Burundi exercice 2017 au cours d'une séance plénière en date du 21 décembre 2016;
10. Le Projet de loi portant modification du décret n°100/130 du 27 avril 2015 portant cadre général de coopération entre la République du Burundi et les Organisations non Gouverne-

mentales Etrangères (O.N.G.E.) ; et

11. Le Projet de loi portant cadre organique des Associations Sans But Lucratif.

L'Assemblée Nationale a également analysé et adopté d'autres projets de lois sous forme d'amendements du Sénat.

- **Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Au niveau du contrôle de l'action gouvernementale, des questions orales ont été posées sur la situation des troupes burundaises qui sont déployées dans différentes opérations de la paix dans d'autres pays, le récent rapport de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme concernant le présumé risque de génocide au Burundi et le domaine des médias et de la communication au Burundi.

S'agissant des descentes sur terrain, elles ont porté sur l'état des lieux de la rentrée scolaire 2016-2017, de la mise en application des différentes réformes au niveau de l'accès à l'enseignement supérieur, de l'assainissement dans la ville de Bujumbura, de la protection du littoral de la rivière Ntawangwa et de la saison culturelle 2017 A.

Sur le plan du renforcement des capacités, des ateliers et séminaires ont été organisés dans les domaines suivants : la légistique et le contrôle de la constitutionnalité des lois, le rôle des responsables politiques dans l'édification de la paix à travers le dialogue, le leadership transformatif ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et politiques sensibles au genre.

Au niveau de la diplomatie parlementaire, les Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ont accordé des audiences à diverses personnalités résidant au Burundi ou en provenance de l'étranger et ont effectué des missions de travail à l'étranger.

A titre d'exemple, nous avons reçu en audience une délégation de l'Association des Banques et Etablissements Financiers du Burundi. L'Association venait apporter sa contribution, pour que les équipes du Parlement burundais puissent partici-

per au tournoi sportif parlementaire de la Communauté de l'Afrique de l'Est.

Concernant les missions de travail à l'étranger, les Membres du Bureau ont représenté l'Assemblée Nationale dans les conférences et réunions suivantes :

- la 7ème Session Ordinaire de l'Assemblée Plénière du Forum des Parlements des pays membres de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs, qui s'est tenue à Khartoum en République du Soudan, du 6 au 8 décembre 2016 ;
- la 44ème Session de l'Assemblée Parlementaire du Groupe des Etats ACP et la 32ème Session de l'Assemblée Parlementaire Paritaire ACP-UE, qui se sont tenues à Nairobi au Kenya, du 13 au 22 décembre 2016 ;
- la 135ème Assemblée de l'Union Interparlementaire tenue à Genève, en Suisse, du 23 au 27 octobre 2016. A cette occasion le Parlement burundais a été élu pour assurer la fonction de Vice - Présidence du groupe géopolitique africain dans la région de l'Afrique Centrale ; et
- une réunion de haut niveau du partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement organisée par l'Union Interparlementaire à Nairobi au Kenya, du 27 novembre au 2 décembre 2016.

- **Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Au cours de cette session, d'autres actions ont été menées par les Honorables Députés. Ils ont approuvé que l'Honorable Jean Marie MUHIRWA remplace Feu Honorable Hafsa MOSSI à l'Assemblée Législative de la Communauté Est-Africaine.

En date du 8 novembre 2016, le Parlement a organisé une journée de prière nationale, la 11ème Edition du National Prayer Breakfast, sous le thème : « Créés pour servir ».

Le 21 novembre 2016, l'Assemblée Nationale a

élu l'Honorable Edouard NDUWIMANA, nouvel Ombudsman, en remplacement à l'Honorable Mohamed RUKARA, 1er Ombudsman du Burundi.

Directement après, l'Honorable Edouard NDUWIMANA a été remplacé dans sa fonction de Deuxième Vice – Président de l'Assemblée Nationale par l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA.

Ce mois de décembre a été marqué aussi par la participation des femmes parlementaires aux activités de la campagne des 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes et aux filles, dont l'ouverture a eu lieu au Stade Royal de Muramvya le 2 décembre 2016.

- **Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Cette session s'achève au moment où le pays a été marqué par plusieurs événements. Le facilitateur dans le dialogue interburundais, l'ancien Président Tanzanien, Son Excellence Benjamin William MKAPA, est venu à Bujumbura pour rencontrer plusieurs personnalités engagées dans ce dialogue. A la fin de son séjour, il nous a interpellés pour que nous tournions vers l'avenir et que nous ne nous éloignons pas du droit chemin. L'Assemblée Nationale appelle tout burundais à s'approprier ce conseil.

En outre, l'Assemblée Nationale a été choquée par le contenu du rapport de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme sur le Burundi, produit en collaboration avec la ligue burundaise des droits de l'homme Iteka et intitulé : « Répression aux dynamiques génocidaires ».

L'Assemblée Nationale regrette que les allégations contenues dans ce rapport ne reflètent pas la réalité sur terrain. L'Assemblée Nationale rassure encore une fois la communauté nationale et internationale que la paix règne au Burundi et qu'il n'y a pas de génocide en cours ou en préparation.

L'Assemblée Nationale réitère son soutien au Gouvernement du Burundi dans sa volonté de sévir contre toute forme de violence et de crime, particulièrement de violation des droits humains. Elle demande la coopération de tout citoyen par la sensibilisation, la dénonciation et la répression

de tels crimes.

- **Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Aujourd'hui, le Burundi fait face à une croissance démographique importante avec, comme conséquence, une population majoritairement très jeune. Pour résoudre les défis auxquels cette jeunesse est confrontée, le Gouvernement Burundais a mis en œuvre une Politique Nationale de la Jeunesse.

La jeunesse doit être l'avant-garde dans la sauvegarde de la paix, de la sécurité et de la stabilité afin qu'il y ait un développement durable. C'est pourquoi l'Assemblée Nationale soutient cette initiative du Gouvernement et adoptera les lois relatives à sa mise en application. Elle lance un appel à la jeunesse en particulier et à toute la population en général pour qu'ils aiment le Burundi, notre Patrie, et travaillent d'arrache-pied pour son développement.

En outre, l'Assemblée Nationale vient de voter un budget d'austérité pour l'exercice 2017. Afin que le développement soit possible, elle lance un appel pour que ce budget et tous les moyens de l'Etat soient utilisés judicieusement.

L'Assemblée Nationale se joint aux recommandations du Gouvernement du Burundi qui visent à sécuriser tout le territoire national en ces moments de fin d'année afin que les citoyens puissent fêter dans la paix et la tranquillité.

Aux forces de défense et de sécurité, l'Assemblée Nationale recommande de rester vigilants comme elles l'ont toujours démontré, afin qu'elles restent un rempart infranchissable pour les ennemis de la démocratie et de l'indépendance de notre pays.

- **Honorables Députés ;**

Etant donné que c'est le moment des vacances parlementaires, nous vous invitons à sensibiliser les populations, qui sont concernées en premier lieu, sur les questions de sauvegarde de la paix et de la sécurité, de lutte contre la pauvreté, et sur les travaux de développement. Nous vous souhaitons de passer de très bonnes vacances parlementaires du mois de janvier 2017.

- **Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Tout en réitérant nos plus sincères remerciements à tous les partenaires de l'Assemblée Nationale et du Burundi, nous vous souhaitons, au nom de l'Assemblée Nationale et en notre nom propre, les meilleurs vœux du nouvel an 2017. Que cette année soit une année de bonne santé, de paix, de bonheur, de travail et de prospérité dans vos familles, sur vos collines, dans vos quartiers, dans vos communes, vos provinces et vos pays respectifs.

C'est sur ces vœux que nous déclarons clos les travaux de la session parlementaire ordinaire d'octobre 2016.

Nous vous remercions.